

# SOLVENCY AND FINANCIAL CONDITION REPORT

Rapport Narratif Solvabilité 2

# 2019



## Sommaire

<b>SYNTHÈSE</b>	<b>4</b>
<b>A. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS</b>	<b>6</b>
A.1 ACTIVITÉ	6
A.1.1 Périmètre	6
A.1.2 Présentation générale	6
A.1.3 Faits marquants de l'exercice et perspectives	8
A.1.4 Opérations et transactions au sein du groupe	9
A.1.5 Renseignements sur le capital et l'actionnariat	10
<b>A.2 PERFORMANCE ASSOCIÉE AUX PORTEFEUILLES DE CONTRATS</b>	<b>10</b>
A.2.1 Activité Vie	10
A.2.2 Activité Non-Vie	11
<b>A.3 PERFORMANCE ASSOCIÉE AUX ACTIVITÉS DE PLACEMENTS</b>	<b>13</b>
<b>A.4 AUTRES PRODUITS ET CHARGES</b>	<b>16</b>
<b>B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE</b>	<b>17</b>
<b>B.1 INFORMATION GÉNÉRALE SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE</b>	<b>17</b>
B.1.1 Rôles, responsabilités et missions des acteurs de la gouvernance	17
B.1.2 Changements importants au sein de la gouvernance survenus au cours de la période de référence	21
B.1.3 Informations relatives à la politique de rémunération	21
B.1.4 Principales caractéristiques des transactions significatives avec les parties liées	25
<b>B.2 EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ</b>	<b>25</b>
B.2.1 Dispositions du groupe Crédit Agricole Assurances en matière de compétence et d'honorabilité	25
B.2.2 Processus d'appréciation et de justification de la compétence et de l'honorabilité	26
<b>B.3 SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES</b>	<b>27</b>
B.3.1 Dispositif de gestion des risques	27
B.3.2 Dispositif ORSA	27
<b>B.4 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE</b>	<b>28</b>
<b>B.5 FONCTION AUDIT INTERNE</b>	<b>29</b>
B.5.1 Principe général	29
B.5.2 Missions de la Fonction audit interne	29
<b>B.6 FONCTION ACTUARIELLE</b>	<b>30</b>
<b>B.7 SOUS-TRAITANCE</b>	<b>31</b>
B.7.1 Principes généraux et objectif de la politique de sous-traitance du groupe	31
B.7.2 Relation entre le groupe et les filiales	31
B.7.3 Cas des activités critiques ou importantes	31
<b>C. PROFIL DE RISQUE</b>	<b>32</b>
<b>C.1 INTRODUCTION</b>	<b>32</b>
<b>C.2 RISQUE DE SOUSCRIPTION</b>	<b>32</b>
C.2.1 Exposition aux principaux risques	33
C.2.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque	33
C.2.3 Principales concentrations	34
C.2.4 Sensibilités	34
<b>C.3 RISQUE DE MARCHÉ</b>	<b>34</b>
C.3.1 Exposition aux risques	34
C.3.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque	35
C.3.3 Concentration	36
C.3.4 Sensibilités	36
<b>C.4 RISQUE DE CONTREPARTIE</b>	<b>37</b>
C.4.1 Exposition aux risques	37
C.4.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque	37
C.4.3 Principales concentrations	38
<b>C.5 RISQUE DE LIQUIDITÉ</b>	<b>38</b>



C.5.1	Exposition aux risques	38
C.5.2	Principales techniques de gestion et de réduction du risque	38
C.5.3	Sensibilités	38
<b>C.6</b>	<b>RISQUE OPÉRATIONNEL</b>	<b>39</b>
C.6.1	Exposition aux risques	39
C.6.2	Principales techniques de gestion et de réduction du risque	39
C.6.3	Sensibilités	39
<b>C.7</b>	<b>AUTRES RISQUES SIGNIFICATIFS</b>	<b>40</b>
C.7.1	Exposition aux risques	40
C.7.2	Principales techniques de gestion et de réduction du risque	40
<b>D.</b>	<b>VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ</b>	<b>41</b>
	<b>INTRODUCTION</b>	<b>41</b>
<b>D.1</b>	<b>ACTIFS</b>	<b>43</b>
D.1.1	Actifs incorporels et frais différés	44
D.1.2	Actifs d'impôts différés	44
D.1.3	Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	44
D.1.4	Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	44
D.1.5	Actifs en représentation des contrats en unités de compte et indexés	46
D.1.6	Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance (provisions techniques cédées)	46
D.1.7	Trésorerie et équivalents de trésorerie	46
<b>D.2</b>	<b>PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<b>47</b>
D.2.1	Synthèse des provisions techniques	47
D.2.2	Principes de valorisation des provisions techniques à des fins de solvabilité	47
D.2.3	Segmentation	47
D.2.4	Comptabilisation initiale	48
D.2.5	Principes généraux d'évaluation de la meilleure estimation (BE)	48
D.2.6	Mesures transitoires pour les provisions techniques	49
D.2.7	Principaux changements d'hypothèses utilisées dans le calcul des provisions techniques par rapport à l'exercice précédent	50
D.2.8	Marge de risque (Risk Margin)	50
D.2.9	Niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques	50
<b>D.3</b>	<b>AUTRES PASSIFS</b>	<b>50</b>
D.3.1	Provisions et passifs éventuels	51
D.3.2	Provisions pour retraite	51
D.3.3	Passifs d'impôts différés	51
D.3.4	Passifs financiers	51
<b>D.4</b>	<b>MÉTHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES</b>	<b>52</b>
<b>D.5</b>	<b>AUTRES INFORMATIONS</b>	<b>52</b>
<b>E.</b>	<b>GESTION DES FONDS PROPRES</b>	<b>53</b>
<b>E.1</b>	<b>FONDS PROPRES</b>	<b>53</b>
E.1.1	Politique de gestion des fonds propres	53
E.1.2	Méthode de consolidation	53
E.1.3	Fonds propres disponibles	53
E.1.4	Fonds propres éligibles	56
<b>E.2</b>	<b>CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS (SCR)</b>	<b>57</b>
<b>F.</b>	<b>ANNEXES – QRTS</b>	<b>58</b>

# SYNTHÈSE

Depuis l'entrée en vigueur de Solvabilité 2 au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et plus spécifiquement dans le cadre du Pilier 3 de la Directive relatif à la diffusion d'information au public, le rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) de Crédit Agricole Assurances filiale à 100% du groupe bancaire Crédit Agricole, rend compte de l'exercice écoulé sur l'année 2019.

Le SFCR du groupe Crédit Agricole Assurances consiste à apporter une vision d'ensemble des activités d'assurance en environnement Solvabilité 2. Ce rapport ainsi que les différents états quantitatifs annuels (QRT), permettent de présenter et d'apporter des explications sur l'activité et la performance de Crédit Agricole Assurances, de présenter le caractère approprié de son système de gouvernance, de présenter le profil de risques du Groupe, d'apprécier les écarts de valorisation de son bilan entre normes locales et Solvabilité 2 et d'évaluer sa solvabilité. Ce rapport a été présenté en Comité d'audit le 3 avril 2020 et validé par le Conseil d'administration de Crédit Agricole Assurances le 7 avril 2020.

## Activité et résultats

Premier bancassureur en Europe<sup>1</sup> et premier assureur en France<sup>2</sup> par le montant des primes émises, Crédit Agricole Assurances est un assureur complet, diversifié au travers de trois métiers : Epargne / Retraite, Prévoyance / Emprunteur / Assurances collectives et Assurance dommages.

Avec un chiffre d'affaires IFRS de 37,0 milliards d'euros à fin 2019 (80,3% en France et 19,7% à l'étranger), une collecte nette de 9,5 milliards d'euros, et un résultat net part du groupe qui atteint 1 518 millions d'euros, Crédit Agricole Assurances démontre sa solidité dans un environnement concurrentiel et impacté par des taux bas persistants. Ces résultats témoignent du dynamisme commercial des réseaux, tant en France qu'à l'international et montrent la pertinence du modèle de bancassurance intégré co-construit autour des réseaux des Caisses régionales du Crédit Agricole, de LCL et des banques du groupe Crédit Agricole en Europe.

## Système de gouvernance

Crédit Agricole Assurances s'est muni d'un système de gouvernance, adapté aux lignes d'activités du groupe, en adéquation avec ses différents métiers et ses modalités de pilotage.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre et assume au niveau du Groupe la responsabilité du respect des dispositions légales, réglementaires et administratives adoptées en vertu de la directive Solvabilité 2. Le Conseil est en lien avec la Direction générale, comprenant le Directeur général et les deux autres Dirigeants effectifs de Crédit Agricole Assurances ainsi que les responsables des quatre fonctions clés.

Ce système de gouvernance contribue à la réalisation des objectifs stratégiques de Crédit Agricole Assurances et garantit une maîtrise efficace de ses risques compte tenu de leur nature, de leur ampleur et de leur complexité, et les contrôle à intervalles réguliers afin qu'ils garantissent une gestion saine et prudente de l'activité.

## Profil de risque

Le profil de risque de Crédit Agricole Assurances décrit par la suite dans la section C du présent rapport est établi à partir du processus d'identification des risques majeurs qui constitue l'outil principal permettant d'identifier et d'évaluer les risques auxquels chaque entité, et plus généralement le groupe Crédit Agricole Assurances, est exposé. Les principaux risques du groupe Crédit Agricole Assurances sont les risques de marché et de souscription vie, liés à l'importance des activités d'épargne et de retraite notamment en France et en Italie. Compte tenu de son profil de risque, la formule standard est adaptée au calcul du besoin en capital du groupe Crédit Agricole Assurances. Les risques qui n'ont pas de correspondance dans la formule standard font l'objet, comme chacun des risques identifiés, d'un dispositif de gestion et d'un suivi permettant, le cas échéant, d'alerter la gouvernance en cas de déviation par rapport au cadre de gestion courante.

## Valorisation à des fins de solvabilité

Le bilan prudentiel du groupe Crédit Agricole Assurances est arrêté au 31 décembre.

Le principe général de valorisation du bilan prudentiel est celui d'une évaluation économique des actifs et passifs :

- ▶ les actifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes ;

---

<sup>1</sup> Source interne, données à fin 2018. Crédit Agricole Assurances est qualifié de bancassureur en raison de son appartenance au groupe Crédit Agricole, dont les réseaux de distribution bancaires commercialisent les produits d'assurance

<sup>2</sup> Source : L'Argus de l'assurance du 29 décembre 2019, données à fin 2018



- ▶ les passifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être transférés ou réglés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes.

Dans la plupart des cas, les normes IFRS permettent une valorisation à la juste valeur conforme aux principes de Solvabilité 2. Cependant, certaines méthodes de valorisation telles que le coût amorti ne peuvent être retenues pour la réalisation du bilan économique.

### **Gestion des fonds propres**

Le groupe Crédit Agricole Assurances a mis en place une politique de gestion des fonds propres. Elle définit les modalités de gestion, de suivi et d'encadrement des fonds propres, ainsi que le processus de financement du groupe Crédit Agricole Assurances et de ses filiales.

Elle a été conçue de façon à intégrer les contraintes de la réglementation applicable au groupe d'assurance, la réglementation bancaire, la réglementation des conglomérats financiers, ainsi que les objectifs propres du groupe Crédit Agricole.

Au 31 décembre 2019, le niveau des fonds propres éligibles s'élève à 34 561 millions d'euros et le besoin en capital (SCR) à 13 157 millions d'euros. Au 31 décembre 2019, le Minimum de Capital Requis (MCR) s'élève à 6 197 millions d'euros.

Aucune mesure transitoire n'a été retenue par le groupe Crédit Agricole Assurances pour le calcul de son ratio de solvabilité, à l'exception de la clause de grandfathering des dettes subordonnées.

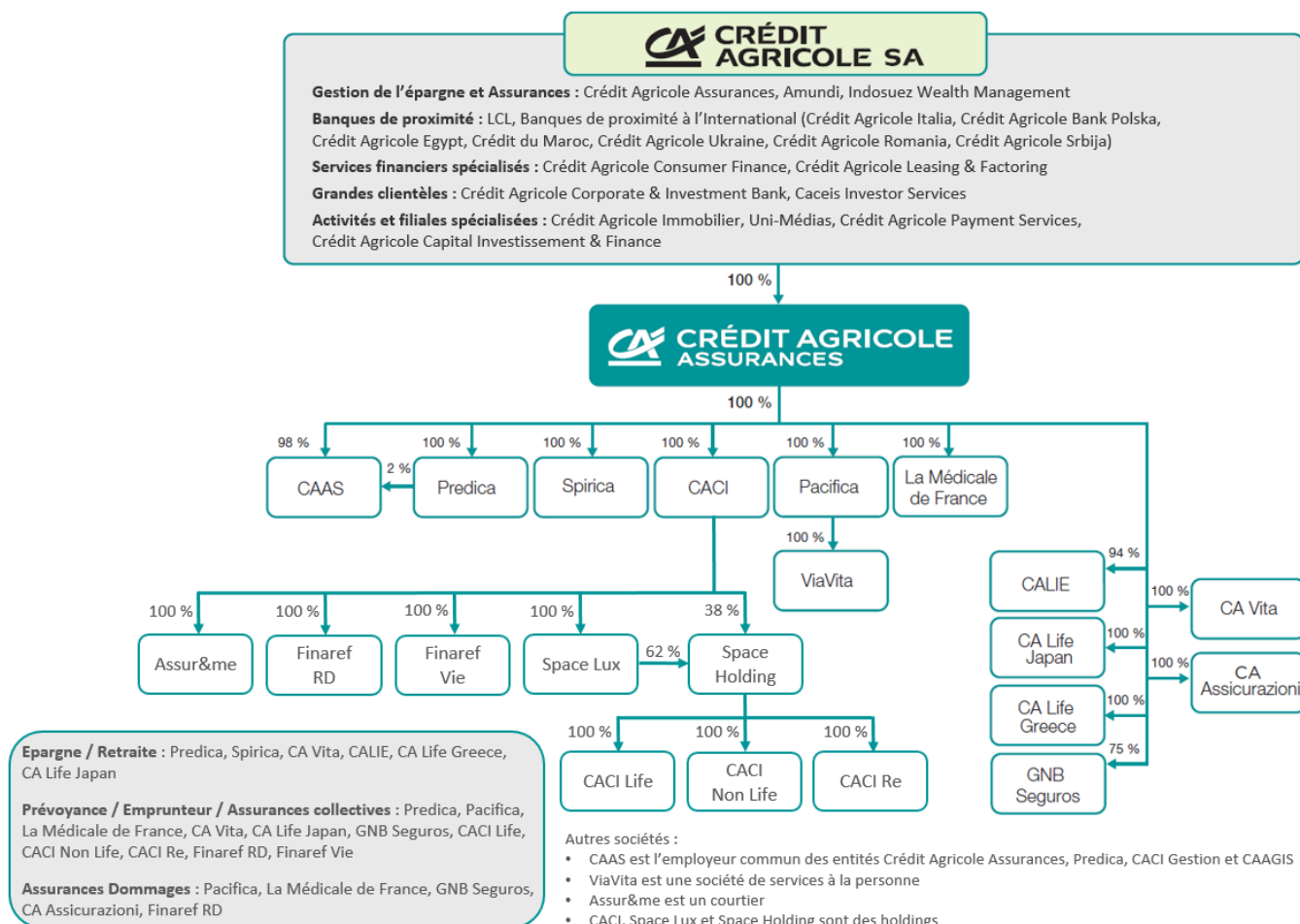
Ainsi à fin 2019, le ratio de solvabilité du groupe Crédit Agricole Assurances est de 263% (dont 75 points liés à l'intégration de la provision pour participation aux bénéfices admissible en fonds excédentaires), et le ratio de couverture du MCR est de 490%.

# A. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

## A.1 ACTIVITÉ

### A.1.1 Périmètre

Crédit Agricole Assurances S.A., société holding au capital de 1 490 403 670 euros, sise au 50-56 rue de la Procession à Paris et administrée par un Conseil d'administration, est la société mère du groupe Crédit Agricole Assurances, détenue à 100% par Crédit Agricole S.A. Le graphique ci-dessous illustre les principales filiales du groupe Crédit Agricole Assurances :



Le groupe Crédit Agricole Assurances est soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sise au 4 place de Budapest à Paris. Le Groupe est audité par les cabinets PricewaterhouseCoopers Audit sis au 63 rue de Villiers à Neuilly-sur-Seine et Ernst and Young et Autres sis dans la Tour First, 1 place des Saisons à Courbevoie.

### A.1.2 Présentation générale

Le groupe Crédit Agricole est le 1<sup>er</sup> bancassureur en Europe<sup>1</sup> et le 1<sup>er</sup> assureur en France<sup>2</sup> par le montant des primes émises. Ces positions s'appuient sur une offre complète et compétitive, adaptée aux spécificités de chaque marché national et de chaque partenaire local.

<sup>1</sup> Source interne CAA, données à fin 2018. Crédit Agricole Assurances est qualifié de bancassureur en raison de son appartenance au groupe Crédit Agricole, dont les réseaux de distribution bancaires commercialisent les produits d'assurance  
<sup>2</sup> Source : L'Argus de l'assurance du 20 décembre 2019, données à fin 2018



Depuis plus de 30 ans, le Groupe construit son succès sur sa capacité à répondre aux besoins de ses clients et de ses distributeurs, grâce à la qualité de son offre et à sa réactivité vis-à-vis des changements de l'environnement. Crédit Agricole Assurances couvre en effet l'ensemble des besoins de ses clients en assurances en France et à l'international, via trois grands métiers : Epargne / Retraite, Prévoyance / Emprunteur / Assurances collectives et Assurance dommages.

- Le métier « Epargne / Retraite » : Crédit Agricole Assurances est le 1<sup>er</sup> assureur vie en France sur la base des primes émises<sup>1</sup>.

Ce métier regroupe l'ensemble des activités d'épargne, notamment les produits d'assurance vie en euro ou en unités de compte (UC), ainsi que des contrats dédiés à la retraite dont les Plans d'épargne retraite populaire (PERP) et les nouveaux plans d'épargne retraite individuels (PER), lancés en 2019 après l'entrée en vigueur de la loi Pacte. En France, le Crédit Agricole Assurances distribue ses offres auprès des particuliers, de la clientèle patrimoniale, des agriculteurs, des professionnels et des entreprises clients des Caisses régionales de Crédit Agricole (près de 7 000 agences) et de LCL (près de 1 700 agences). À l'international, Crédit Agricole Assurances est présent au travers des entités du groupe Crédit Agricole en Italie, au Luxembourg, et en Pologne, dans lesquels il continue d'exporter et d'adapter son savoir-faire de bancassureur et poursuit par ailleurs son développement via des accords de distribution avec des partenaires externes (Italie, Portugal, Japon, Luxembourg) : en Italie, un nouveau partenariat stratégique de bancassurance avec la banque italienne Credito Valtellinese (CreVal) a réalisé un démarrage prometteur en 2019. En outre, le groupe Crédit Agricole Assurances se développe auprès de réseaux alternatifs : plateformes et groupements de conseillers en gestion de patrimoine indépendants, réseau de 124 agents généraux répartis dans 45 agences régionales dédié aux professionnels de la santé, courtiers Internet, banquiers privés.

- Le métier « Prévoyance / Emprunteur / Assurances collectives » : Crédit Agricole Assurances est leader de la prévoyance individuelle en France<sup>2</sup> et 2<sup>ème</sup> bancassureur en assurance des emprunteurs<sup>3</sup>. Nouvelle activité lancée en 2015, les assurances collectives comptent environ 690 000 personnes couvertes au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Ce métier regroupe les activités de prévoyance individuelle et collective, d'assurance des emprunteurs et de santé collective. Grâce aux compétences conjuguées de ses différentes compagnies, en France et à l'international, le groupe Crédit Agricole Assurances propose des solutions d'assurance individuelle ou collective à ses clients.

L'offre de prévoyance s'appuie sur les réseaux bancaires du groupe Crédit Agricole, en France et à l'international, complétés dans l'Hexagone par un réseau d'agents généraux dédié aux professionnels de la santé et par des partenariats avec des conseillers en gestion de patrimoine indépendants.

En assurance emprunteur, Crédit Agricole Assurances propose ses services via une quarantaine de partenaires, établissements de crédit à la consommation et banques de proximité, répartis dans 6 pays.

- Le métier « Dommages » : Crédit Agricole Assurances est le 1<sup>er</sup> bancassureur automobile et habitation<sup>3</sup>, et santé<sup>4</sup>, et le 5<sup>ème</sup> assureur de biens et de responsabilités en France<sup>5</sup>.

Crédit Agricole Assurances propose une gamme complète de contrats d'assurance dommages aux particuliers et professionnels :

- assurance de biens et responsabilités (automobile, habitation...) pour faire face à certains imprévus tels que des incendies, des vols ou encore des intempéries ;
- protection des biens agricoles et professionnels ;
- complémentaires santé ;
- garantie des accidents de la vie pour prendre en main de manière efficace et sûre sa protection et celle de sa famille ;
- protection des appareils électroniques nomades du foyer ;
- protection juridique ;
- responsabilité civile professionnelle ;
- parabancaire (garantie en cas de perte ou vol des moyens de paiement et leur utilisation frauduleuse) ;
- pour le marché agricole, garantie Chiffre d'Affaires sécurisé et contrat Prairies ;
- cyber protection pour sécuriser l'activité des professionnels et des entreprises.

Crédit Agricole Assurances commercialise principalement ses produits auprès des clients des Caisses régionales de Crédit Agricole (réseau de près de 7 000 agences avec 38 500 professionnels de l'assurance et 536 AssurPros dédiés aux marchés des professionnels et des agriculteurs), de LCL (réseau de près de 1 700 agences avec 8 500 professionnels de l'assurance) et via un réseau d'agents pour le secteur des professionnels de la santé.

En France, le Groupe compte en outre 16 unités de gestion de sinistres et 2 unités de gestion de risques spécialisés. Pour accompagner sa croissance, le Groupe a annoncé l'ouverture de 2 nouvelles unités de gestion de sinistres en 2020 après une ouverture en 2019.

<sup>1</sup> Source : L'Argus de l'assurance du 28 juin 2019

<sup>2</sup> Source : L'Argus de l'assurance du 12 avril 2019

<sup>3</sup> Source : L'Argus de l'assurance du 18 octobre 2019

<sup>4</sup> Source : L'Argus de l'assurance du 24 mai 2019

<sup>5</sup> Source : L'Argus de l'assurance du 20 décembre 2019

À l'international, Crédit Agricole Assurances capitalise sur le succès de son modèle de bancassurance en déclinant ses savoir-faire en assurance dommages : Crédit Agricole Assurances a annoncé en juillet 2019 la signature d'un partenariat en assurance non-vie avec le groupe bancaire espagnol Abanca, au travers de la détention à 50/50 d'une joint-venture, Abanca Generales de Seguros y Reaseguros S.A. Cette alliance permet de réunir la connaissance de la clientèle que possède Abanca sur le marché espagnol avec l'envergure acquise par Crédit Agricole Assurances en Europe. La société bénéficiera notamment d'une exclusivité de long terme sur la distribution de ces produits dans le réseau bancaire et digital d'Abanca.

La force de Crédit Agricole Assurances repose également sur son appartenance au groupe Crédit Agricole, avec l'efficacité et la performance de l'un des plus grands réseaux bancaires d'Europe : environ 50 000 conseillers sont au contact de près de 51 millions de clients à travers le monde, engagés à la réalisation de tous leurs projets.

Le Groupe s'appuie sur trois modes de distribution :

- ▶ le modèle de bancassurance (83% du chiffre d'affaires 2019) qui assure la distribution des produits d'assurance de personnes, dommages et emprunteurs dans les réseaux bancaires du groupe Crédit Agricole ;
- ▶ les partenariats Groupe (6% du chiffre d'affaires 2019), via un dispositif de partenaires financiers internes complété par des canaux complémentaires (Internet, conseillers en gestion de patrimoines indépendants, réseau dédié aux professionnels de la santé) ;
- ▶ les partenariats hors Groupe (11% du chiffre d'affaires 2019), en l'absence de réseaux appartenant au Groupe Crédit Agricole (Japon par exemple).

Les effectifs du groupe Crédit Agricole Assurances se présentent de la façon suivante par zone géographique :

(en nombre)	2019	2018	Variation
France	2 648	2 674	(1)%
International	549	505	9%
<b>Effectif total</b>	<b>3 197</b>	<b>3 179</b>	<b>1%</b>

### A.1.3 Faits marquants de l'exercice et perspectives

#### Faits marquants

- ▶ Crédit Agricole Assurances confirme sa position de premier assureur en France :

L'Argus de l'Assurance a publié le 20 décembre 2019 un classement dans lequel Crédit Agricole Assurances occupe la première place de l'assurance en France.

Cette position repose sur un chiffre d'affaires de 27,5 milliards d'euros réalisé en France en 2018.

Crédit Agricole Assurances devient également le premier assureur de personnes en France avec un chiffre d'affaires de 24,2 milliards d'euros en 2018 et le cinquième assureur de biens et responsabilités en France avec un chiffre d'affaires de 3,3 milliards d'euros en 2018.

- ▶ Crédit Agricole Assurances poursuit sa stratégie de développement à l'international:

En juillet 2019, Crédit Agricole Assurances a annoncé la signature d'un partenariat en assurance non-vie avec le groupe bancaire espagnol Abanca, au travers de la détention à 50/50 d'une joint-venture, Abanca Generales de Seguros y Reaseguros S.A. Cette alliance permet de réunir la connaissance de la clientèle que possède Abanca sur le marché espagnol avec l'envergure acquise par Crédit Agricole Assurances en Europe. La société bénéficiera notamment d'une exclusivité de long terme sur la distribution de ces produits dans le réseau bancaire et digital d'Abanca. L'opération a été validée par les autorités européennes de la concurrence en octobre 2019.

Cette opération renforce la présence du Groupe en Europe et s'inscrit dans la stratégie de développement du métier de l'assurance au-delà des réseaux de distribution du Groupe via des partenariats à l'international.

- ▶ En retraite, Crédit Agricole Assurances accompagne ses clients dans la préparation de leur retraite avec les nouveaux PER individuel et collectif :

Crédit Agricole Assurances a lancé dès octobre 2019, suite à l'entrée en vigueur de la loi Pacte, ses plans d'épargne retraite (PER) individuel et collectif qui permettent aux clients de préparer au mieux leur retraite tout au long de leur vie professionnelle.





- ▶ En santé, Crédit Agricole Assurances lance l'application e-santé Crédit Agricole Ma Santé :

Crédit Agricole Assurances a lancé en janvier 2019 l'application Crédit Agricole Ma Santé, plateforme e-santé qui propose aux assurés des services de self care en matière de santé pour les accompagner dans leurs parcours de soins. Ce lancement marque une nouvelle étape dans le développement de l'activité en santé collective de Crédit Agricole Assurances, notamment en matière de digitalisation de ses offres et services.

En 2019, un tiers des assurés ont téléchargé l'application, et 50 % de leurs factures ont été transmises en format dématérialisé.

- ▶ En Italie, Crédit Agricole Assicurazioni récompensée aux « Future Bancassurance Awards 2019 »

Crédit Agricole Assicurazioni, filiale d'assurance non-vie italienne de Crédit Agricole Assurances, s'est distinguée en novembre 2019 aux « Future Bancassurance Awards 2019 » à Milan dans la catégorie Innovation Products Damage pour son offre Vivi Smart Protection qui protège les nouveaux modes de vie et comportements des consommateurs.

- ▶ Crédit Agricole Assurances s'engage à planter 500 000 arbres, soit 500 hectares de forêt par an :

Dans le cadre de sa stratégie RSE, Crédit Agricole Assurances, annonce le lancement de sa démarche en faveur de la forêt française, et s'engage à planter 500 000 arbres par an, aux côtés de Reforest'Action et Plantons pour l'Avenir.

Crédit Agricole Assurances, premier assureur des forêts, renforce son engagement en faveur du reboisement et de la gestion durable des forêts en France à travers des solutions concrètes :

- une opération client associant la souscription d'un contrat de prévoyance à la plantation d'un arbre, en partenariat avec Reforest'Action, pour un total de 300 000 arbres plantés par an.
- le versement d'une subvention au fonds de dotation, Plantons pour l'Avenir pour neutraliser ses émissions de CO2, dans le cadre du mécénat. A travers ce fonds, Crédit Agricole Assurances garantit la plantation de 200 000 arbres supplémentaires par an.

## Perspectives

L'épidémie de Covid-19 devrait avoir des impacts négatifs marqués sur l'économie mondiale, qui s'aggraverait si l'épidémie n'était pas contenue rapidement. Elle entraîne des chocs d'offre et de demande, ayant pour conséquence un ralentissement prononcé de l'activité, en raison de l'impact des mesures de confinement sur la consommation et de la défiance des agents économiques, ainsi que des difficultés de production, des perturbations des chaînes d'approvisionnement dans certains secteurs, et un ralentissement de l'investissement. Il en résulterait une baisse sensible de la croissance, voire des récessions techniques dans plusieurs pays. Crédit Agricole Assurances pourrait aussi être impacté. Ces conséquences impacteraient l'activité des contreparties des banques et des banques elles-mêmes. Crédit Agricole S.A., qui a annoncé des mesures de soutien de ses clients entreprises et particuliers pendant la crise, subira notamment les conséquences de la crise sur ses revenus et son résultat.

L'ampleur et la durée de ces impacts sont impossibles à déterminer à ce stade.

## A.1.4 Opérations et transactions au sein du groupe

### A.1.4.1 Opérations et transactions au sein du groupe Crédit Agricole Assurances

Les principales transactions intragroupe réalisées au titre de l'exercice 2019 concernent essentiellement l'émission de dettes subordonnées entre Crédit Agricole Assurances et ses filiales.

### A.1.4.2 Opérations et transactions au sein du groupe Crédit Agricole S.A.

Le financement de Crédit Agricole Assurances est effectué par le Groupe Crédit Agricole et sur le marché.

Au 31 décembre 2019, 839 millions d'euros de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) et 2 655 millions d'euros de titres subordonnés remboursables (TSR) étaient souscrits par le groupe Crédit Agricole.

Dans son portefeuille de placements, le groupe Crédit Agricole Assurances détient des titres émis par le groupe Crédit Agricole pour 16 587 millions d'euros, dont 10 603 millions d'euros d'actifs en représentation des contrats en UC à fin 2019.

Dans le cadre de l'activité de bancassurance, Crédit Agricole Assurances délègue certaines fonctions à d'autres entités du groupe Crédit Agricole :

- ▶ la commercialisation des contrats d'assurance est réalisée au sein des réseaux bancaires des Caisses régionales et de LCL en France et à l'étranger ainsi qu'au travers des réseaux partenaires à l'international (CA Italia en Italie, Novo Banco au Portugal, CABP en Pologne...) ;
- ▶ la gestion administrative des contrats d'assurance vie commercialisés par des réseaux bancaires est déléguée aux distributeurs (les Caisses régionales, déléguant elles-mêmes une partie de cette gestion à CAAS) ;

- ▶ la gestion d'actifs est déléguée aux entités spécialistes des différents marchés (Amundi, CA Immobilier, CACEIS...);
- ▶ la gestion des sinistres dommages en France est gérée par la Sirca (Société créée par Pacifica et les Caisses régionales).

## A.1.5 Renseignements sur le capital et l'actionnariat

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du nombre d'actions de Crédit Agricole Assurances et de leur détention au cours des trois dernières années :

Actionnaires	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Crédit Agricole S.A.	149 040 361	149 040 361	149 040 361
Autres	6	6	6
<b>Total</b>	<b>149 040 367</b>	<b>149 040 367</b>	<b>149 040 367</b>

Au 31 décembre 2019, le capital social de Crédit Agricole Assurances S.A. se compose de 149 040 367 actions ordinaires, d'une valeur nominale unitaire de 10 euros. Les actions de la société n'ont fait l'objet d'aucune offre au public et ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé. Au 31 décembre 2019, il n'y a aucune participation des salariés du groupe Crédit Agricole Assurances au capital social de Crédit Agricole Assurances S.A.

### Distribution au titre de l'exercice 2019

Le Conseil d'administration du 4 décembre 2019 a décidé du versement d'un acompte sur dividende en numéraire d'un montant de 624 479 137,73 euros, soit 4,19 euros par action.

Puis, le Conseil d'administration du 12 février 2020 a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires du 29 avril 2020 un solde de dividendes de 700 489 724,90 euros, soit 4,70 euros par action. Le dividende global au titre de l'exercice 2019 s'élève donc à 1 324 968 862,63 euros, soit 8,89 euros par action.

## A.2 PERFORMANCE ASSOCIÉE AUX PORTEFEUILLES DE CONTRATS

A fin décembre 2019, Crédit Agricole Assurances reporte un chiffre d'affaires en normes IFRS de 37,0 milliards d'euros, en augmentation de plus de 10% par rapport à 2018 et réalisé à 80,3% en France. Les autres pays les plus significatifs dans lesquels Crédit Agricole Assurances exerce ses activités sont l'Italie, le Luxembourg et la Pologne. En 2019 l'environnement de taux bas continue de peser sur la rentabilité et la solvabilité des compagnies d'assurances. Cependant, outre le renforcement de ses réserves, Crédit Agricole Assurances y répond en poursuivant la diversification de son mix-produit vers les activités de protection de biens et de personnes tout en maintenant une croissance soutenue de sa collecte en unités de compte en épargne / retraite. Le chiffre d'affaires UC est ainsi en hausse de 5,8% par rapport à 2018, pour atteindre 28,9% de la collecte brute à fin 2019 (en normes locales). En outre, les encours en UC progressent de 15,7% et représentent 22,8% des encours globaux à fin décembre 2019, soit une part UC en progression de 1,8 point sur un an.

### A.2.1 Activité Vie

Crédit Agricole Assurances est le premier assureur vie en France<sup>1</sup>, et le deuxième sur les contrats d'épargne retraite populaire<sup>2</sup>.

A fin 2019, les activités vie, essentiellement les métiers Epargne / Retraite, Prévoyance, du groupe Crédit Agricole Assurances représentent environ 87% de son chiffre d'affaires, principalement portées par les activités en France, en Italie et au Luxembourg.

La performance de souscription vie illustrée dans les tableaux ci-dessous, présentée en lignes d'activité selon le référentiel Solvabilité 2 et basée sur le périmètre prudentiel du groupe Crédit Agricole Assurances, ne comprend pas les produits financiers dont la performance sera développée dans la prochaine partie A.3 Performance associée aux activités de placement.

<sup>1</sup> Source : L'Argus de l'assurance du 28 juin 2019

<sup>2</sup> Source : L'Argus de l'assurance du 20 septembre 2019



<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019				Total
	Assurance avec participation aux bénéfices	Engagements d'assurance indexés ou en unité de compte	Autres engagements de (ré)assurance vie	Autres LoB	
Primes émises brutes	20 907	7 901	2 147	1 100	32 056
Primes acquises brutes	20 908	7 901	2 056	1 080	31 945
Sinistres bruts	14 712	4 563	553	638	20 465
Variation des autres provisions techniques brutes	(16 082)	(9 974)	(15)	(473)	(26 545)
Dépenses engagées (hors frais de placement)	1 009	450	1 038	382	2 879

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018				Total
	Assurance avec participation aux bénéfices	Engagements d'assurance indexés ou en unité de compte	Autres engagements de (ré)assurance vie	Autres LoB	
Primes émises brutes	18 342	7 585	2 339	1 025	29 291
Primes acquises brutes	18 342	7 585	2 265	1 029	29 220
Sinistres bruts	15 615	3 081	637	533	19 866
Variation des autres provisions techniques brutes	(3 674)	(409)	(218)	(544)	(4 846)
Dépenses engagées (hors frais de placement)	947	419	1 014	387	2 768

A fin 2019, le chiffre d'affaires vie de Crédit Agricole Assurances s'élève à 32 056 millions d'euros, en croissance de 9% par rapport à fin 2018, principalement porté par les activités Epargne / Retraite. Les contrats avec participation aux bénéfices enregistrent une hausse de 14% par rapport à fin 2018 représentant désormais 65% des primes émises vie pour un montant de 20 907 millions d'euros.

Aussi, Crédit Agricole Assurances continue de renforcer l'équilibre de ses activités Epargne / Retraite en poursuivant le développement de sa collecte en unités de compte qui contribue à fin 2019 à hauteur de 25% du chiffre d'affaires vie du groupe Crédit Agricole Assurances, soit 7 901 millions d'euros, en progression de 4% par rapport à fin 2018.

D'autre part, les activités de Prévoyance au travers des produits tels que les garanties arrêt de travail (incapacité, invalidité) et décès mais également les produits obsèques et dépendance, constituent l'essentiel des autres engagements d'assurance vie et représentent environ 7% du chiffre d'affaires vie à fin 2019 du groupe Crédit Agricole Assurances, soit 2 147 millions d'euros.

La charge de prestations liée aux sinistres est constituée principalement de la participation aux bénéfices distribuée aux assurés et de la dotation de la provision pour participation aux excédents.

A fin 2019, la provision pour participation aux excédents<sup>1</sup> s'élève à 10,8 milliards d'euros, en hausse de 10% par rapport à fin 2018.

## A.2.2 Activité Non-Vie

Crédit Agricole Assurances est le premier bancassureur automobile et habitation<sup>2</sup> et santé<sup>3</sup>, et le 5<sup>ème</sup> assureur de biens et de responsabilités en France<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Périmètre Vie France (Predica et Spirica)

<sup>2</sup> Source : L'Argus de l'assurance du 18 octobre 2019

<sup>3</sup> Source : L'Argus de l'assurance du 24 mai 2019

<sup>4</sup> Source : L'Argus de l'assurance du 20 décembre 2019

L'analyse de la performance de souscription non-vie, illustrée dans les tableaux ci-dessous, présentée en lignes d'activité selon le référentiel Solvabilité 2 est basée sur le périmètre prudentiel du groupe Crédit Agricole Assurances et met en évidence la grande diversité des métiers dommages :

	31/12/2019								Total
	Frais médicaux	Protection des revenus	Responsabilité civile relative à l'usage de véhicules motorisés	Dommege lié à l'usage de véhicules motorisés	Incendie et autres dommages aux biens	Responsabilité civile	Pertes pécuniaires diverses	Autres LoB	
<i>(en millions d'euros)</i>									
Primes émises brutes	811	547	601	782	1 423	201	250	181	<b>4 798</b>
Primes acquises brutes	798	535	586	758	1 379	194	257	173	<b>4 682</b>
Sinistres bruts	614	217	459	488	1 033	150	34	62	<b>3 057</b>
Variation des autres provisions techniques brutes	-	-	6	-	(11)	(3)	-	-	<b>(8)</b>
Dépenses engagées (hors frais de placement)	139	210	158	173	387	67	132	85	<b>1 353</b>

	31/12/2018								Total
	Frais médicaux	Protection des revenus	Responsabilité civile relative à l'usage de véhicules motorisés	Dommege lié à l'usage de véhicules motorisés	Incendie et autres dommages aux biens	Responsabilité civile	Pertes pécuniaires diverses	Autres LoB	
<i>(en millions d'euros)</i>									
Primes émises brutes	748	510	560	719	1 325	185	256	164	<b>4 467</b>
Primes acquises brutes	732	495	544	695	1 288	181	235	157	<b>4 328</b>
Sinistres bruts	557	226	461	437	878	112	32	59	<b>2 762</b>
Variation des autres provisions techniques brutes	-	-	(3)	-	(6)	(2)	-	-	<b>(11)</b>
Dépenses engagées (hors frais de placement)	131	203	148	162	361	54	134	76	<b>1 269</b>

A fin 2019, le chiffre d'affaires non-vie de Crédit Agricole Assurances s'élève à 4 798 millions d'euros, en hausse de 7% par rapport à fin 2018. Il est pour l'essentiel réalisé en France. La bonne performance technique s'explique par une dynamique soutenue sur l'ensemble des métiers et plus particulièrement sur les segments Multirisque Habitation (MRH) et Auto intégrés dans les lignes d'activité Incendie et autres dommages aux biens ainsi que Responsabilité civile relative à l'usage de véhicules motorisés et dommages lié à l'usage de véhicules motorisés. Ces derniers représentent près de 60% du total du chiffre d'affaires à fin 2019 soit 2 806 millions d'euros, en hausse de près de 8% par rapport à fin 2018.

Les primes émises pour la ligne d'activité Incendie et autres dommages aux biens représentent 30% du total des primes émises non-vie, soit 1 423 millions d'euros. Leur croissance de 7% par rapport à fin 2018 s'explique principalement par le dynamisme de l'activité commerciale des produits Multirisque Habitation avec un niveau d'affaires nouvelles élevé, notamment en France.

Les primes émises en responsabilité civile et dommages auto représentent 29% du total des primes, soit 1 384 millions d'euros, en hausse de 8%, tirée par le dynamisme de l'activité commerciale des produits Automobile.

A fin 2019, le chiffre d'affaires des activités santé atteint 811 millions d'euros, en progression de 8% par rapport à fin 2018, porté par le dynamisme de l'activité commerciale des produits santé individuel en France.

Ainsi, le ratio combiné en France<sup>1</sup>, où le groupe Crédit Agricole Assurances réalise l'essentiel de son activité, reste bien maîtrisé à 95,9%, en légère hausse de 0,4 point par rapport à fin 2018 en raison des événements climatiques du second semestre de l'année.

<sup>1</sup> Périmètre Pacifica



## A.3 PERFORMANCE ASSOCIÉE AUX ACTIVITÉS DE PLACEMENTS

A

B

C

D

E

2019 a été marquée par la décélération progressive de l'économie américaine, pénalisée par l'érosion des effets de la politique budgétaire lancée en 2018 et mise à mal par plusieurs conflits commerciaux. Préoccupée par la montée de ces tensions, la réserve fédérale américaine a adopté un discours plus accommodant au cours de l'année, en abaissant à compter de l'été 2019 et à trois reprises son principal taux directeur. Finalement, l'année s'est terminée sur une note encourageante, dopés par l'annonce d'un accord commercial sino-américain.

De même, la croissance économique de la zone euro a ralenti en 2019, pénalisée par les tensions commerciales internationales, les difficultés sectorielles spécifiques au segment automobile mais également les incertitudes liées au Brexit. D'autres événements politiques majeurs sont venus animer les tensions géopolitiques, à l'image notamment du changement de gouvernement italien, des élections indécises en Espagne mais également des élections du parlement Européen. Dans ce contexte, la BCE a œuvré de manière accommodante, avec la baisse du taux de rémunération des dépôts et la mise en place d'un nouveau programme d'achats d'actifs. L'environnement économique a finalement montré des signes d'amélioration, stimulé par l'évolution « positive » du Brexit, les prémises d'un accord commercial sino-américain mais également la stabilisation d'indicateurs économiques de court terme fin 2019.

Les marchés actions ont fortement progressé en 2019, effaçant dès le mois d'avril les pertes enregistrées fin 2018. Les indices ont été soutenus en particulier, par le revirement des banques centrales qui, au regard des craintes persistantes sur la conjoncture mondiale, ont suspendu leur programme de normalisation monétaire. Dans un second temps, les marchés ont évolué timidement, tiraillés entre les politiques de surenchères protectionnistes et les discours accommodants des banques centrales. Finalement, les marchés actions ont accéléré leur progression au T4 2019, saluant l'apaisement des tensions géopolitiques (accord commercial sino-américain début 2020, Brexit), la poursuite des politiques monétaires accommodantes et l'amélioration d'indicateurs économiques clés.

Les rendements obligataires ont enregistré dans un premier temps une chute vertigineuse pour atteindre un point bas en août. Cette importante baisse s'explique par le ralentissement de l'économie mondiale qui, associé aux craintes de récession, ont engendré un changement du discours des banques centrales. Dans un second temps, les taux longs ont entamé un léger rebond au regard de l'amélioration des perspectives économiques mondiales et la baisse de la probabilité d'une récession à court terme, mais restent à des niveaux inférieurs à ceux de début d'année.

A fin décembre 2019, les produits financiers générés par les investissements des activités d'assurance de Crédit Agricole Assurances s'élèvent à 15 662 millions d'euros, en hausse de 13 209 millions d'euros par rapport à fin 2018. Cette évolution s'explique principalement par la variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat, portés par la bonne performance des marchés financiers en 2019 ainsi qu'un effet de base favorable compte tenu de la baisse des marchés financiers intervenue sur le dernier trimestre 2018.

Le tableau ci-dessous illustre les produits des placements nets de charges (y compris dividendes) tels que comptabilisés dans les états financiers consolidés IFRS pour l'année 2019 et l'année 2018:

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Produits des placements</b>	<b>7 726</b>	<b>7 335</b>
<b>Dividendes</b>	<b>1 023</b>	<b>667</b>
Dividendes reçus sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	1 021	665
Dividendes reçus sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	2	2
<b>Produits d'intérêts</b>	<b>6 135</b>	<b>5 976</b>
Produits d'intérêts sur les actifs financiers au coût amorti	215	189
Produits d'intérêts sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4 874	5 029
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	71	37
Autres intérêts et produits assimilés	975	722
<b>Autres produits des placements</b>	<b>569</b>	<b>692</b>
<b>Charges des placements</b>	<b>(450)</b>	<b>(370)</b>
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>(7)</b>	<b>(6)</b>
Charges d'intérêts sur les passifs financiers au coût amorti	-	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-	-
Autres intérêts et charges assimilées	(7)	(6)
<b>Charges de commissions</b>	<b>(377)</b>	<b>(315)</b>
<b>Autres charges des placements</b>	<b>(66)</b>	<b>(49)</b>
<b>Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement</b>	<b>72</b>	<b>41</b>
<b>Plus et moins-values de cession nettes sur actifs financiers au coût amorti</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Gains résultant de la cession d'actifs financiers au coût amorti	-	-
Pertes résultant de la cession d'actifs financiers au coût amorti	-	-
<b>Plus et moins-values de cession nettes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</b>	<b>72</b>	<b>41</b>
<b>Plus et moins-values de cession nettes sur instruments de couverture</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Plus et moins-values de cession nettes sur immeubles de placement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat</b>	<b>12 405</b>	<b>(6 702)</b>
Variation de juste valeur des actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-
Variation de juste valeur des instruments de capitaux propres	3 370	(1 451)
Variation de juste valeur des instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	1 871	(1 607)
Variation de juste valeur des actifs représentatifs de contrats en unités de compte	6 835	(3 609)
Variation de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Variation de juste valeur des instruments dérivés de transaction	328	(34)
Résultat de la comptabilité de couverture	-	-
<b>Variation des dépréciations sur placements</b>	<b>(39)</b>	<b>(8)</b>
<b>Variation des dépréciations sur actifs sains (Bucket 1 et Bucket 2)</b>	<b>(38)</b>	<b>(7)</b>
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	(30)	(18)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(31)	(18)
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	1	-
Engagements	-	-
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	(8)	11
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(8)	11
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-	-
Engagements	-	-
<b>Variation des dépréciations sur actifs dépréciés (Bucket 3)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-	-
Engagements	-	-
Variations des dépréciations sur immeubles de placement	(1)	(1)
<b>Variations des dépréciations sur autres actifs</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Montant reclassé en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres en application de l'approche par superposition</b>	<b>(4 052)</b>	<b>2 157</b>
<b>TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES</b>	<b>15 662</b>	<b>2 453</b>



D'autre part, à fin 2019, la part des actifs titrisés dans le portefeuille du groupe Crédit Agricole Assurances reste marginale ; ainsi les revenus provenant de ces actifs ne sont pas significatifs. L'essentiel de ces actifs est détenu principalement au travers d'un OPC dédiés, dont la titrisation est investie sur des titres classés *investment-grade* dont une large part ont une notation égale à AAA.

Le tableau ci-dessous illustre les gains et les pertes comptabilisés en capitaux propres, tels qu'ils figurent dans les états financiers consolidés IFRS pour l'année 2019:

<i>(in millions of euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>		
<b>Gains et pertes sur écarts de conversion</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	1	1
<b>Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</b>	<b>1 070</b>	<b>(740)</b>
Ecart de réévaluation de la période	6 478	(4 224)
Transferts en résultat	(64)	(30)
Autres variations	41	(3)
Variation de participation aux bénéfices différée de la période	(5 384)	3 517
<b>Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture</b>	<b>(24)</b>	<b>9</b>
Ecart de réévaluation de la période	(144)	54
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
Variation de participation aux bénéfices différée de la période	120	(45)
<b>Reclassement des gains et pertes sur actifs financiers lié à l'approche par superposition</b>	<b>605</b>	<b>(356)</b>
Ecart de réévaluation de la période	4 052	(2 155)
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	(10)	(64)
Variation de participation aux bénéfices différée de la période	(3 608)	1 863
<b>Gains et pertes avant impôts comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>1 482</b>	<b>(1 086)</b>
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées</b>	<b>(11)</b>	<b>(3)</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>1 143</b>	<b>(724)</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(5)	-
<b>Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables</b>	<b>(5)</b>	<b>(11)</b>
Ecart de réévaluation de la période	(5)	(10)
Transferts en réserves	-	-
Autres variations	-	(1)
Variation de participation aux bénéfices différée de la période	-	-
<b>Gains et pertes avant impôts comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>(10)</b>	<b>(11)</b>
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>(20)</b>	<b>-</b>
<b>Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
<b>Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>5</b>	<b>(2)</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées</b>	<b>2</b>	<b>-</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>(21)</b>	<b>(11)</b>
<b>GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 122</b>	<b>(735)</b>
Dont part du Groupe	1 122	(734)
Dont participations ne donnant pas le contrôle	-	(1)

## A.4 AUTRES PRODUITS ET CHARGES

---

L'essentiel des autres produits et charges est composé par l'impôt et par les charges financières liées aux titres de dettes subordonnées.





## B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Le groupe Crédit Agricole Assurances s'est muni d'un système de gouvernance en adéquation avec ses différents métiers et ses modalités de pilotage. Ce système de gouvernance participe activement à la réalisation des objectifs stratégiques du groupe Crédit Agricole Assurances tout en garantissant une gestion saine et prudente de ses risques compte tenu de leur nature, de leur ampleur et de leur complexité.

### B.1 INFORMATION GÉNÉRALE SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

L'organisation générale de Crédit Agricole Assurances, société tête de groupe d'assurance est articulée autour :

- ▶ d'un Conseil d'administration avec ses Comités spécialisés (Comité d'audit et des comptes et Comité stratégique IT et processus Client) ;
- ▶ d'une Direction générale avec notamment ses dirigeants effectifs ;
- ▶ d'un fonctionnement hiérarchique ;
- ▶ et d'un fonctionnement transverse assuré par des comités.

Pour chacune des entités du groupe Crédit Agricole Assurances, l'appartenance au groupe Crédit Agricole S.A. se traduit par un fonctionnement sous forme de lignes métier. Le rattachement est hiérarchique dans le cas de la fonction Contrôle périodique, Contrôle permanent et Risques, Juridique et Conformité et fonctionnel dans le cas de la fonction Finances, de la Direction Communication et de la Direction des Ressources humaines. Les responsables de ces sujets effectuent un double reporting, d'une part à la Direction de l'entité du groupe Crédit Agricole Assurances dont ils dépendent, d'autre part au responsable de la ligne métier Groupe.

Certaines fonctions sont par ailleurs mutualisées pour plusieurs entités du groupe Crédit Agricole Assurances, comme notamment celles des Investissements, de la Communication corporate, de la Communication clients, de l'Audit, des Ressources humaines et de la fonction Achats.

#### B.1.1 Rôles, responsabilités et missions des acteurs de la gouvernance

##### B.1.1.1 Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole Assurances, société tête de groupe d'assurance, est composé au 31 décembre 2019 de neuf administrateurs et d'un censeur. Il se réunit en général cinq à six fois par an.

Le Conseil d'administration exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la loi et les statuts de la Société. Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Dans la limite de ses pouvoirs, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il établit et approuve notamment les différents rapports exigés par la loi. Il valide également les politiques applicables au groupe Crédit Agricole Assurances. Le Conseil peut procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires.

Le Conseil assume au niveau du groupe la responsabilité du respect des dispositions légales, réglementaires adoptées en vertu de la directive Solvabilité 2. Il veille à ce qu'une évaluation interne des risques et de la solvabilité soit menée au niveau du groupe.

Il est également responsable de l'efficacité du système de gouvernance des risques en fixant l'appétence au risque et les limites de tolérance au risque en approuvant les politiques principales de gestion des risques du groupe.

A ce titre, il fixe et approuve l'organisation générale du groupe, son système de gouvernance et de gestion des risques ainsi que son dispositif de contrôle interne. Il s'assure qu'ils sont adaptés à la nature, à l'ampleur et à la complexité des risques des opérations et les contrôle à intervalle régulier afin qu'ils garantissent une gestion saine et prudente de l'activité. Il est ainsi impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par le groupe, dans la fixation des limites dont il est régulièrement informé de leur respect.

Il s'assure que le système de gouvernance des risques mis en place au niveau du groupe exerce une gestion intégrée, cohérente et efficace.

Le Conseil est en lien avec la Direction générale et les responsables des fonctions clés.

Le Conseil entend directement les responsables des fonctions clés au moins une fois par an afin de prendre connaissance de leurs bilan et plan annuels et chaque fois que ceux-ci souhaitent l'informer d'un événement de nature à le justifier. Les responsables des fonctions clés participent par ailleurs à chaque réunion du Comité d'audit et des comptes qui rend compte de ses travaux au Conseil.

A

B

C

D

E

## B.1.1.2 Comités sous la responsabilité du Conseil d'Administration

### Comité d'audit et des comptes

Il est composé au moins de deux administrateurs. Assistent également aux réunions le Censeur, les Commissaires aux comptes et toute personne en charge ou habilitée à reporter les questions relatives aux contrôles des risques, travaux d'audit, finances et comptabilité. Conformément au règlement intérieur, participent à ce Comité des représentants de la Direction des Finances, du Secrétariat général, ainsi que les quatre responsables des fonctions clés.

Le Comité se réunit au moins deux fois par an sur l'initiative de son Président ou à la demande du Président du Conseil d'administration ou du Directeur général. Le Comité rend compte de ses travaux à la prochaine réunion du Conseil d'administration et informe ce dernier sans délai de toute difficulté rencontrée.

Le Comité d'audit et des comptes assure le suivi du processus d'élaboration de l'information comptable et financière en s'interrogeant sur la traduction des événements marquants ayant une incidence sur les comptes. Il est chargé également de suivre la réalisation par les Commissaires aux comptes de leur mission et d'assurer le suivi de l'indépendance de ces derniers.

Le Comité d'audit et des comptes a pour mission également d'examiner l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques (veille au traitement adéquat des opérations significatives, des risques majeurs, à la cohérence de l'ensemble, etc.). Il examine notamment le plan d'audit interne du groupe Crédit Agricole Assurances.

Plus généralement, le Comité d'audit et des comptes suit tout dossier stratégique à la demande de la Direction générale ou du Président du Comité d'audit et des comptes ou du Président du Conseil d'administration pouvant avoir un impact majeur sur la situation financière du groupe Crédit Agricole Assurances.

### Comité stratégique IT & processus clients Groupe Crédit Agricole Assurances

Le Comité stratégique IT & processus clients Groupe Crédit Agricole Assurances a été créé par le Conseil d'administration du 27 juillet 2017. Il est composé de trois membres désignés par le Conseil d'Administration. Participent également au Comité stratégique IT & processus clients des invités permanents qui sont notamment les présidents des Comités spécialisés IT & Processus clients Vie et Non Vie France, des représentants internes de Crédit Agricole Assurances Solutions ainsi que des Directeurs bancaires et Assurances distributeurs.

Le Comité se réunit au moins deux fois par an. L'ordre du jour est établi par le Président du Comité. Un compte rendu des réunions de ce Comité sera présenté par son Président au Conseil d'administration suivant.

Ce Comité a pour mission de définir les orientations stratégiques IT et processus clients et ainsi garantir la cohérence du Groupe Crédit Agricole Assurances dans ces domaines.

### Comités exceptionnels

Le Conseil peut décider la création de comités chargés d'étudier des questions spécifiques de sa compétence. Ces comités exercent leur activité sous sa responsabilité.

Depuis 2013, l'exercice des fonctions du Comité des rémunérations de Crédit Agricole Assurances a été transféré au Comité des rémunérations de Crédit Agricole S.A.

## B.1.1.3 Direction générale

En application des dispositions légales, les fonctions de Président et de Directeur Général sont dissociées au sein de Crédit Agricole Assurances.

Sous réserve des pouvoirs que la loi (ou le règlement intérieur, le cas échéant) attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration, la Direction générale est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de son objet social.

La Direction générale fixe les modalités opérationnelles de mise en œuvre de la stratégie décidée par le Conseil d'administration de Crédit Agricole Assurances et rend compte à ce dernier de son action. Elle supervise, pilote, le fonctionnement du système de gouvernance des risques mis en place au sein du groupe. Elle propose au Conseil les orientations stratégiques et établit les politiques que le Conseil approuve pour Crédit Agricole Assurances. Elle fixe des procédures décisionnelles efficaces, une structure organisationnelle qui indique clairement les lignes de *reporting*, assigne les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et attribue les moyens adéquats.

Elle est directement impliquée dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de maîtrise des risques et de contrôle interne et s'assure notamment que les stratégies et les limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées pour le groupe. Elle veille à ce que les principales informations relatives aux entités et au groupe soient régulièrement reportées et correctement documentées, les principaux dysfonctionnements identifiés et les mesures correctrices mises en œuvre. Elle interagit de manière appropriée avec les comités mis en place au sein de l'entreprise et notamment les responsables des fonctions clés.

Le 31 juillet 2015, le Conseil d'administration de Crédit Agricole Assurances a nommé Frédéric THOMAS Directeur général (dirigeant effectif) à effet du 1<sup>er</sup> septembre 2015. Ses fonctions prenant fin au 31 décembre 2019, le Conseil d'administration, le 6 novembre 2019 a nommé Philippe DUMONT pour le remplacer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.



#### B.1.1.4 Dirigeants effectifs

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole Assurances a désigné en sus du Directeur général, Dirigeant effectif de droit, deux autres Dirigeants effectifs, Thierry LANGRENEY et Henri LE BIHAN, Directeurs généraux adjoints. Les dirigeants effectifs participent directement à la mise en œuvre des différentes missions assurées par la Direction générale (comme présentées ci-dessus).

#### B.1.1.5 Comités sous la responsabilité de la Direction générale

La comitologie du groupe Crédit Agricole Assurances est structurée autour :

- D'un Comité de Direction Générale groupe CAA,
- D'un Comité Exécutif groupe CAA qui se tient en alternance avec le Comité de Direction groupe CAA,
- De Comités stratégiques thématiques du groupe CAA.

#### B.1.1.6 Fonctions clés

Quatre fonctions clés ont été mises en place au sein du groupe Crédit Agricole Assurances et pour chacune de ses entités :

- ▶ une fonction gestion des risques ;
- ▶ une fonction actuarielle ;
- ▶ une fonction conformité ;
- ▶ une fonction audit interne.

Ces fonctions clés, disposant d'un responsable unique, éclairent et assistent la Direction générale et le Conseil d'administration de Crédit Agricole Assurances dans la gouvernance. Elles disposent de l'autorité et de l'indépendance nécessaires à la bonne réalisation de leurs missions. La fonction gestion des risques et la fonction actuarielle contribuent au système de gestion des risques.

### Fonction Gestion des Risques

La fonction Gestion des Risques est organisée selon les principes de la Ligne Métier Risques du Groupe Crédit Agricole S.A. et les exigences découlant de la Directive Solvabilité 2.

#### Rôles et responsabilités de la fonction

La fonction Gestion des Risques vise à répondre au niveau du groupe Crédit Agricole Assurances aux enjeux suivants:

- ▶ disposer d'un cadre « risques » incluant notamment une stratégie risques groupe Crédit Agricole Assurances, articulée avec le cadre d'appétence aux risques validé par le Conseil d'administration ;
- ▶ mettre en place et animer un dispositif de maîtrise des risques (détection, mesure, alertes, contrôles, déclaration des risques et suivi des plans d'actions) ;
- ▶ veiller à la cohérence de sa déclinaison dans les filiales ;
- ▶ répondre aux besoins de pilotage et de communication ;
- ▶ rendre compte à la gouvernance de l'exposition aux risques et des éléments de maîtrise.

#### Organisation de la fonction, rattachement et lien avec les autres directions et entités assurance

La fonction Gestion des Risques du groupe Crédit Agricole Assurances est placée sous la responsabilité du Directeur des Risques et Contrôle permanent du groupe Crédit Agricole Assurances (RCPR groupe). Ce dernier est rattaché hiérarchiquement à la Direction des Risques du groupe de Crédit Agricole S.A. et fonctionnellement au Directeur général de Crédit Agricole Assurances.

Le RCPR groupe s'appuie sur les Responsables Contrôle permanent et Risques des entités du groupe Crédit Agricole Assurances, rattachés hiérarchiquement au Directeur des Risques et Contrôle permanent du groupe et fonctionnellement au Directeur Général de l'entité.

La fonction Gestion des Risques du groupe Crédit Agricole Assurances assure de plus un rôle transverse au groupe sur les domaines de risque nécessitant une expertise technique spécifique. La fonction Gestion des risques du groupe Crédit Agricole Assurances s'appuie également sur la contribution des autres fonctions clés et sur les dispositifs de contrôle interne du groupe et des entités.

## Fonction actuarielle

### Rôles et responsabilités de la fonction

La fonction Actuarielle vise à répondre au niveau du groupe Crédit Agricole Assurances aux enjeux suivants :

- ▶ mettre en œuvre un dispositif groupe destiné à assurer une coordination et une homogénéité des pratiques actuarielles et des travaux de chaque fonction Actuarielle au sein des entités ;
- ▶ assurer la fiabilité et le caractère adéquat des provisions techniques prudentielles consolidées au regard des risques et garanties ;
- ▶ émettre un avis sur la politique de souscription et sur les dispositions prises en matière de réassurance, en s'assurant notamment que les entités définissent et mettent en œuvre des politiques appropriées et en s'appuyant sur les travaux des fonctions Actuarielles de chaque entité ;
- ▶ formaliser l'ensemble de ses travaux et de ses conclusions dans un rapport annuel pour présentation au Comité d'audit et des comptes ainsi qu'au Conseil d'Administration.

### Organisation de la fonction, rattachement et lien avec les autres directions et entités assurance

En 2019, la fonction Actuarielle, assurée par le Directeur Fonction Actuarielle groupe Crédit Agricole Assurances, rapporte à un dirigeant effectif du groupe Crédit Agricole Assurances.

La fonction Actuarielle groupe s'appuie sur le principe de subsidiarité. Chaque filiale met en place une fonction Actuarielle proportionnée à son activité. La fonction Actuarielle de chaque entité, distincte des fonctions opérationnelles en respect du principe de séparation des tâches, a pour principales missions :

- ▶ de coordonner le calcul des provisions techniques prudentielles ;
- ▶ de garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques prudentielles ;
- ▶ d'apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques prudentielles ;
- ▶ d'émettre un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- ▶ de contribuer au système de gestion des risques en particulier concernant la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital et de l'ORSA.

Les fonctions Actuarielles des entités échangent avec la fonction Actuarielle groupe sur la conduite de leurs missions et sur la mise en œuvre des contrôles permanents relatifs à la fonction Actuarielle.

## Fonction de vérification de la Conformité

Les principes d'organisation de la fonction Conformité du groupe Crédit Agricole Assurances s'inscrivent dans ceux de la ligne métier Conformité du groupe Crédit Agricole S.A. et les exigences découlant de Solvabilité 2.

### Rôles et responsabilités de la fonction

La fonction Conformité vise à répondre au niveau du groupe Crédit Agricole Assurances aux enjeux suivants :

- ▶ prémunir le groupe contre les risques de non-conformité aux lois et aux règlements applicables à ses activités incluant également les domaines relevant de la conformité tels que définis par la ligne métier du groupe Crédit Agricole S.A. ;
- ▶ mettre en place un fonctionnement homogène et lisible entre Crédit Agricole Assurances, ses filiales et le groupe Crédit Agricole S.A. ;
- ▶ obtenir une vision « groupe » des risques de non-conformité sur le périmètre groupe Crédit Agricole Assurances ;
- ▶ déployer des dispositifs concourant à leur maîtrise des risques de non-conformité et assurer la communication associée à ses missions auprès de la gouvernance.

### Organisation de la fonction, rattachement et lien avec les autres directions et entités assurance

L'organisation de la Fonction Conformité du groupe Crédit Agricole Assurances s'appuie sur :

- ▶ Le responsable fonction clé Conformité, fonction exercée pour les compagnies françaises par le Secrétaire Général de Crédit Agricole Assurances rattaché au Directeur Général de Crédit Agricole Assurances ;
- ▶ Le Responsable Conformité Groupe Crédit Agricole Assurances, rattaché fonctionnellement au Secrétaire Général de Crédit Agricole Assurances et hiérarchiquement au Directeur de la Conformité du Groupe Crédit Agricole ; il est en charge du pilotage de la ligne-métier Conformité Assurances, déclinée en mode hiérarchique en France comme à l'étranger, sauf incompatibilité avec les règles locales ;
- ▶ Les responsables des fonctions Conformité de chaque filiale et de la holding et leurs équipes.



La Fonction Conformité peut également solliciter les métiers et d'autres fonctions support, notamment la Fonction Juridique.

A

## Fonction Audit Interne

### Rôles et responsabilités de la fonction

La Direction de l'Audit des Assurances (DAA) mène des missions d'audit, sur pièces et sur place, portant sur l'ensemble du périmètre de surveillance consolidé du groupe Crédit Agricole Assurances, incluant ses prestataires de service essentiels. Elle s'appuie en premier niveau sur les travaux menés par les unités d'audit dédiées en Italie, en Pologne et au Japon. Ses missions ont pour objet de s'assurer :

- ▶ de la correcte mesure et maîtrise des risques ;
- ▶ de l'adéquation et de l'efficacité des dispositifs de contrôle ;
- ▶ de la conformité des opérations et du respect des procédures ;
- ▶ de la correcte mise en œuvre des actions correctrices décidées ;
- ▶ d'évaluer la qualité et l'efficacité du fonctionnement.

B

C

D

E

Ces missions permettent de fournir une opinion professionnelle et indépendante sur le fonctionnement et le contrôle interne du groupe et de ses entités aux Directions générales et Conseils d'administration du groupe et de ses filiales.

### Organisation de la fonction, rattachement et lien avec les autres directions et entités assurance

La fonction Audit interne est incarnée, au niveau du groupe Crédit Agricole Assurances et de ses filiales françaises par le Directeur de l'Audit du groupe Crédit Agricole Assurances. Par ailleurs afin de garantir son indépendance, le Directeur de l'Audit du groupe Crédit Agricole Assurances bénéficie d'un rattachement hiérarchique à la ligne métier Audit Inspection du Crédit Agricole et fonctionnel au Directeur général du groupe Crédit Agricole Assurances. Ce dernier veille en particulier à ce que les moyens nécessaires lui soient alloués pour l'accomplissement de ses missions.

## B.1.2 Changements importants au sein de la gouvernance survenus au cours de la période de référence

### Conseil d'administration :

Un administrateur, ayant atteint la limite d'âge fixée à 65 ans par les statuts, a quitté le Conseil en juillet 2019. Un censeur, appelé à d'autres fonctions est également parti du Conseil. Tous deux ont été remplacés. Une administratrice indépendante a rejoint le Conseil en octobre 2019. Le Conseil compte désormais neuf membres.

### Direction effective :

Pendant toute la durée de l'exercice 2019, la Direction effective a été constituée de trois personnes : son Directeur général Frédéric THOMAS ainsi que deux Directeurs généraux Adjoints : Thierry LANGRENEY et Henri LE BIHAN. A effet du 1<sup>er</sup> janvier 2020 Frédéric THOMAS est remplacé par Philippe DUMONT nommé Directeur général de Crédit Agricole Assurances par le Conseil du 6 novembre 2019.

### Responsables de fonctions clés :

Au cours de l'exercice 2019, aucun changement n'a été opéré concernant les responsables de fonctions clés.

## B.1.3 Informations relatives à la politique de rémunération

Crédit Agricole Assurances s'est doté d'une politique de rémunération alignée avec celle du groupe Crédit Agricole S.A. et adaptée à sa structure interne. Le groupe Crédit Agricole Assurances s'est ainsi muni de pratiques de rémunération responsables qui le préserve de toute prise de risque excessive par ses dirigeants et salariés dans le respect de l'ensemble des parties prenantes : collaborateurs, clients et actionnaires.

### B.1.3.1 Présentation générale et principales composantes de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

#### Conseil d'administration

##### Rémunération

L'enveloppe globale des jetons de présence est fixée chaque année par l'Assemblée générale et répartie entre chaque administrateur et censeur par décision du Conseil d'administration. Un montant fixe, décidé par le Conseil, est ainsi alloué à chaque administrateur et censeur présent à une séance du Conseil d'administration, du Comité d'audit et des comptes, comité IT et processus client et de tout comité d'étude exceptionnel (comme notamment le Comité de sélection d'un nouvel administrateur indépendant).

### Informations sur les dispositifs ouvrant droits à des composantes variables de la rémunération

Les mandataires sociaux de Crédit Agricole Assurances ne détiennent aucune option d'achat, de souscription ou d'attribution gratuite d'actions. Crédit Agricole Assurances n'ayant pas de titres de capital admis aux négociations, mais seulement des titres de créances, de tels éléments de rémunération en actions Crédit Agricole Assurances ne sont donc pas attribués.

### Dirigeants mandataires sociaux

Le mandat du Directeur général de Crédit Agricole Assurances est effectué à titre gratuit. En effet, sa rémunération est assurée par Crédit Agricole S.A. en respect des dispositions applicables au sein du Groupe. Les dirigeants mandataires sociaux de Crédit Agricole Assurances ne bénéficient pas d'avantages en nature, de régimes spécifiques de retraite, de prévoyance ou d'indemnité de rupture liés à leur mandat social. Ils sont cependant « personnels identifiés » (tels que défini dans la rubrique 'Rémunération des personnels identifiés') et les rémunérations perçues font l'objet d'un encadrement visant à garantir leur alignement avec les intérêts à long-terme de l'entreprise.

### Principes généraux

La politique de rémunération du groupe Crédit Agricole Assurances est directement intégrée à la politique de rémunération du groupe Crédit Agricole S.A. : elle est définie par la Direction générale du groupe, sur proposition de la Direction des Ressources humaines et après avis du Comité de contrôle des politiques de rémunération. Cette politique est examinée et validée chaque année par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Dans le cadre des spécificités de ses métiers, de ses entités juridiques et des législations pays, le groupe veille à développer un système de rémunération qui assure aux collaborateurs des rétributions cohérentes vis-à-vis de ses marchés de référence afin d'attirer et retenir les talents dont le groupe a besoin. Les rémunérations sont dépendantes de la performance individuelle mais aussi collective des métiers. Enfin, la politique de rémunération tend à limiter la prise de risques excessive.

La politique de rémunération de Crédit Agricole Assurances est ainsi élaborée en déclinaison des objectifs définis par le groupe tout en s'attachant à les adapter aux différentes catégories de collaborateurs et aux particularités du marché de l'Assurance.

### Gouvernance

Les politiques et pratiques de rémunération de Crédit Agricole Assurances sont donc placées sous la gouvernance du groupe Crédit Agricole S.A.

Par l'intermédiaire de la Direction des Ressources humaines, Crédit Agricole Assurances met à la disposition du Comité des rémunérations de Crédit Agricole S.A., toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Crédit Agricole Assurances décline ainsi sa politique de rémunération selon les délibérations du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. émises après recueil des avis formulés par le Comité des rémunérations et le Comité de contrôle des politiques de rémunération du groupe. Ce dernier comité regroupe la Direction des Risques et Contrôle permanent groupe, la Direction de la Conformité groupe et la Direction des Ressources humaines groupe.

La Direction Financière groupe intervient également dans la validation des modalités de détermination des résultats économiques de la rémunération variable des cadres dirigeants.

La définition et la mise en œuvre de la politique de rémunération font enfin l'objet de mission d'audit par l'Inspection générale groupe.

En complément et afin de répondre aux obligations réglementaires, Crédit Agricole Assurances a mis en place un comité de déclinaison des politiques de rémunération, rassemblant la Direction des Risques et du Contrôle permanent, la Conformité et la Direction des Ressources humaines.

#### B.1.3.2 Principales composantes de la politique de rémunération des collaborateurs et cadres dirigeants

##### Collaborateurs

La rétribution des collaborateurs repose sur les éléments suivants :

- ▶ Le salaire de base ;
- ▶ La rémunération variable individuelle ;
- ▶ La rémunération variable collective ;
- ▶ La rémunération variable long terme et différée ;
- ▶ Les périphériques de rémunérations (régimes de retraite supplémentaire et de prévoyance santé).

Crédit Agricole Assurances compare ses pratiques à celles des sociétés d'assurance et de réassurance du marché français et vise ainsi à positionner la rémunération globale de ses collaborateurs à la médiane des pratiques de marché.

La rémunération variable individuelle rétribue la performance du collaborateur et constitue une partie intégrante de la structure de rémunération annuelle. Elle repose sur l'évaluation précise des résultats obtenus par rapport aux objectifs spécifiques de l'année en tenant compte des conditions de mise en œuvre.

En réponse aux exigences réglementaires européennes (Solvabilité 2) mais également américaines (Volcker rule), des règles de bonne conduite ont été intégrées à la politique de rémunération afin que les pratiques de rémunération :

- ▶ ne créent pas des incitations qui pourraient encourager les personnes concernées à favoriser leurs propres intérêts au détriment potentiel de leur client ;
- ▶ interdisent aux collaborateurs tout recours à une stratégie individuelle de couverture ou assurance de maintien de revenu ou de responsabilité civile qui compromettrait l'alignement sur les risques prévus par les dispositifs de rémunération variable.

Toujours en réponse aux exigences réglementaires fixées par Solvabilité 2 et afin de prévenir tout conflit d'intérêt, la rémunération des personnels occupant des fonctions clés est fixée indépendamment de celle des métiers dont ils valident ou vérifient les opérations. Les objectifs qui leur sont fixés et les indicateurs servant à la détermination de leur rémunération variable ne prennent pas en considération des critères relatifs aux résultats et aux performances économiques des entités dont ils assurent le contrôle.

Enfin, suite à l'entrée en vigueur de la Directive sur la Distribution d'Assurances, les règles de bonne conduite ont été complétées afin que les pratiques de rémunération n'entraient pas la capacité des salariés à agir au mieux des intérêts des clients, ni ne les dissuadent de présenter l'information de manière impartiale, claire et non trompeuse.

La rémunération variable collective rétribue la performance collective de Crédit Agricole Assurances. Elle est constituée de la participation et de l'intéressement. Elle est complétée d'un plan d'épargne d'entreprise et d'un plan d'épargne pour la retraite collective.

## Cadres dirigeants

### Rémunération variable individuelle

Les cadres dirigeants de Crédit Agricole Assurances bénéficient du programme de rémunération variable déployé au sein du Groupe Crédit Agricole S.A. : la Rémunération Variable Personnelle (RVP), fondée sur le management par objectifs et l'atteinte d'objectifs individuels et collectifs prédéfinis sur le périmètre de responsabilité du collaborateur.

Ce programme a été décliné et adapté aux cadres supérieurs de Crédit Agricole Assurances qui bénéficient également d'une Rémunération Variable Personnelle. La RVP mesure la performance individuelle sur la base d'objectifs collectifs et individuels autour de quatre champs :

- ▶ Les résultats économiques ;
- ▶ Le capital humain ;
- ▶ Les clients internes / externes ;
- ▶ La société.

La rémunération variable attribuée est également directement impactée par la constatation de comportements non respectueux des exigences d'honorabilité, des règles et procédures de conformité et des limites de risques. Les niveaux de rémunération variable annuelle sont définis en pourcentage du salaire de base et sont croissants selon le niveau de responsabilité du dirigeant. Chaque cadre dirigeant, quel que soit son métier ou sa fonction, a une part de ses objectifs économiques assise sur des critères groupe, cette part dépendant de son niveau de responsabilité, l'autre part étant assise sur la base des objectifs économiques de son entité.

### La rémunération variable long terme

Le plan de rémunération long terme mis en place par le groupe Crédit Agricole S.A. en 2011, prend la forme d'un plan d'attribution d'actions et/ou de numéraire indexé sous conditions de performance long terme. Les actions et/ou le numéraire indexé, sous réserve de la réalisation des conditions de performance, sont acquis définitivement par tiers au prorata temporis sur une période de trois ans. A la suite de l'acquisition définitive, une condition de partage pendant une période supplémentaire peut être imposée aux bénéficiaires.

Au terme de la période de différé, l'acquisition définitive des actions et/ou du numéraire indexé est liée à la réalisation de conditions exigeantes de performance durable, sur la base des critères suivants :

- ▶ la performance économique intrinsèque du groupe Crédit Agricole S.A. ;
- ▶ la performance relative de l'action Crédit Agricole S.A. par rapport à un indice composite de banques européennes ;
- ▶ la performance sociétale, mesurée par l'indice FReD.

Si les conditions de performance sont réalisées ou dépassées au terme de la période d'acquisition, 100% des droits attribués sont réputés acquis. En cas d'atteinte partielle des conditions de performance, un abattement est calculé de façon linéaire.

A

B

C

D

E



Chaque condition de performance porte sur un tiers de l'attribution initiale. Les directeurs généraux de Crédit Agricole Assurances sont éligibles à ce plan long terme, dont l'attribution est décidée annuellement sur proposition du Directeur général de Crédit Agricole S.A. Durant la période d'acquisition, les droits attribués seront effectivement acquis à chaque échéance du différé sous condition de présence dans l'entreprise ou si le bénéficiaire est dans l'une des situations suivantes :

- ▶ Mobilité interne au sein du groupe Crédit Agricole ;
- ▶ Départ en retraite ;
- ▶ Rupture du contrat de travail pour motif économique à l'initiative de l'employeur ;
- ▶ Départ pour incapacité / invalidité ;
- ▶ Changement de contrôle de la filiale ;
- ▶ Décès (son ou ses ayants droit recevront les droits en cours d'acquisition au titre de la dévolution successorale).

#### Informations sur les principales caractéristiques des régimes de retraite supplémentaire

Depuis 2011, les cadres dirigeants de Crédit Agricole Assurances bénéficient de régimes de retraite supplémentaire, constitués d'une combinaison de régimes de retraite à cotisations définies et d'un régime à prestations définies de type additif :

- ▶ les cotisations cumulées des deux régimes de retraite supplémentaire à cotisations définies (le régime de branche et le régime collectif d'entreprise), sont égales à 8% du salaire brut plafonné à concurrence de huit fois le plafond de la Sécurité Sociale (dont 5% à la charge de l'employeur et 3% à la charge du bénéficiaire) ;
- ▶ les droits du régime additif à prestations définies sont déterminés sous déduction de la rente constituée dans le cadre des régimes à cotisations définies. Ces droits sont égaux, sous condition de présence au terme, au produit d'un taux de pension compris entre 0,125% et 0,30% par trimestre d'ancienneté, dans la limite de 120 trimestres et de la rémunération de référence.

La rémunération de référence est définie comme la moyenne des trois rémunérations annuelles brutes les plus élevées perçues au cours des 10 dernières années d'activité au sein des entités de Crédit Agricole incluant la rémunération fixe d'une part et la rémunération variable d'autre part, cette dernière étant plafonnée entre 40% et 60% de la rémunération fixe, selon le niveau du dernier salaire. En tout état de cause, à la liquidation, la rente totale de retraite est plafonnée, tous régimes confondus, à vingt-trois fois le plafond annuel de la Sécurité sociale à cette date, et à 70% de la rémunération de référence.

Les droits constitués au sein du groupe antérieurement à la date d'effet du règlement en vigueur, sont maintenus et se cumulent le cas échéant, avec les droits nés de l'application du règlement en vigueur et notamment, pour le calcul du plafonnement de la rente versée.

Conformément à l'ordonnance du 3 juillet 2019, les droits de ce régime de retraite à prestations définies ont été cristallisés en date du 31 décembre 2019. Aucun droit supplémentaire ne sera octroyé au titre des périodes d'emploi postérieures au 1er janvier 2020 et le bénéfice de ces droits passés reste aléatoire et soumis à condition de présence au terme.

#### Prime de performance sur objectifs des Cadres et Non Cadres

Les primes de performance reposent sur l'évaluation précise des résultats obtenus par rapport aux objectifs spécifiques de l'année (combien) en tenant compte des conditions de mise en œuvre (comment). Elles ne rémunèrent pas la réalisation des missions liées à la fonction.

Le degré d'atteinte ou de dépassement des objectifs est le point central pris en compte pour l'attribution des primes de performance ; mais il est accompagné d'une appréciation qualitative sur la manière dont les objectifs ont été atteints (en termes d'autonomie, d'implication, d'incertitude, de contexte...) et au regard des conséquences pour les autres acteurs de l'entreprise (manager, collègues, autres secteurs...).

La prise en compte de ces aspects permet de différencier l'attribution des primes selon les situations. L'évaluation est formalisée dans le cadre d'un entretien annuel d'évaluation.

En synthèse, la prime de performance est variable d'un collaborateur à l'autre (y compris au sein d'une même catégorie) et d'une année sur l'autre. Cette variabilité pouvant aller jusqu'à zéro.

#### Rémunération des personnels identifiés

La détermination des collaborateurs en tant que personnel identifié relève d'un processus conjoint entre la Direction des Risques et du Contrôle permanent, la Conformité et la Direction des Ressources humaines. Ce processus est sous la supervision du Comité des rémunérations de Crédit Agricole S.A. Les collaborateurs dits « personnels identifiés » couvrent les collaborateurs appartenant à une catégorie de personnel susceptible d'avoir un impact sur le profil de risque de par leurs fonctions exercées, à savoir :

- ▶ les mandataires sociaux et dirigeants effectifs ;



- ▶ les membres du comité exécutif de Crédit Agricole Assurances ;
- ▶ le personnel exerçant les fonctions clés ;
- ▶ les responsables d'activité de souscription et de développement commercial ;
- ▶ les responsables des Investissements.

A

B

C

D

E

### B.1.4 Principales caractéristiques des transactions significatives avec les parties liées

Les principales transactions significatives réalisées sur l'exercice 2019 sont les dividendes distribués pendant l'année 2019 (tels que présentés en partie A.1.5). Il n'y a pas de transactions significatives avec les membres de la direction.

## B.2 EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ

Le groupe Crédit Agricole Assurances a formalisé les règles d'appréciation et de justification de la compétence (individuelle et collective) et de l'honorabilité des personnes visées (Conseils d'administration, dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés) au sein de la « politique de compétence et d'honorabilité des compagnies d'assurance du groupe Crédit Agricole ».

Cette politique est revue annuellement et modifiée si un évènement le justifie tel qu'une modification de règles d'appréciation et de justification de la compétence et de l'honorabilité.

### B.2.1 Dispositions du groupe Crédit Agricole Assurances en matière de compétence et d'honorabilité

#### B.2.1.1 Dispositions en matière de compétence

##### Appréciation de la compétence

L'appréciation de la compétence collective se fait au regard de l'ensemble des qualifications, des connaissances et des expériences du Conseil d'administration du groupe Crédit Agricole Assurances. Elle tient compte des différentes tâches confiées à chacun de ces membres, afin d'assurer une diversité de qualifications, de connaissances et d'expériences propre à garantir une gestion et une supervision professionnelles de l'entreprise.

Concernant, l'appréciation de la compétence individuelle :

- ▶ Pour les dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés, elle tient compte des diplômes, de l'expérience de manière proportionnée aux attributions. Elle se base également sur l'existence des mandats antérieurs et sur l'ensemble des formations suivies tout au long du mandat ;
- ▶ Pour les administrateurs, elle est un moyen d'appréciation pour les fonctions individuelles qui leur sont attribuées mais aussi pour la détermination de la compétence collective.

##### Domaine de compétence

Les domaines de compétence sont au nombre de cinq aussi bien pour l'appréciation de la compétence individuelle que pour la compétence collective. Il s'agit des domaines de l'assurance, de la gestion, de la finance, de la comptabilité et de l'actuariat.

Ces domaines permettent de s'assurer notamment que le Conseil d'administration dispose collectivement des connaissances et de l'expérience nécessaires en matière de marchés de l'assurance et marchés financiers, de stratégie de l'entreprise et de son modèle économique, de son système de gouvernance, d'analyse financière et actuarielle et d'exigences législatives et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance. Les compétences par domaine sont décrites dans la politique.

#### B.2.1.2 Dispositions en matière d'honorabilité

L'honorabilité est appréciée en vérifiant que chaque personne n'a pas fait l'objet de condamnation pour : blanchiment, corruption, trafic d'influence, détournement de biens, trafic de stupéfiants, fraude fiscale, faillite personnelle, etc. La réputation des personnes ainsi que leur intégrité sont aussi des éléments à prendre en considération dans l'évaluation.

En cas de non honorabilité, les personnes faisant l'objet d'une condamnation cesseront leur activité dans un délai d'un mois à compter de la date à laquelle la décision de justice est définitive.

La preuve demandée pour justifier de l'honorabilité consiste, *a minima*, en la production d'un extrait de casier judiciaire ou à défaut un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative compétente.

#### B.2.1.3 Dispositions en matière de notification auprès de l'autorité de contrôle

L'ensemble des dirigeants effectifs et des responsables des fonctions clés en activité fait l'objet d'une notification à l'autorité de contrôle ainsi que toute nomination ou renouvellement de poste.

La Direction juridique de chaque entité est en charge de recenser les informations nécessaires pour préparer les dossiers de notification auprès de l'ACPR.

## B.2.2 Processus d'appréciation et de justification de la compétence et de l'honorabilité

### B.2.2.1 Dispositif d'appréciation de la compétence

#### Compétence individuelle

L'appréciation s'appuie essentiellement sur les expériences acquises (fonction actuelle, mandats antérieurs, etc.) et les principes d'appréciation retenus se basent sur les éléments suivants :

- ▶ Dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés : l'appréciation de leur compétence, sur l'ensemble des 5 domaines s'agissant des dirigeants effectifs et sur leur domaine de responsabilité pour les responsables des fonctions clés, se fait au regard de leurs diplômes, des mandats antérieurs, des expériences, des formations suivies qui sont détaillés dans le cadre du dossier d'agrément transmis à l'ACPR pour leurs fonctions exercées au sein d'une compagnie d'assurance ;
- ▶ Administrateurs : l'appréciation de leur compétence sur l'ensemble des 5 domaines cités précédemment se fait au regard de leurs diplômes, des mandats antérieurs et de leurs expériences et des agréments au titre des fonctions de dirigeants exercées.

Pour le recensement des diplômes, des mandats, des expériences et des formations suivies, un support a été mis en place. Ce support intitulé « Appréciation et justification Compétence / Expérience / Connaissance » est complété pour tous les administrateurs, les dirigeants.

Ce support d'appréciation de compétence individuelle a été renseigné par les administrateurs fin 2015, fin 2017, fin 2018 et fin 2019. Les règles d'analyse de l'évaluation individuelle sont décrites dans la politique.

#### Compétence collective

En complément du support demandé pour l'appréciation de la compétence individuelle, un questionnaire permettant d'évaluer le niveau de compétence attendu pour chacun des 5 thèmes est déployé auprès des administrateurs. Ce questionnaire est intitulé « auto-évaluation des connaissances liées à Solvabilité 2 ». Pour les administrateurs déjà en poste il doit être complété une seule fois à la mise en œuvre de Solvabilité 2. Pour les nouveaux administrateurs, il doit être complété lors de leur nomination.

### B.2.2.2 Plan de formation

L'analyse des résultats des évaluations des compétences réalisées permet de déterminer les plans de formations à mettre en œuvre.

- ▶ Dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés : dans le cadre de la prise de fonction et suivant les besoins identifiés, des plans de formations peuvent être proposés et suivis par les dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés à titre individuel ;
- ▶ Administrateurs : le plan de formation proposé est identique pour tous les membres d'un même conseil. Néanmoins, des zooms sur des aspects spécifiques peuvent être réalisés sur demande d'un administrateur ce qui peut venir étayer le plan de formation collectif ou ces formations peuvent être dispensées à titre individuel.

### B.2.2.3 Dispositif d'appréciation de l'honorabilité

Le Secrétariat général de Crédit Agricole Assurances et sa Direction juridique apporte la preuve de l'honorabilité des administrateurs, des dirigeants effectifs et des responsables des fonctions clés.

Pour ce faire, en complément de la production d'un extrait de casier judiciaire ou d'un document équivalent, une déclaration sur l'honneur est transmise aux administrateurs, aux dirigeants effectifs et aux responsables des fonctions clés pour signature afin de justifier de leur honorabilité.

## B.3 SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

A

B

C

D

E

### B.3.1 Dispositif de gestion des risques

Pour conduire sa stratégie, tout en maîtrisant ses risques, le groupe Crédit Agricole Assurances se fixe un cadre d'appétence aux risques comprenant des indicateurs financiers stratégiques relatifs à la solvabilité, au résultat et à la valeur, lesquels se déclinent en indicateurs clés par nature de risques constituant le socle de la stratégie risques du groupe.

Celle-ci, revue annuellement, formalise le dispositif d'encadrement et de surveillance des risques auxquels l'expose son activité (risques financiers, risques techniques et risques opérationnels) et notamment l'ensemble des limites et seuils d'alerte afférents. La stratégie risques et le cadre d'appétence sont validés par le Conseil d'administration du groupe Crédit Agricole Assurances, après examen des indicateurs et limites majeurs par le Comité des Risques du Groupe Crédit Agricole S.A. (émanation du Comité exécutif de Crédit Agricole S.A. présidé par son Directeur général).

Tout franchissement d'une limite ou d'un seuil d'alerte, et les mesures correctives associées, est notifié à la Direction générale du groupe Crédit Agricole Assurances, voire à la Direction des Risques du Groupe Crédit Agricole S.A., s'agissant de limites de leur ressort. Ce dispositif de gestion des risques est complété par le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) comme présenté ci-dessous dans la section B.3.2.

La cartographie des risques constitue l'outil permettant d'identifier et d'évaluer les risques auxquels chaque entité, et a fortiori le groupe, sont exposés. Elle est élaborée à partir des sources d'information disponibles et des systèmes de mesure existants qui ont été normés au sein du groupe Crédit Agricole Assurances : tableaux de bord des risques, cartographie des risques opérationnels, résultats des contrôles permanents, de la collecte des incidents et des pertes opérationnelles, constats des missions d'audit, analyses en provenance des différents métiers...

Au-delà de l'identification des expositions aux risques, la Direction des Risques exerce, en lien avec les autres Directions métiers et la Direction Juridique, une veille permanente sur les risques relatifs aux activités d'assurance. Cette veille s'alimente de nombreuses sources (recherches économiques, études internes et externes, provenant de cabinets de conseil ou publiées par l'EIOPA, l'ACPR ou encore la FFA...).

Les risques financiers sont pilotés par le groupe Crédit Agricole Assurances via :

- ▶ un corpus de procédures et de politiques de risques, applicable aux mandats de gestion confiés par les entités à Amundi, la société de gestion d'actifs du Groupe Crédit Agricole S.A. ;
- ▶ des analyses des risques financiers et des émissions d'avis pour compte commun, notamment ceux portant sur les investissements réalisés en direct par la Direction des Investissements, sur décision du Directeur général du groupe Crédit Agricole Assurances dans le respect d'un schéma délégataire.

Les autres types de risques sont également gérés selon un prisme groupe, avec une coordination et une consolidation impulsées au niveau Groupe (risques techniques, risques opérationnels). La surveillance et le pilotage des risques de sécurité des systèmes d'informations, de continuité d'activité sur le périmètre du Groupe Crédit Agricole Assurances sont centralisés, sous l'égide du MRSI (Manager des risques SI et PCA) et sont dissociés du suivi opérationnel de ces risques, sous l'égide du CISO (*Chief Information Security Officer*), également centralisé. Le rôle de deuxième regard du MRSI s'étend, en outre, à la sécurité des biens et des personnes.

Le Comité exécutif de Crédit Agricole Assurances est informé des éléments d'actualité en matière de risques mensuellement par un « Flash Risques » et trimestriellement par le tableau de bord Risques groupe, qui permet de surveiller le profil de risque du groupe et d'en identifier les éventuelles déviations. Les risques financiers et le respect des limites consolidées afférentes, sont suivis mensuellement à partir d'un reporting standardisé.

Crédit Agricole Assurances a instauré des instances permettant de piloter les risques au niveau du groupe : Comité bimensuel de surveillance des risques permettant aux Responsables Risques des filiales et aux Responsables des pôles d'expertise par risque de signaler les points d'alerte observés sur tout type de risques, Comité mensuel des risques financiers et revues de portefeuille par type d'actifs (portefeuilles obligataires, actions, immobilier...).

Par ailleurs, un Comité des modèles assurantiels, animé par la ligne métier Risques et associant la Fonction Actuarielle, valide les méthodologies des modèles et indicateurs associés aux risques majeurs ou présentant des enjeux transverses au groupe.

### B.3.2 Dispositif ORSA

Le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) est organisé au niveau de chaque entité et, de façon consolidée, au niveau du groupe. Il est placé sous la responsabilité de la fonction Risques, avec la contribution de la Fonction Actuarielle et de la Direction Financière et s'appuie sur le dispositif de gestion des risques existant (stratégie Risques notamment).

La démarche ORSA est intégrée au fonctionnement de l'entreprise et s'inscrit dans les processus décisionnels en place, au niveau stratégique, au niveau du pilotage et au niveau opérationnel. Ainsi, le groupe synchronise son ORSA avec son processus budgétaire et en utilise les résultats et analyses pour actualiser, en cohérence avec les éléments budgétaires et le Capital Planning, son cadre d'appétence et ses politiques métiers.

L'ORSA groupe est réalisé annuellement mais peut être actualisé en infra-annuel, en cas de changement significatif de l'environnement ou du profil de risque. Il s'alimente à partir des calculs et des éléments produits par les entités au niveau solo, fondés sur l'utilisation de la formule standard.

La cohérence globale est assurée par le cadre normatif de référence défini par le groupe Crédit Agricole Assurances:

- ▶ des *guidelines* ORSA prospectifs groupe qui fixent notamment des points structurants de méthodologie ;
- ▶ des scénarios ORSA groupe appliqués par l'ensemble des entités et établis en lien avec le profil de risque consolidé du groupe Crédit Agricole Assurances, complété par les compagnies avec des scénarios spécifiques, afin de capter des risques significatifs à leur niveau mais non couverts par le jeu des scénarios groupe ;
- ▶ un ensemble d'indicateurs partagés au niveau du groupe pour alimenter le socle commun minimum du tableau de bord groupe et entités et ainsi faciliter l'évaluation du profil de risque à chacun des niveaux, l'agrégation des indicateurs et leur analyse.

La politique interne ORSA du groupe Crédit Agricole Assurances, validée par son Conseil d'administration, rappelle les éléments clés de la démarche ORSA et l'articulation entre le groupe et ses filiales.

Pour l'ORSA 2019, qui a couvert les trois évaluations réglementaires du besoin global en solvabilité, de conformité permanente et d'adéquation du profil de risques aux hypothèses sous-jacentes à la formule standard, les scénarios retenus pour les évaluations prospectives ont été axés principalement sur des stress financiers, compte tenu de la prédominance des risques financiers pour le groupe Crédit Agricole Assurances, et ont tenu compte également des risques non couverts par la formule standard (stress sur les souverains, stress de liquidité...). Ils ont visé à analyser les conséquences de situations pénalisantes telles que des taux d'intérêt durablement négatifs, une baisse importante des actions, une correction du marché immobilier, un écartement des *spreads* Italie et France, une persistance des taux bas ou une hausse des taux associée à des demandes de rachat sur les contrats d'assurance vie. Pour chacun de ces scénarios, les hypothèses d'activité ont été adaptées afin de prendre en compte le comportement probable des assurés.

Ces travaux fournissent des éléments sur les besoins de financement du groupe, en qualité et en quantité, qui permettent de définir les opérations éventuelles de financement à mettre en place si ces scénarios se produisent (ceci est commenté dans le chapitre « E. Gestion des fonds propres »). Ils aident aussi à identifier les leviers d'actions en cas d'évolution vers l'un des scénarios adverses, le plus adverse au plan de la solvabilité étant le scénario de taux durablement négatifs : taux durablement bas, sans écartement des *spreads*, avec une forte collecte (*flight to security*).

## B.4 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

---

Le contrôle interne vise à assurer la maîtrise des activités et des risques de toute nature auxquels l'entité est exposée, permettant la régularité (au sens de la réglementation), la sécurité et l'efficacité des opérations.

Crédit Agricole Assurances s'assure de l'existence d'un dispositif adéquat de contrôle interne dont l'organisation répond aux principes communs suivants :

- ▶ une couverture exhaustive des activités, des risques et des responsabilités des acteurs où la Direction générale est directement impliquée dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- ▶ une définition claire des tâches qui comprend une séparation effective des fonctions d'engagement et des fonctions de contrôle et des processus de décision fondés sur des délégations formalisées et à jour ;
- ▶ des normes et procédures formalisées et actualisées, notamment en matière comptable ;
- ▶ des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques ;
- ▶ un système de contrôle comprenant des contrôles permanents intégrés dans le traitement des opérations (1<sup>er</sup> degré) ou effectués par des opérationnels n'ayant pas engagé les opérations contrôlées (2<sup>ème</sup> degré – 1<sup>er</sup> niveau), ou réalisés par des collaborateurs dédiés (2<sup>ème</sup> degré – 2<sup>ème</sup> niveau), et des contrôles périodiques (3<sup>ème</sup> degré) réalisés par l'Inspection générale ou l'Audit ;
- ▶ une information du Directeur général et du Conseil d'administration sur la stratégie risques et le respect des limites fixées ainsi que sur les résultats du contrôle interne et la mise en œuvre des actions associées, dans une démarche corrective.

Les plans de contrôle permanent comprennent :

- ▶ des plans de contrôle locaux ciblant en priorité les processus critiques et les risques majeurs identifiés dans la cartographie des risques, et ;
- ▶ un référentiel de contrôles « clés » de niveau 2.2 établi par la Direction des Risques du Groupe Crédit Agricole S.A., portant sur la qualité et le bon fonctionnement du dispositif de surveillance et maîtrise des risques.

Trois intervenants distincts veillent à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect de ces principes, sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de Crédit Agricole Assurances :

- ▶ le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques (RCPR) groupe, responsable à la fois du dispositif de contrôle permanent et de la maîtrise des risques, qui s'appuie sur les RCPR des filiales, acteurs de plein exercice dans leurs entités ;
- ▶ le Responsable groupe de la fonction Conformité qui supervise directement ses homologues des filiales internationales et des filiales françaises ;
- ▶ l'Audit Interne qui intervient sur l'ensemble du groupe Crédit Agricole Assurances (y compris les fonctions Risques et Conformité).

La maîtrise des risques de non-conformité est intégrée à l'ensemble du dispositif de contrôle permanent (cartographie des risques, plan de contrôle local et consolidé), ce qui contribue à une bonne interaction entre les fonctions Risques et Conformité. Des liens réguliers existent également avec l'Audit Interne lors de la préparation des missions, et lors de la restitution. Les constats et recommandations émis alimentent les plans d'actions et sont utilisés pour actualiser la cartographie des risques. Une collaboration bien organisée avec la Fonction Actuarielle participe à la maîtrise des risques techniques.

Dans l'ensemble des domaines de la Conformité encadrés au niveau du Groupe Crédit Agricole S.A. par le corpus « FIDES », la fonction Conformité couvre ceux qui sont applicables à l'assurance et, plus spécifiquement dans chacune des entités, ceux applicables à ses propres activités. Elle décline ce corpus en procédures opérationnelles et définit le plan de contrôle permanent visant à s'assurer de son respect et de la maîtrise des risques de non-conformité identifiés lors de l'établissement ou de l'actualisation de la cartographie des risques. L'animation du dispositif de conformité, qui répond à l'objectif constant de préserver la réputation du groupe Crédit Agricole Assurances et éviter les impacts liés à une infraction au regard des réglementations applicables (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires), comprend également des actions de formation, d'information des collaborateurs et du management. La Fonction Conformité émet des avis lors du lancement de nouveaux produits ou nouvelles activités, dont le processus d'approbation est sécurisé par les comités nouvelles activités et produits mis en place dans chaque entité, ainsi que lors de projets d'investissement.

La Fonction Actuarielle contribue à l'efficacité globale du dispositif notamment en informant de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques prudentielles, en émettant des « avis actuariels » sur la politique globale de souscription et sur les dispositions prises en matière de réassurance. Elle contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques concernant en particulier la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital (SCR/MCR) et l'ORSA (ceci est commenté dans le chapitre « B.6 Fonction actuarielle »).

Le pilotage de niveau groupe s'exerce à travers des instances de coordination et couvre également la conduite des projets réglementaires lancés par le Groupe Crédit Agricole S.A.

Enfin, le Comité Risques et Contrôle Interne du groupe Crédit Agricole Assurances constitue l'instance de coordination des quatre fonctions clés.

## B.5 FONCTION AUDIT INTERNE

### B.5.1 Principe général

La Fonction Audit Interne exerce ses activités dans le respect de la Politique d'Audit Interne approuvée en 2019 par le Conseil d'Administration du Groupe Crédit Agricole Assurances et de ses filiales. Cette politique – qui s'inscrit pleinement dans le cadre issu de la directive Solvabilité 2 – fait l'objet d'une révision annuelle. Elle est également conforme aux principes et standards établis par la Ligne Métier Audit Inspection du Groupe Crédit Agricole (LMAI).

La Fonction Audit Interne est mutualisée depuis 2010 au sein de la Direction de l'Audit Interne de Crédit Agricole Assurances (DAA). Dotée de 22 collaborateurs à Paris, elle s'appuie aussi sur les moyens et normes méthodologiques de la LMAI. La DAA assure la couverture de l'ensemble du périmètre de surveillance consolidé du Groupe Crédit Agricole Assurances. Elle contrôle également en direct les filiales de Crédit Agricole Assurances en France et intervient dans le réseau international en s'appuyant le cas échéant sur les unités d'audit locales (7 collaborateurs au total) en Italie (CA Vita, CA Assicurazioni), au Japon (CA Life Japan) et en Pologne (CA T.U., CALIE).

Suite à une mission conduite par l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI) en mai 2015, la DAA a obtenu la certification de qualité attestant la conformité aux exigences requises par le référentiel professionnel de l'Audit interne du *Global Institute of Internal Auditors*.

### B.5.2 Missions de la Fonction audit interne

La DAA exerce la « Fonction d'Audit Interne » du Groupe Crédit Agricole Assurances au sens de la directive Solvabilité 2 et le « Contrôle périodique » au sens de l'article 17 de l'arrêté du 03/11/2014. Elle mène des missions d'audit, sur

A

B

C

D

E

pièces et sur place, au sein de l'ensemble des unités du périmètre de contrôle interne du Groupe Crédit Agricole Assurances (absence de « sanctuaire »). Son périmètre d'intervention couvre ainsi la totalité des entités, activités, processus et fonctions relevant du périmètre de contrôle interne du Groupe Crédit Agricole Assurances en France et dans le réseau international. Il couvre également la gouvernance et les activités des trois autres fonctions clés au sens de la directive Solvabilité 2. Il porte enfin sur les prestations externalisées de services ou d'autres tâches opérationnelles essentielles ou importantes au sens de l'arrêté du 03/11/2014.

L'élaboration du plan d'audit annuel repose sur une cartographie des risques tenant compte de la totalité des activités et de l'ensemble du système de gouvernance, ainsi que de l'évolution attendue des activités. Elle donne lieu, aux niveaux du groupe et de chacune des filiales, à l'élaboration d'un plan d'audit pluriannuel visant une revue complète des activités sur une durée maximale de 5 ans (la fréquence de revue pouvant être plus courte selon l'évaluation des risques). Le plan d'audit est revu annuellement par le Comité d'Audit et des Comptes pour validation par le Conseil d'Administration.

Les missions effectuées par la DAA correspondent à des missions d'assurance au sens des normes professionnelles et non de conseil. Elles ont pour objet de s'assurer de l'adéquation et de l'efficacité du système de gestion des risques et du système de contrôle interne, et notamment :

- ▶ De la correcte mesure et maîtrise des risques liés à l'exercice des activités du Groupe Crédit Agricole Assurances (identification, enregistrement, encadrement, couverture) ;
- ▶ De l'adéquation et de l'efficacité des dispositifs de contrôles permettant d'assurer la fiabilité et l'exactitude des informations financières, de gestion et d'exploitation des domaines audités, en conformité avec le cadre normatif et les procédures en vigueur,
- ▶ De la correcte mise en œuvre des actions correctrices décidées (y compris suite aux missions des Autorités de Supervision ou de l'Inspection Générale du Groupe Crédit Agricole),
- ▶ D'évaluer la qualité et l'efficacité du fonctionnement général de l'organisation.

Elles permettent ainsi de fournir aux membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle (AMSB) du Groupe Crédit Agricole Assurances et de ses entités, ainsi qu'à la Ligne Métier Audit Inspection du Groupe Crédit Agricole, une opinion professionnelle, indépendante et objective sur le fonctionnement, le système de gestion des risques et le système de contrôle interne des entités du Groupe Crédit Agricole Assurances.

## B.6 FONCTION ACTUARIELLE

---

La fonction Actuarielle du groupe Crédit Agricole Assurances est organisée conformément aux exigences réglementaires de Solvabilité 2. Elle assure la coordination et l'animation des fonctions Actuarielles des entités et s'appuie sur le principe de subsidiarité : chaque entité du groupe Crédit Agricole Assurances organise sa fonction Actuarielle en fonction de ses propres spécificités et selon les attentes des régulateurs ou superviseurs locaux.

Pour formuler ses conclusions et ses recommandations, la fonction Actuarielle du groupe Crédit Agricole Assurances s'appuie sur sa revue des sujets spécifiques groupe (ex. : réassurance intragroupe) et sur les revues des fonctions Actuarielles de chaque entité.

La fonction Actuarielle de chaque entité a pour principales missions :

- ▶ de coordonner le calcul des provisions techniques prudentielles ;
- ▶ de garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques prudentielles ;
- ▶ d'apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques prudentielles ;
- ▶ d'émettre un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- ▶ de contribuer au système de gestion des risques en particulier concernant la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital et de l'ORSA.

La fonction Actuarielle du groupe Crédit Agricole Assurances soumet annuellement aux instances de gouvernance son rapport de fonction actuarielle groupe Crédit Agricole Assurances, qui recense :

- ▶ son processus d'interaction avec les fonctions Actuarielles des entités ;
- ▶ ses conclusions sur la fiabilité et le caractère adéquat du calcul des provisions techniques prudentielles ;
- ▶ tous les travaux menés par la fonction Actuarielle et leur résultat, en indiquant clairement toute défaillance et en émettant des recommandations sur la manière d'y remédier.

La fonction Actuarielle du groupe Crédit Agricole Assurances :

- ▶ anime trimestriellement un comité des fonctions Actuarielles dont le rôle est d'assurer la coordination des fonctions Actuarielles groupe et celles des entités ;
- ▶ intervient au sein des comités clés du système de gestion des risques.

A

B

## B.7 SOUS-TRAITANCE

---

C

### B.7.1 Principes généraux et objectif de la politique de sous-traitance du groupe

La politique de sous-traitance :

- ▶ définit la sous-traitance en conformité avec la Directive Solvabilité 2 ;
- ▶ définit les critères permettant de qualifier une prestation de services essentielle externalisée (PSEE), telle que stipulée dans la directive Solvabilité 2 et la réglementation bancaire ;
- ▶ fixe les principes généraux et les étapes principales du processus de sous-traitance ;
- ▶ identifie les responsabilités associées ;
- ▶ décrit le dispositif de contrôle de la sous-traitance (y compris sa prise en compte dans les activités auditées).

D

E

La politique de sous-traitance, qui constitue un ensemble de principes directeurs, s'applique à l'ensemble des domaines de sous-traitance du Groupe, quelle que soit la direction prescriptrice.

### B.7.2 Relation entre le groupe et les filiales

Cette politique, revue annuellement, est validée par le Conseil d'administration de Crédit Agricole Assurances. Elle est déclinée dans les différentes filiales par les RCPR sur leur périmètre respectif. Les politiques de sous-traitance des filiales sont validées par la Direction générale de chaque entité, selon son processus de gouvernance propre, et par son Conseil d'administration. La décision d'externalisation revient à chaque entité sur son périmètre d'activité.

Le Groupe a un rôle de coordinateur, avec l'établissement de principes communs complétant la politique de sous-traitance, visant à garantir une approche homogène dans le groupe pour la qualification d'une nouvelle prestation et dans le suivi des prestations communes.

### B.7.3 Cas des activités critiques ou importantes

Crédit Agricole Assurances externalise notamment une activité critique ou importante auprès d'une entité du Groupe Crédit Agricole S.A., dans une optique de capitaliser sur son savoir-faire, faire jouer les synergies et bénéficier d'un effet de taille : un mandat de gestion de son portefeuille d'investissement a été confié à Amundi (société de gestion du Groupe Crédit Agricole S.A.), leader de la gestion d'actifs en France et en Europe qui offre une gamme complète de produits couvrant toutes les classes d'actifs et les principales devises. Cette prestation est commune à plusieurs compagnies de Crédit Agricole Assurances, avec une subdélégation partielle à CACEIS (comptabilité titres). Crédit Agricole Assurances externalise également la production et la maintenance informatique des applicatifs assurances auprès de CA-GIP (Crédit Agricole Group Infrastructure Platform), la filiale informatique du Groupe Crédit Agricole.

Le groupe Crédit Agricole Assurances délègue également d'autres fonctions au sein du groupe Crédit Agricole S.A. comme présentées dans la section « A.1.4 Opérations et transactions au sein du Groupe ».



## C. PROFIL DE RISQUE

### C.1 INTRODUCTION

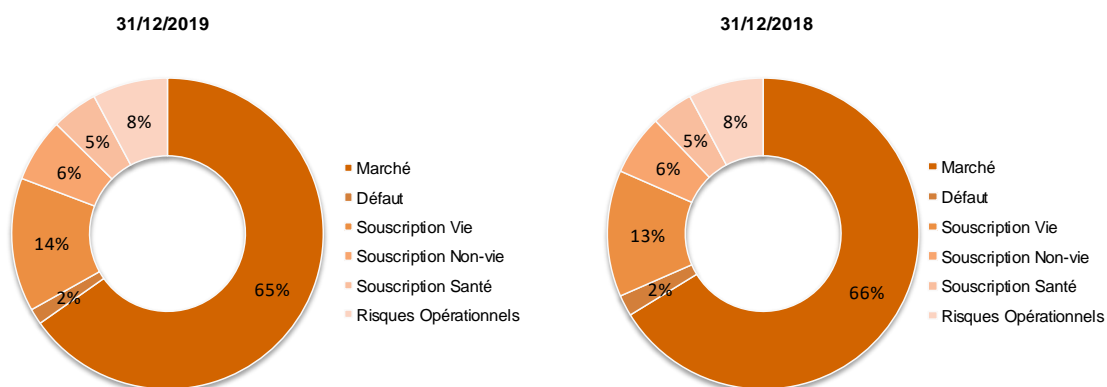
Le profil de risque de Crédit Agricole Assurances décrit par la suite dans cette section est établi à partir du processus d'identification des risques majeurs qui constitue l'outil principal permettant d'identifier et d'évaluer les risques auxquels chaque entité, et plus généralement le groupe Crédit Agricole Assurances, est exposé. Ce profil de risque est utilisé comme base d'évaluation du besoin en capital du groupe qui sera lui-même développé ultérieurement dans le chapitre « E. Gestion des fonds propres » du rapport.

En raison de la prédominance de ses activités d'épargne et de retraite, les principaux risques du groupe Crédit Agricole Assurances sont les risques de marché et de souscription Vie et, dans une moindre mesure, les autres risques techniques ainsi que les risques opérationnels, tous pris en compte dans la formule standard de calcul du capital de solvabilité requis (SCR). Ces risques font également l'objet d'une analyse qualitative qui vient compléter l'approche quantitative de la formule standard dans l'identification des risques majeurs. Ce dispositif d'encadrement des risques permet en outre de maîtriser certains risques, qui ne sont pas pris en compte explicitement dans la formule standard (en particulier le risque de *spread* souverain, de liquidité, de réputation et de dépendance vis-à-vis du Groupe Crédit Agricole, le risque climatique, le risque d'évolution de l'environnement légal et le risque stratégique), afin d'alerter la gouvernance si une déviation par rapport au cadre de gestion courante devait être observée. Le dispositif de maîtrise des risques s'appuie enfin sur les différentes politiques en place et des évaluations complémentaires réalisées dans le cadre de l'ORSA quantitatif.

Au regard des risques quantifiés par la formule standard à fin 2019, le besoin en capital (SCR) du groupe Crédit Agricole Assurances s'élève à 13 157 millions d'euros.

L'exposition aux différents types de risques<sup>1</sup>, qui caractérise le profil de risque du groupe Crédit Agricole Assurances dans le capital de solvabilité de base (BSCR) avant diversification, est composée en grande partie par les exigences de capital au titre des risques de marché (65 %) et dans une moindre mesure des risques de souscription (25 %).

Contribution des modules de la formule au SCR



Le groupe Crédit Agricole Assurances a poursuivi au cours de l'année 2019 la diversification de ses activités et l'amélioration de la maîtrise du SCR marché, comme le reflète l'évolution de la contribution des modules de la formule standard au SCR global.

### C.2 RISQUE DE SOUSCRIPTION

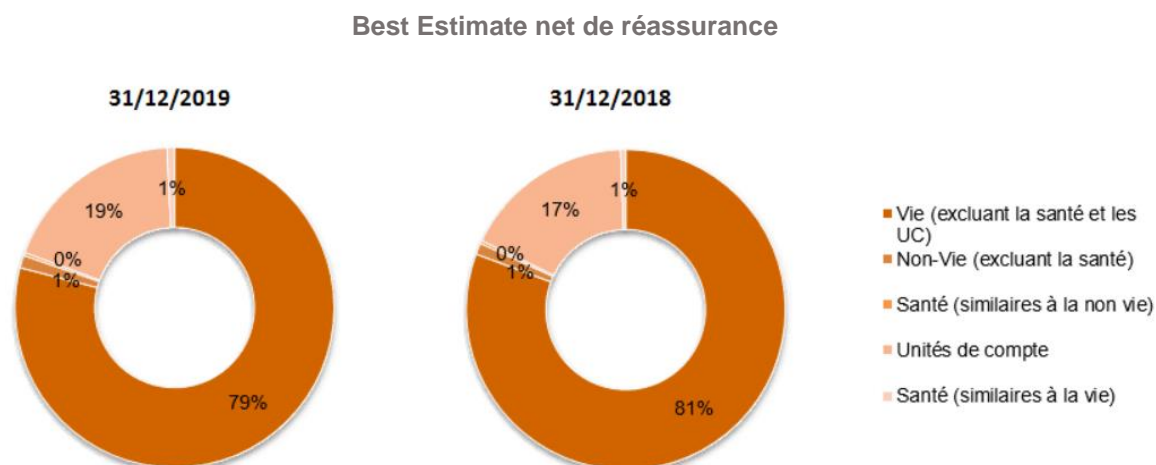
Le groupe Crédit Agricole Assurances est présent, au travers de ses filiales en France et à l'international, sur les activités d'épargne / retraite, de prévoyance / emprunteurs / assurances collectives et d'assurance dommages. A fin 2019, l'exposition aux risques de souscription représente 25 % de l'exposition aux risques du Groupe, avec une répartition diversifiée entre les risques vie et non vie :

- ▶ 14 % des risques sont portés par les risques vie ;
- ▶ 6 % par les risques non-vie ;
- ▶ 5 % par les risques santé.

<sup>1</sup> L'exposition aux risques se définit comme le capital de solvabilité requis de base (BSCR) avant diversification après absorption des pertes par les provisions techniques et intégrant le risque opérationnel.



L'activité d'épargne et de retraite, représente la part la plus significative des engagements « Best Estimate » vie du Groupe comme l'illustre le graphique ci-dessous :



## C.2.1 Exposition aux principaux risques

### C.2.1.1 Risque de souscription vie

Les activités d'épargne / retraite exposent le groupe au risque d'insuffisance des chargements prélevés pour couvrir les charges d'exploitation et les commissions versées aux distributeurs, au risque de mortalité et de longévité, mais surtout au risque de rachats. A noter également les risques associés à la gestion actif / passif en cas de collecte importante sur les contrats Euro dans le contexte de taux d'intérêt très bas qui prévaut depuis plusieurs années.

En prévoyance et assurance des emprunteurs, le groupe est plus particulièrement exposé aux risques biométriques (longévité, mortalité, incapacité, dépendance) et au risque santé. Le risque « catastrophe », lié à un choc de mortalité (pandémie par exemple) serait susceptible d'impacter les résultats de la prévoyance individuelle ou collective. Le risque de résiliation est également à prendre en considération, notamment à la suite de l'évolution réglementaire de janvier 2018 concernant la déliaison en assurance des emprunteurs (l'amendement Bourquin).

Le risque de souscription vie constitue le second risque porté par le groupe représentant 14 % de l'exposition aux risques à fin 2019. Il est plus stable par nature que le risque de marché et il bénéficie d'une meilleure diversification des risques.

### C.2.1.2 Risque de souscription non-vie

Les risques de souscription « non-vie » sont principalement portés par l'assurance dommages. Crédit Agricole Assurances est à ce titre exposé au risque de fréquence et au risque exceptionnel, qu'ils aient pour origine le risque de catastrophe, notamment climatique, ou la survenance de sinistres individuels d'un montant élevé (« graves »).

Le risque de souscription non-vie constitue le quatrième risque porté par le groupe avec un besoin en capital correspondant à 6 % de l'exposition aux risques à fin 2019.

### C.2.1.3 Risque de souscription santé

Le risque de souscription santé est principalement porté par l'assurance des emprunteurs pour les risques « similaires à la vie », et par les contrats Santé et Garanties des Accident de la Vie pour les risques « similaires à la non-vie ».

Le groupe Crédit Agricole Assurances est, à ce titre, principalement exposé au risque de fréquence et au risque exceptionnel (survenance de sinistres individuels d'un montant élevé), ainsi qu'aux risques biométriques (incapacité/invalidité). Le risque de souscription Santé constitue un risque secondaire pour le groupe.

## C.2.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque

En assurance-vie (épargne), le principal risque identifié est le risque de rachat. La maîtrise de ce risque passe par une politique de participation aux bénéfices concurrentielle et par une politique financière prudente, notamment dans la gestion des réserves.

La surveillance du taux de rachats s'effectue à plusieurs niveaux :

- ▶ les taux de rachats sont surveillés mensuellement par les entités concernées pour détecter des dérives conjoncturelles ;
- ▶ un suivi annuel permet également de s'assurer que les taux de rachats restent dans la moyenne de ceux du marché.

Le risque de trop forte collecte sur les contrats Euros en période de taux bas est également surveillé par des analyses fréquentes de sensibilité du modèle d'affaires, qui ont notamment conduit le Groupe Crédit Agricole à infléchir sa politique commerciale pour freiner sa collecte Euro au cours de l'été 2019.

En assurance dommages, assurance des emprunteurs et en prévoyance, les risques d'anti-sélection et d'insuffisance de tarification sont maîtrisés par :

- ▶ une politique tarifaire appropriée ;
- ▶ la politique de souscription animée par les réseaux bancaires ou les partenaires financiers (par exemple en prévoyance, la sélection médicale et la limite des capitaux décès souscrits par produits et en cumul par assuré) ;
- ▶ la politique de gestion de sinistres assurée par des unités de gestion dédiées, des plateformes France ou multi-pays, ou déléguée à des prestataires locaux.

La politique de provisionnement développée dans chaque entité assure une bonne maîtrise du risque afférent. Les risques de catastrophes et de dérive de la sinistralité sont maîtrisés par la réassurance qui vise à protéger les fonds propres et contenir la volatilité du résultat.

Le rapport entre les sinistres - déclarés, liquidés ou provisionnés - et les primes acquises constitue l'indicateur essentiel de suivi du risque et est comparé au ratio cible construit sur un scénario de sinistralité standard.

Le suivi des risques extrêmes et des risques de provisionnement passe par le suivi de la consommation d'un budget de sinistres climatiques et d'un budget de sinistres graves.

### C.2.3 Principales concentrations

Les provisions techniques vie sont portées majoritairement par la principale entité vie du groupe en France, Predica. Les provisions non-vie sont, quant à elles, majoritairement portées par la principale entité non-vie du groupe Crédit Agricole Assurances en France, Pacifica. Au 31 décembre 2019, les activités vie, non-vie et santé représentent respectivement 56 %, 24 % et 20 % de l'exposition aux risques de souscription.

Malgré une prédominance des engagements épargne / retraite avec participation aux bénéfices pour les activités vie, les engagements en unités de compte continuent de progresser.

En non-vie, le groupe présente une grande diversité de métiers, avec six principales lignes d'activité, qui constituent près de 92 % des primes émises en 2019.

### C.2.4 Sensibilités

Le principal risque de souscription porté par le groupe Crédit Agricole Assurances est le risque de rachat, dont la sensibilité est testée de manière indirecte lors des analyses de sensibilité effectuées sur l'actif (courbes de taux obligataires) ou de manière plus directe dans le scénario de krach obligataire accompagné de rachats massifs, retenu au titre des scénarios de stress ORSA. Dans l'environnement actuel, ce stress n'a d'impact négatif, ni sur le résultat ni sur la solvabilité.

## C.3 RISQUE DE MARCHÉ

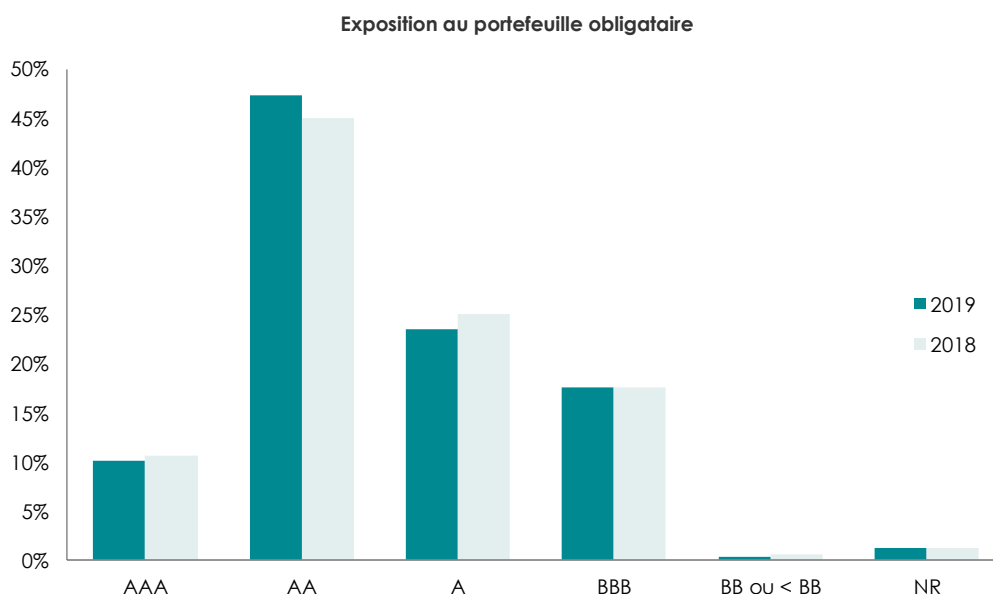
Les risques de marché sont prédominants pour le groupe Crédit Agricole Assurances, du fait d'un montant très important et croissant des actifs financiers en représentation des engagements vis-à-vis des assurés dans les activités d'épargne. A fin 2019, ils représentent 65 % de l'exposition aux risques. Compte tenu de la composition des actifs financiers, les risques de marché peuvent provenir principalement des risques sur actions, *spreads*, taux d'intérêt et actifs immobiliers.

### C.3.1 Exposition aux risques

Fin 2019, les encours de l'actif général s'élèvent à 339 562 millions d'euros en juste valeur, en progression de 34 151 millions d'euros sur un an, tandis que les placements financiers en unités de compte, pour leur part, atteignent 67 549 millions d'euros, soit une augmentation de 9 622 millions d'euros par rapport à fin 2018.



L'ensemble du portefeuille obligataire hors unités de compte du groupe Crédit Agricole Assurances, ventilé par notation financière, se présente ainsi :



L'exposition aux obligations souveraines (et garanties d'Etat) est concentrée principalement sur la France et l'Italie. L'exposition aux dettes souveraines italiennes est détenue en grande partie par la filiale vie italienne du groupe.

L'exposition au risque de change est marginale compte tenu des activités et de la politique de couverture du groupe. La faible exposition au risque de concentration résulte de la politique de diversification en matière d'émetteurs mise en œuvre par le groupe, via le respect de limites de concentration.

### C.3.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque

Crédit Agricole Assurances gère ses placements de manière prudente. Le groupe s'appuie à la fois sur les analyses faites par la Direction des Investissements, qui prend en compte le cadre d'appétence que s'est fixé Crédit Agricole Assurances, ainsi que sur des informations fournies par des sources externes (établissements financiers, gestionnaires d'actifs, agences de notation). Les différentes techniques de gestion et de réduction du risque exposées ci-après relèvent également de la mise en application de ce principe.

De plus, des dispositifs ont été mis en place pour prévenir tout conflit d'intérêt et sécuriser le processus en cas de nouveau type d'investissement.

#### C.3.2.1 Risque de spread

Le risque de contrepartie, et d'évolution du spread rémunérant ce risque, est encadré par le biais de limites sur la répartition des émissions dans les différentes catégories de rating.

L'analyse et le suivi rapproché du risque émetteur sont effectués par les équipes Risques d'Amundi (auxquelles est déléguée la gestion des portefeuilles). Des revues trimestrielles de portefeuille examinent les émetteurs individuellement et abordent également des thématiques sectorielles, pays ou en lien avec l'environnement économique ainsi que les points d'attention identifiés. Ces revues de portefeuille permettent une gestion active de ce risque : si nécessaire, un émetteur peut être mis sous surveillance (liste des émetteurs sur lesquels il est interdit d'investir) ou faire l'objet d'un programme de cessions pour risques.

#### C.3.2.2 Risque de taux

Pour faire face aux différents mouvements de baisse ou de hausse durable des taux d'intérêt, le groupe Crédit Agricole Assurances dispose de différents leviers :

- ▶ une politique prudente de distribution aux assurés de participation aux bénéfices et la constitution de réserves (provision pour participation aux excédents - PPE) ;
- ▶ des programmes de couverture via des dérivés (caps pour la couverture à la hausse des taux, floors, swaps pour réduire le risque de réinvestissement en cas de baisse des taux) ;
- ▶ une politique commerciale adaptée : arrêt de la commercialisation des contrats à taux minimum garanti (TMG) et, dans l'environnement actuel de persistance de taux bas, inflexion de la collecte vers les unités de compte ;

- ▶ ajustement de la durée, en fonction de l'écoulement prévisionnel des passifs ;
- ▶ pilotage des liquidités et des actifs obligataires pouvant être cédés avec un faible impact en termes de moins-values.

Le groupe Crédit Agricole Assurances et chacune des compagnies se sont dotés des indicateurs et des instances permettant de suivre ces leviers.

### C.3.2.3 Risque actifs de diversification

Des limites sont fixées globalement aux investissements de diversification et individuellement à chaque classe d'actifs (actions, immobilier, *private equity* et infrastructures, gestion alternative).

Ces actifs, s'ils sont susceptibles de procurer une rentabilité supérieure et d'apporter de la décorrélation, induisent un risque de valorisation et de provisionnement comptable (provision pour dépréciation durable), avec impact éventuel sur la rémunération des assurés. Ils sont donc contraints à la fois au niveau de leur part dans le portefeuille total et au niveau de leur volatilité.

## C.3.3 Concentration

Le risque de concentration est maîtrisé par différents jeux de limites, calibrées selon la nature de la contrepartie :

- ▶ pour les souverains et assimilés, le groupe Crédit Agricole Assurances prend en compte le poids de la dette dans le PIB et la notation pays ;
- ▶ pour les financières ou industrielles, le groupe module les limites en fonction de la notation et les complète par une approche groupe émetteur ;
- ▶ pour le Groupe Crédit Agricole, la mesure de l'exposition inclut par prudence une quote-part des unités de compte obligataires Crédit Agricole, afin d'intégrer le risque potentiel de portage en cas de vague de rachats.

La consommation de ces limites est suivie mensuellement, afin d'informer, au niveau hiérarchique approprié, les mesures de régularisation en cas de dépassement.

Compte tenu de ces mesures de gestion, l'exposition aux risques de concentration est relativement faible.

Hormis les obligations d'Etat françaises, le groupe Crédit Agricole représente la deuxième concentration de Crédit Agricole Assurances à 2,9 % des engagements réglementés, après la Banque Européenne d'Investissement.

Les investissements en actifs de diversification satisfont également à des règles de concentration unitaire et au sein d'une catégorie (poids des dix premières expositions « top 10 » par exemple pour l'immobilier physique).

## C.3.4 Sensibilités

Des scénarios de stress relatifs aux risques financiers sont établis dans le cadre de l'ORSA et fournissent une vision prospective, sur l'horizon de projection, des indicateurs de solvabilité, en intégrant les hypothèses de ces scénarios, en matière notamment de distribution de dividende et de financement et en adaptant la collecte assurance-vie au comportement probable des assurés dans chacun des scénarios.

Lors de l'ORSA 2019, les scénarios de stress choisis, en lien avec le profil de risque du groupe Crédit Agricole Assurances, ont consisté en :

- ▶ une forte baisse des actifs risqués dans un contexte de taux bas avec un écartement des spreads sur les souverains et sur le crédit High Yield;
- ▶ une situation de taux très bas sur une période prolongée accompagnés d'une accentuation de la collecte Euro;
- ▶ une hausse des taux conjointe à une baisse des marchés boursiers accompagnées par des rachats massifs.

Le scénario de taux durablement négatifs couplé à une accentuation de la collecte Euro serait le plus impactant pour le ratio de solvabilité du groupe Crédit Agricole Assurances.

Des analyses de sensibilités financières ont été également réalisées sur le ratio de solvabilité au 31 décembre 2019. Elles ont porté sur les principaux facteurs de risque pris isolément (actions, taux, spread), puis combinés.

Les hypothèses retenues sont décrites ci-après :

#### C.3.4.1 Sensibilités financières « stand-alone »

	Choc retenu
Actions	- 25 %
Hausse des taux	+ 50 bp
Baisse des taux	- 50 bp
Hausse des spreads govies	+ 75 bp
Hausse des spreads corporates	+ 75 bp
Hausse de la volatilité action	25 %

#### C.3.4.2 Sensibilité financière combinée « baisse des taux »

	Choc retenu
Actions	- 15 %
Taux	- 25 bp
Spread	Govies + 85 bp Corporates :AAA et AA +70 bp A: +110 bp, BBB: +140 bp

Le ratio de solvabilité du groupe Crédit Agricole Assurances est sensible aux évolutions de taux, avec une dégradation en cas de baisse des taux. Il est également sensible à une baisse des actions et à une hausse des spreads, sur les souverains en particulier. De ce fait, le stress qui combine baisse des taux, baisse des actions et écartement des spreads est le plus pénalisant pour le ratio de solvabilité même si celui-ci respecte toujours le seuil minimum réglementaire.

## C.4 RISQUE DE CONTREPARTIE

### C.4.1 Exposition aux risques

Le risque de défaut des contreparties constitue un risque mineur pour le groupe Crédit Agricole Assurances puisqu'il représente 2 % de l'exposition aux risques fin 2019. L'exposition peut provenir :

- ▶ des contreparties financières sur les instruments financiers à terme (défaut de la contrepartie à honorer ses engagements) utilisés en couverture ou sur les dépôts / liquidités en banque (défaut de la banque gestionnaire du compte de dépôt à honorer ses engagements) ;
- ▶ des contreparties de réassurance (défaillance d'un réassureur qui ne lui permettrait plus de prendre en charge une part du montant de sinistres qui lui revient) ;
- ▶ des garanties reçues.

### C.4.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque

#### C.4.2.1 Contreparties financières

Les liquidités ne sont généralement pas laissées sur les comptes courants mais placées en OPCVM monétaires.

Les opérations de dérivés sur un marché de gré à gré, utilisées notamment dans le cadre d'une couverture prudente du risque de taux, tant à la hausse (portefeuille de caps) qu'à la baisse (floors, swaps, swaptions...), sont réalisées avec des contreparties sélectionnées pour la qualité de leur crédit. Comme ces opérations sont assorties de contrats de collatéral, avec des appels de marge quotidiens, le risque de contrepartie résiduel est marginal.

#### C.4.2.2 Contreparties réassurance

La maîtrise du risque de défaut des réassureurs repose sur des normes internes groupe, à savoir :

- ▶ en premier lieu, la contractualisation avec des réassureurs satisfaisant à un critère de solidité financière minimum (A-), dont le respect est suivi tout au long de la relation ;
- ▶ des règles de dispersion des réassureurs (par traité) et de limitation de la concentration des primes cédées à un même réassureur, définies par chacune des compagnies qui en assure le suivi. Le groupe surveille la concentration des primes cédées globalement, par réassureur ;
- ▶ une sécurisation des provisions cédées grâce à des clauses standards de nantissement.

### C.4.3 Principales concentrations

Les opérations sur instruments dérivés du groupe Crédit Agricole Assurances en portefeuille à fin 2019 ont été traitées avec une vingtaine de contreparties.

En matière de contrepartie de réassurance, hors réassurance interne, les cinq réassureurs externes les plus représentés comptent pour moins de 15 % chacun et au total moins de 60 % des primes réassurées.

## C.5 RISQUE DE LIQUIDITÉ

---

### C.5.1 Exposition aux risques

Les compagnies doivent être en mesure de couvrir leurs passifs exigibles (notamment les rachats et les décès, pour l'assurance-vie). Le risque provient de l'éventualité d'avoir à concrétiser des moins-values pour y faire face (conditions défavorables de marché, choc de prestations).

### C.5.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque

D'une part, la liquidité est un critère de sélection des investissements : majorité de titres cotés sur des marchés réglementés, limitation des actifs par nature moins liquides comme, par exemple, l'immobilier physique, le *private equity*, les obligations non notées, les titres de participation, la gestion alternative.

D'autre part, des dispositifs de gestion de la liquidité, harmonisés au niveau du groupe, sont définis par les compagnies, dans le cadre de leur gestion actif / passif, avec des indicateurs adaptés aux différents horizons (court terme, moyen terme, long terme). Pour les compagnies vie, le risque de liquidité est maîtrisé et encadré à partir de trois dispositifs :

- ▶ liquidité à long terme : suivi et limitation des *gaps* annuels de trésorerie, estimés sur le portefeuille en *run-off*, de manière à assurer la congruence entre les échéances à l'actif et les échéanciers des engagements au passif, à la fois en régime normal et en environnement stressé (vague de rachats / décès) ;
- ▶ liquidité à moyen terme : calcul d'un indicateur dit « taux de réactivité à 2 ans », qui mesure la capacité à mobiliser des actifs courts ou à taux variable en limitant les impacts en termes de perte en capital. Cet indicateur est comparé à un seuil minimum défini par chacune des compagnies pour être en mesure d'absorber une vague de rachats. Face au risque de rachats massifs en cas de forte hausse des taux, Crédit Agricole Assurances utilise également un Indicateur de Surveillance de la Liquidité (ISL) : il mesure en stress la liquidité avec des hypothèses sur l'actif qui sont celles d'un scénario de crise systémique et globale et, sur le passif, correspondent aux paramètres définis par le modèle standard Solvabilité 2 (pilier 1) et également utilisés par Crédit Agricole Assurances dans ses scénarios ORSA (pilier 2) ;
- ▶ liquidité à court terme : en cas d'incertitude sur la collecte nette, fixation de montants minimum de liquidités à une semaine et à un mois, avec un suivi journalier des rachats.

Des mécanismes de gestion temporaire de la liquidité, en cas de situation exceptionnelle où les marchés seraient indisponibles, ont été également testés (test du circuit de liquéfaction des réserves pour Predica, possibilité de mise en pension avec collatéral en trésorerie, voire actifs éligibles BCE).

Les compagnies vie analysent leurs *gaps* de trésorerie afin d'identifier les éventuelles maturités à privilégier ou au contraire à éviter (excédent de tombées, avec risque de taux lors du remploi). Elles suivent mensuellement, via leur tableau de bord, leur ratio de réactivité et leur indicateur de surveillance de la liquidité, comparés aux seuils qu'elles se sont fixés. Elles surveillent également régulièrement les taux de rachat et les arbitrages entre le fonds euro et les unités de compte, de manière à mettre en place, en cas de stress avéré, un suivi à fréquence très rapprochée.

Les compagnies non-vie conservent des liquidités ou des actifs « peu réactifs », dans des proportions dimensionnées pour répondre à un choc de passif, compte tenu de leur programme de réassurance.

### C.5.3 Sensibilités

Les principales compagnies vie réalisent des stress visant à :

- ▶ simuler une crise de confiance dans un environnement perturbé (choc de rachats sur les provisions mathématiques des contrats qualifiés de moins stables associé à une décote des actifs, fonction de la nature, du *rating* et de la maturité du titre et à un temps de liquéfaction compris entre 1 et 6 mois) ;
- ▶ appréhender alors la résilience en termes de liquidité. Celle-ci s'avère satisfaisante.

Par ailleurs, on considère qu'un problème de réputation au niveau du groupe Crédit Agricole n'est pas susceptible de mettre en péril la solvabilité du groupe Crédit Agricole Assurances, en dépit du modèle de banque-assurance.

## C.6 RISQUE OPÉRATIONNEL

A

B

C

D

E

### C.6.1 Exposition aux risques

Le besoin en capital au titre du risque opérationnel s'établit à 1 474 millions d'euros fin 2019.

Les thématiques de risques récurrentes les plus sensibles concernent la mauvaise exécution ou gestion des processus (traitement informatique de la gestion des unités de compte) et la fraude externe.

Les dysfonctionnements informatiques, qui peuvent avoir des conséquences sur les délais de traitements et altérer des données sont généralement difficiles à valoriser. Une attention particulière est aussi portée à la sécurité des biens et des personnes.

Les risques de non-conformité constituent également un enjeu majeur, compte tenu des sanctions auxquelles ils peuvent exposer le groupe ainsi que du risque de réputation qu'ils peuvent lui faire courir. Ils portent principalement sur :

- ▶ la relation avec les clients, dans un contexte marqué par le renforcement de la réglementation (Directive sur la distribution de l'assurance, General Data Protection Regulation, loi Sapin 2). Dans ce domaine, le groupe Crédit Agricole Assurances est vigilant à la bonne maîtrise de la distribution de ses produits par ses réseaux (Caisses Régionales, LCL) ;
- ▶ la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- ▶ la réglementation relative aux sanctions internationales (projet de remédiation relatif à l'OFAC) ;
- ▶ le respect de la réglementation relative aux titres, pour ses investissements en direct (franchissements de seuils par exemple, prévention des délits d'initiés...).

### C.6.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque

Le groupe Crédit Agricole Assurances et ses filiales ont mis en place un dispositif de surveillance des risques opérationnels comprenant :

- ▶ une cartographie des processus exposés aux risques, réactualisée périodiquement pour intégrer les évolutions d'organisation, les nouvelles activités, voire les évolutions du coût du risque et les conclusions des missions d'audit ;
- ▶ une collecte des incidents et pertes opérationnelles ;
- ▶ un dispositif de surveillance et d'alerte. Les risques considérés comme significatifs après prise en compte des éléments de maîtrise font l'objet de plan d'actions.

Crédit Agricole Assurances applique la politique générale de maîtrise des risques du système d'information du Groupe Crédit Agricole. Pour couvrir l'indisponibilité des systèmes d'information, des sites opérationnels et du personnel, le Groupe et ses filiales ont établi leur plan de continuité de l'activité, centré sur les activités essentielles. Il répond aux normes du Groupe Crédit Agricole S.A. : adoption de la solution du Groupe pour le site de repli utilisateurs, plan de secours informatique s'appuyant sur l'environnement d'exploitation et de production informatique mutualisé (site de Greenfield). Tant le plan de repli utilisateurs, avec déplacement des utilisateurs sur le site, que le plan de secours informatique, sont testés chaque année.

La sécurité des systèmes d'information, pour sa part, repose sur les politiques de sécurité du Groupe Crédit Agricole S.A. Un programme triennal de chantiers sécuritaires (dont habilitations, tests d'intrusion, déploiement des scénarios d'indisponibilité logique du SI) déclinant le programme de Crédit Agricole S.A. « CARS » (Crédit Agricole Renforcement de la Sécurité SI), pour lutter contre les menaces de cyber-attaque est en cours. Parallèlement des actions de sensibilisation des collaborateurs sont déployées.

Le dispositif de Conformité mis en place au sein du groupe Crédit Agricole Assurances et de ses entités, incluant des Comités Nouvelles Activités - Nouveaux Produits (Comités NAP), permet de sécuriser les risques de non-conformité. Des instances de coordination concourent au renforcement du pilotage.

Le groupe Crédit Agricole Assurances coordonne également des projets réglementaires ainsi que des thématiques relevant du périmètre de la conformité et de la sécurité financière, le traitement des contrats dénoués non réglés ou encore le projet de remédiation relatif aux actions internationales (OFAC).

### C.6.3 Sensibilités

Il n'existe pas de démarche par sensibilité au sein du groupe Crédit Agricole Assurances pour les risques opérationnels.

Les impacts des risques opérationnels sont mesurés en termes d'image ou d'impacts financiers, à travers la cartographie des risques opérationnels. Celle-ci permet d'identifier les processus critiques, porteurs de risques importants, et les plans d'actions nécessaires pour en améliorer la maîtrise.



## C.7 AUTRES RISQUES SIGNIFICATIFS

---

### C.7.1 Exposition aux risques

#### C.7.1.1 Risque de réputation

Compte tenu de son modèle de distribution, qui s'appuie essentiellement sur les réseaux bancaires du Groupe Crédit Agricole et malgré le développement des canaux alternatifs, tout facteur affectant la position concurrentielle, la réputation (produits lancés, commercialisation) ou la qualité de crédit des banques du Groupe Crédit Agricole pourrait avoir une incidence sur les résultats du groupe Crédit Agricole Assurances.

#### C.7.1.2 Risque d'évolution de l'environnement légal

L'assurance étant une activité réglementée, elle peut être fortement impactée par des changements de normes inhérents aux évolutions juridiques et de l'environnement légal dans lequel opèrent les compagnies.

Au cours de l'année 2020, les sociétés d'assurances devront notamment être attentives aux évolutions réglementaires suivantes :

- ▶ la révision de la Directive Solvabilité 2, dont la mise en application est prévue courant 2021, qui devrait porter notamment sur les mesures des garanties long terme, les mesures du risque actions, les méthodes, hypothèses et paramètres de la Formule Standard, le calcul du MCR, la supervision et la gestion des fonds propres. Outre ces aspects techniques, certains pays demandent que la Directive prenne également en considération les questions de financement de l'économie ;
- ▶ IFRS 17, la nouvelle norme de comptabilisation des contrats d'assurance, dont l'objectif est de permettre aux investisseurs d'obtenir des informations à jour sur les obligations, les risques liés et la performance des contrats d'assurance ainsi que d'augmenter la transparence de l'information financière tout en facilitant les comparaisons à l'intérieur du secteur des assurances ou avec des entités d'autres secteurs d'activité. Son entrée en vigueur, qui pourrait intervenir en Europe de manière anticipée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour les entreprises qui le souhaitent et serait obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, nécessite un travail préparatoire très en amont.

### C.7.2 Principales techniques de gestion et de réduction du risque

#### C.7.2.1 Risque de réputation

Le groupe Crédit Agricole Assurances sécurise la création des nouveaux produits avec la tenue systématique de comités nouvelles activités et nouveaux produits, qui examinent les documents contractuels et commerciaux, les bagages de formation et outils d'aide à la vente destinés aux distributeurs. Les réseaux de distribution sont accompagnés à travers des actions de formation et, plus généralement, le groupe Crédit Agricole Assurances a déployé une démarche de contrôle assurance (vie et non-vie) au sein des banques distributrices LCL et des Caisses régionales pour avoir un dispositif homogène dans la maîtrise de la commercialisation.

Les actions de prévention en matière de réputation et d'image intègrent également des procédures de gestion des relations avec les tiers, notamment avec la presse. Une veille destinée à détecter l'émergence du risque est également maintenue (presse, médias, réseaux sociaux, comparateurs, forums...) afin d'être en mesure d'organiser une réponse appropriée si nécessaire.

#### C.7.2.2 Risque d'évolution de l'environnement réglementaire

La veille exercée par la Direction juridique et la Conformité, sur les évolutions de la réglementation notamment, qui s'alimente également de la veille au niveau du Groupe Crédit Agricole, permet d'en anticiper les impacts et de se préparer aux changements qu'elles peuvent induire.



# D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

A

B

C

D

E

## INTRODUCTION

### Principes généraux de valorisation

Le bilan prudentiel de Crédit Agricole Assurances est arrêté au 31 décembre et est établi en conformité avec la réglementation Solvabilité 2. Le principe général de valorisation du bilan prudentiel, fixé par l'article 75 de la Directive Solvabilité 2, est celui d'une évaluation économique des actifs et des passifs :

- ▶ les actifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes ;
- ▶ les passifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être transférés ou réglés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes ; ces passifs ne sont pas ajustés au titre de la qualité de crédit propre.

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2019 et telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les bases, méthodes et principales hypothèses utilisées pour la valorisation des actifs, des provisions techniques et des autres passifs dans les états financiers consolidés du Groupe sont détaillées dans la note 1 « Principes et méthodes applicables dans le groupe Crédit Agricole Assurances, jugements et estimations utilisés » de la partie 6 « Comptes consolidés au 31 décembre 2019 » du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole Assurances.

Crédit Agricole Assurances s'appuie sur les normes IFRS pour la valorisation à des fins de solvabilité des actifs et des passifs autres que les provisions techniques, dans la mesure où ces normes sont conformes aux principes de valorisation de Solvabilité 2.

Les principaux ajustements opérés dans le bilan prudentiel par rapport aux états financiers établis en normes IFRS sont :

- ▶ les différences de périmètre de consolidation entre les états financiers IFRS et le bilan prudentiel ;
- ▶ l'élimination de certains actifs incorporels et des frais d'acquisition reportés ;
- ▶ la réévaluation des actifs qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur dans les états financiers IFRS ;
- ▶ l'évaluation des provisions techniques (remplacement des provisions techniques en normes IFRS par la meilleure estimation et la marge de risque) ;
- ▶ le reclassement et la réévaluation des dettes financières, dont les dettes subordonnées ;
- ▶ les impacts fiscaux relatifs aux ajustements ci-dessus.

Les principes et méthodes de valorisation des principaux postes du bilan prudentiel sont exposés ci-dessous. La différence entre la valorisation des actifs et des passifs (incluant les provisions techniques) à des fins de solvabilité correspond aux fonds propres, qui sont présentés de manière détaillée en section E.

### Règles et méthodes de consolidation

Les modalités de consolidation à retenir pour la préparation du bilan prudentiel consolidé ne sont pas directement définies dans la réglementation Solvabilité 2. Toutefois, ces modalités sont définies pour le calcul des exigences de fonds propres au niveau groupe, et sont utilisées pour établir les règles de détermination du périmètre et les méthodes de consolidation relatives au bilan prudentiel consolidé.

Le bilan prudentiel consolidé couvre le périmètre des entités soumises à la supervision prudentielle au travers du contrôle du groupe. Du fait de la similarité des critères d'intégration dans le périmètre de consolidation, le périmètre du bilan prudentiel consolidé est aligné dans une large mesure sur celui des états financiers IFRS.

Les méthodes de consolidation retenues sont :

- ▶ l'intégration globale, pour les entités d'assurance, de réassurance, holding d'assurance contrôlées ;
- ▶ la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint, ainsi que les entités non-assurantielles contrôlées.

Des retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des comptes individuels des entités consolidées, par référence aux principes communs du groupe, sont effectués.

Aux écritures de retraitement s'ajoutent les écritures d'élimination des opérations réalisées entre les sociétés consolidées du groupe.

## Opérations en devises

A la date d'arrêté, les actifs et les passifs libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement de l'entité, l'euro.

Les bilans des filiales étrangères sont convertis en euros, monnaie de présentation du Groupe, au cours de clôture.

## Compensation des actifs et des passifs

Le Groupe Crédit Agricole Assurances compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et le passif simultanément.

## Utilisation de jugements et estimations dans la préparation du bilan prudentiel

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers et du bilan prudentiel exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- ▶ les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- ▶ les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- ▶ la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- ▶ les modifications de la réglementation ou de la législation ;
- ▶ le comportement des assurés ;
- ▶ les changements démographiques.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- ▶ les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- ▶ les participations non consolidées ;
- ▶ les provisions techniques ;
- ▶ les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- ▶ les plans de stock-options ;
- ▶ les provisions ;
- ▶ les actifs d'impôts différés.

## D.1 ACTIFS

**Tableau comparant la valorisation des actifs dans les états financiers et la valorisation des actifs à des fins de solvabilité**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2019	
	Valeur IFRS	Valeur S2
Goodwill	872	-
Frais d'acquisition différés	1 075	-
Immobilisations incorporelles	337	-
Actifs d'impôts différés	36	64
Excédent du régime de retraite	-	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	235	173
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	340 729	339 562
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	6 410	9 422
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	14 347	18 527
Actions	21 857	10 390
Obligations	242 401	242 480
Organismes de placement collectif	53 743	56 771
Produits dérivés	1 932	1 932
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	39	40
Autres investissements	-	-
Actifs en représentation de contrats en unités de comptes et indexés	69 135	67 549
Prêts et prêts hypothécaires	4 095	412
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	2 099	1 923
Non-vie et santé similaire à la non-vie	644	527
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	1 454	1 396
Vie UC et indexés	-	-
Dépôts auprès des cédantes	566	581
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	2 024	1 942
Créances nées d'opérations de réassurance	204	55
Autres créances (hors assurance)	2 872	2 287
Actions propres auto-détenues (directement)	-	-
Eléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	976	477
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	182	235
<b>Total de l'actif</b>	<b>425 435</b>	<b>415 260</b>

Explication des principales différences entre le bilan IFRS au et le bilan prudentiel :

- ▶ La variation de périmètre pour -10 477 millions d'euros sur le total bilan, s'explique principalement par la déconsolidation de la part liée aux minoritaires du portefeuille « Actions » en unités de compte pour -8 585 millions d'euros, et sur le poste « Actifs en représentation de contrats en unités de compte », par l'exclusion du périmètre de consolidation de CA Life Japan pour -2 163 millions d'euros ;
- ▶ L'élimination des incorporels : goodwill (-872 millions d'euros), logiciels (-335 millions d'euros) et frais d'acquisition reportés (-1 059 millions d'euros) ;
- ▶ La réévaluation des actifs financiers comptabilisés au coût amorti en IFRS : immobilier de placement (+3 385 millions d'euros).

## D.1.1 Actifs incorporels et frais différés

Les immobilisations incorporelles sont des actifs identifiables non monétaires et sans substance physique. Un actif est considéré comme identifiable s'il peut être vendu ou transféré séparément, ou bien s'il a pour origine des droits contractuels ou d'autres droits juridiques. Les principales immobilisations incorporelles comptabilisées dans les états financiers IFRS sont les logiciels, les écarts d'acquisition et les frais d'acquisition reportés.

### D.1.1.1 Actifs incorporels

Les écarts d'acquisition (*goodwills*) sont valorisés à zéro dans le bilan prudentiel.

Les actifs incorporels (hors *goodwills*) peuvent être reconnus dans le bilan prudentiel pour une valeur non nulle s'ils peuvent être vendus séparément et qu'il peut être démontré qu'il existe pour ces actifs ou des actifs analogues un prix coté sur un marché actif.

Dans ce cas uniquement, ils sont évalués à leur juste valeur dans le bilan prudentiel.

Ainsi, les logiciels développés pour les besoins propres de la société ont une valeur nulle dans le bilan prudentiel, ne faisant pas l'objet de cotation sur un marché actif.

### D.1.1.2 Frais d'acquisition différés

Les frais d'acquisition différés comptabilisés dans les états financiers IFRS sont constitués de la fraction imputable aux exercices ultérieurs des commissions versées aux intermédiaires et des frais internes d'acquisition.

Ils sont éliminés dans le bilan prudentiel.

## D.1.2 Actifs d'impôts différés

Les principes de comptabilisation et d'évaluation des impôts différés dans le bilan prudentiel sont similaires à ceux retenus dans les états financiers IFRS en application de la norme IAS 12. Les différences entre les soldes figurant dans le bilan prudentiel et le bilan IFRS proviennent des différences dans les principes d'évaluation des actifs et passifs sur lesquels sont calculés ces impôts différés.

La valorisation des impôts différés dans le bilan prudentiel se fait selon une approche bilancielle en comparant la valeur des actifs et passifs dans le bilan prudentiel avec leur valeur fiscale. Les impôts différés comptabilisés dans le bilan prudentiel résultent :

- ▶ de différences temporelles (notamment liées à l'application de la juste valeur) entre la valeur prudentielle et la valeur fiscale des actifs et passifs ;
- ▶ des crédits d'impôts et déficits reportables non utilisés, le cas échéant.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs (autres que ceux déjà pris en compte par ailleurs dans le bilan prudentiel), sur lesquels ces différences temporelles déductibles, pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés, seront disponibles.

Les impôts différés actifs d'une entité ne peuvent pas bénéficier aux autres entités du groupe Crédit Agricole Assurances.

## D.1.3 Immobilisations corporelles détenues pour usage propre

Les immobilisations corporelles détenues pour usage propre correspondent à des actifs physiques que l'entreprise entend utiliser au-delà de la clôture de l'exercice comptable en cours et qui sont destinées :

- ▶ soit à être utilisées par l'entreprise dans la production ou la fourniture de biens ou de services ;
- ▶ soit à être louées à des tiers ;
- ▶ soit à des fins de gestion interne.

La majorité des immobilisations corporelles correspondent à l'immobilier d'exploitation, qui est constitué des terrains, immeubles et agencements utilisés par la société dans le cadre de son activité.

Dans le bilan IFRS, les immeubles d'exploitation sont comptabilisés au coût amorti.

Pour les besoins du bilan prudentiel, les immeubles d'exploitation sont réévalués à leur juste valeur. Celle-ci correspond à la valeur d'expertise, établie au minimum tous les cinq ans et mise à jour annuellement par un expert indépendant.

## D.1.4 Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)

Les investissements sont présentés par nature dans le bilan prudentiel (immobilier de placement, actions, obligations, fonds d'investissement, prêts, actifs en représentation des contrats en unités de compte...).

Dans le bilan IFRS, les instruments financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- ▶ actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- ▶ actifs financiers au coût amorti ;
- ▶ actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

Les critères de classement et d'évaluation des instruments financiers dans le bilan IFRS dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- ▶ d'instrument de dette (i.e. prêts et titres à revenu fixe ou déterminable) ; ou
- ▶ d'instrument de capitaux propres (i.e. actions).

Afin de répondre aux principes prudentiels de valorisation, les retraitements suivants sont apportés, en fonction de la classification des actifs financiers retenue pour les états financiers consolidés en normes IFRS :

- ▶ actifs évalués à la juste valeur dans le bilan IFRS : pas de retraitement pour ces actifs, qui sont déjà évalués à la juste valeur ;
- ▶ actifs évalués au coût amorti dans le bilan IFRS : ces actifs sont réévalués à leur valeur économique.

#### D.1.4.1 Hiérarchie de juste valeur

Le Groupe Crédit Agricole Assurances utilise, pour l'évaluation des instruments financiers à des fins de solvabilité, la hiérarchie de juste valeur établie par la norme IFRS 13, cette dernière étant conforme à la réglementation Solvabilité 2.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de Credit Default Swaps (CDS). Les pensions données et reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- ▶ des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- ▶ des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- ▶ des instruments réalisés sur un marché réglementé pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- ▶ des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- ▶ des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

#### D.1.4.2 Immobilier de placement

L'immobilier de placement, par opposition à l'immobilier d'exploitation, est détenu par l'entreprise afin de lui apporter un certain rendement et une plus-value au moment de sa revente.

Dans le bilan IFRS, les immeubles de placement sont comptabilisés :

- ▶ au coût amorti, lorsqu'ils font partie du fonds général en euros ; ils sont donc réévalués pour produire le bilan prudentiel ;
- ▶ par exception, à la juste valeur lorsque qu'ils constituent des supports admis en représentation de contrats d'assurance libellés en unités de compte ; aucune réévaluation n'est constatée sur ces immeubles pour le bilan prudentiel.

Pour les besoins du bilan prudentiel, les immeubles de placement sont donc tous évalués à leur juste valeur. Celle-ci correspond à la valeur d'expertise établie par un expert indépendant.

#### D.1.4.3 Cas particulier des participations

La juste valeur retenue pour valoriser les participations dans le bilan IFRS peut différer de la valeur économique retenue pour leur valorisation dans le bilan prudentiel.

A

B

C

D

E

Dans le bilan prudentiel, le groupe Crédit Agricole Assurances a retenu les principes de valorisation suivants, s'il n'existe pas de cotation sur un marché actif :

- ▶ les participations dans des sociétés d'assurance sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence ajustée, qui consiste à valoriser la participation sur la base de l'excédent des actifs sur les passifs réévalués selon les principes de la directive Solvabilité 2 ;
- ▶ les participations dans des sociétés non-assurantielles sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence ajustée sur la base de l'actif net réévalué IFRS, retraité de la valeur des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels.

#### D.1.4.4 Pensions et prêts de titres

En termes de principes de valorisation et de comptabilisation, les titres mis en pension ou prêtés font l'objet d'un traitement similaire à celui appliqué dans les états financiers IFRS.

Les titres prêtés ou mis en pension restent comptabilisés dans le bilan prudentiel. Les fonds reçus en contrepartie de la mise en pension de titres sont enregistrés en dette en contrepartie de la trésorerie reçue.

En revanche, les titres empruntés ou pris en pension ne figurent pas dans le bilan prudentiel. Les fonds versés en contrepartie de la prise en pension sont comptabilisés en créances dans le bilan prudentiel.

### D.1.5 Actifs en représentation des contrats en unités de compte et indexés

Dans le bilan IFRS, les actifs représentatifs de contrats dont le risque de placement est supporté par les assurés (contrats en unités de compte) sont évalués à la juste valeur par résultat.

Pour ces actifs, les mêmes principes d'évaluation s'appliquent dans le bilan prudentiel.

### D.1.6 Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance (provisions techniques cédées)

Les règles de valorisation des provisions techniques cédées suivent les mêmes principes que ceux énoncés pour les provisions techniques brutes, présentés dans la partie D.2.5 sur les provisions techniques ci-dessous.

Les flux de trésorerie futurs cédés sont calculés dans les limites des contrats d'assurance auxquels ils se rapportent.

Lorsqu'un dépôt a été effectué pour les flux de trésorerie, les montants cédés sont ajustés en conséquence pour éviter un double comptage des actifs et des passifs se rapportant au dépôt.

Les flux de trésorerie futurs cédés sont calculés séparément pour les provisions pour primes et les provisions pour sinistres à payer.

### D.1.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend la caisse, les soldes débiteurs des comptes courants bancaires et les dépôts à court terme.

Dans le bilan IFRS, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont comptabilisés au coût. Dans le bilan prudentiel, ils sont évalués à la juste valeur.

En pratique, compte tenu du caractère de court terme de ces instruments, la juste valeur de ces actifs est très proche de leur valeur au coût. Aucune réévaluation n'est donc effectuée entre le bilan IFRS et le bilan prudentiel.

## D.2 PROVISIONS TECHNIQUES

### D.2.1 Synthèse des provisions techniques

Les tableaux ci-après présentent une décomposition des meilleures estimations des provisions techniques ainsi qu'une comparaison des provisions techniques IFRS et de celles évaluées selon l'approche prudentielle.

#### Synthèse de la valorisation des provisions techniques à des fins de solvabilité et dans les états financiers

(en millions d'euros)	31/12/2019					Total
	Non-vie (hors santé)	Santé (similaire à la non-vie)	Santé (similaire à la vie)	Vie (hors santé / UC et indexés)	UC et indexés	
BEL Brut	4 364	1 086	2 589	267 636	64 312	339 987
BEL Cédé	509	18	616	780	-	1 923
BEL Net	3 854	1 068	1 973	266 856	64 312	338 064
Marge de risque	304	112	393	1 437	1 267	3 513
<b>Total Provisions techniques S2</b>	<b>4 668</b>	<b>1 198</b>	<b>2 982</b>	<b>269 073</b>	<b>65 579</b>	<b>343 500</b>
<b>Total Provisions techniques IFRS</b>	<b>5 076</b>	<b>1 128</b>	<b>2 918</b>	<b>278 143</b>	<b>69 339</b>	<b>356 604</b>

La variation du bilan IFRS au bilan S2 s'explique principalement par la revalorisation des provisions techniques et la variation de périmètre comprenant la sortie de CA Life Japan.

### D.2.2 Principes de valorisation des provisions techniques à des fins de solvabilité

La valeur des provisions techniques sous Solvabilité 2 correspond à la somme de la meilleure estimation (« BE » ou *Best Estimate*) des engagements et de la marge de risque (« RM » ou *Risk Margin*).

La meilleure estimation représente la moyenne pondérée par leur probabilité des valeurs actuelles des flux de trésorerie futurs et est calculée :

- ▶ en cohérence avec les informations de marché disponibles à la date de l'évaluation, en utilisant la courbe de taux sans risque adéquate ;
- ▶ en adoptant une approche objective et fiable et ;
- ▶ en respectant le cadre réglementaire en vigueur localement.

Les meilleures estimations sont calculées brutes de réassurance, sans déduction des montants cédés aux réassureurs ; les meilleures estimations des engagements cédés sont valorisées séparément.

La marge de risque correspond à un montant de provision complémentaire à la meilleure estimation, calculé de telle sorte que le montant total de provision inscrit au bilan corresponde à celui qu'exigerait un assureur sans portefeuille existant pour honorer les engagements à la charge de Crédit Agricole Assurances. La marge de risque est calculée directement nette de réassurance.

Ainsi les provisions techniques du bilan prudentiel se distinguent des provisions techniques du bilan IFRS par l'actualisation systématique des flux de trésorerie, la valorisation des options et garanties financières (taux garantis, participation aux bénéfices, rachats,...) et la prise en compte d'une marge de risque explicite.

Toutefois, certaines provisions sont évaluées comme un tout, sans identification de la meilleure estimation et de la marge de risque. Le montant de ces provisions n'est pas significatif.

### D.2.3 Segmentation

La valorisation des provisions techniques repose sur l'assignation d'un engagement d'assurance à une ligne d'activité qui reflète la nature des risques relatifs à cet engagement. La forme juridique de l'engagement n'est pas nécessairement déterminante pour la nature du risque.

Par ailleurs, si une police couvre des engagements d'assurance sur plusieurs lignes d'activité, l'assignation à chaque ligne d'activité n'est pas requise si une seule des lignes d'activité est matérielle.



Dans le cadre de la segmentation de leurs engagements d'assurance, les filiales du groupe Crédit Agricole Assurances regroupent les contrats par catégorie homogène, permettant ainsi de refléter les risques des contrats individuels : cela conduit à une représentation des engagements similaire à celle obtenue dans le cadre d'une estimation contrat par contrat.

## D.2.4 Comptabilisation initiale

Pour le calcul de la meilleure estimation et de la marge de risque, les engagements sont comptabilisés à la date à laquelle Crédit Agricole Assurances devient partie au contrat qui génère l'engagement ou à laquelle la couverture d'assurance ou de réassurance commence, la première de ces deux dates étant retenue.

## D.2.5 Principes généraux d'évaluation de la meilleure estimation (BE)

### D.2.5.1 Evaluation - Flux de trésorerie

La meilleure estimation brute de réassurance est calculée comme la moyenne pondérée par leur probabilité des valeurs actuelles des flux de trésorerie futurs des prestations envers les assurés et des frais de gestion encourus pour l'administration de ces engagements jusqu'à leur terme, diminués des primes à recevoir au titre des contrats en portefeuille et des éventuels recours.

La projection des flux de trésorerie intègre des hypothèses sur le comportement des assurés et les décisions de gestion de la direction. Ces hypothèses portent notamment sur les rachats, la politique de participation aux bénéfices, la politique d'allocation d'actifs.

### D.2.5.2 Evaluation - Granularité des projections

Les contrats sont analysés sur une base unitaire puis regroupés, pour les modélisations, en groupes de risques homogènes qui reflètent de manière appropriée les risques de chacun des contrats inclus dans ces groupes.

Les groupes de risques définis pour l'évaluation des provisions techniques sont homogènes sur la base notamment des critères suivants :

- ▶ la nature de la garantie ;
- ▶ la base temporelle de la garantie (par exemple, gestion en base survenance/déclaration) ;
- ▶ le type d'activité (affaires directes de l'entité, acceptations,...) ;
- ▶ les devises de règlement des sinistres ;
- ▶ le type de sortie des sinistres (rentes...).

Les groupes de risques homogènes sont définis au niveau des entités.

### D.2.5.3 Evaluation - Frontière des contrats

La limite d'un contrat ou « frontière » d'un contrat se définit comme la première des dates à laquelle :

- ▶ l'assureur a pour la première fois le droit unilatéral de résilier le contrat ;
- ▶ l'assureur a pour la première fois le droit unilatéral de refuser les primes à recevoir au titre du contrat ;
- ▶ l'assureur a pour la première fois le droit unilatéral de modifier les primes ou les garanties de manière à ce que les primes versées reflètent totalement le risque.

Les primes versées après la date « frontière » d'un contrat d'assurance ou de réassurance et les engagements associés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la meilleure estimation.

Indépendamment des dispositions précédentes, aucune prime future n'est prise en compte dans le calcul de la meilleure estimation des provisions dès lors qu'un contrat :

- ▶ ne prévoit pas l'indemnisation d'un événement incertain spécifié affectant défavorablement l'assuré ;
- ▶ ne prévoit pas de garantie financière des prestations.

### D.2.5.4 Evaluation - Participation aux bénéfices

La participation aux bénéfices (PB) est intégrée dans les flux de trésorerie modélisés pour valoriser la meilleure estimation des provisions.

Les PB modélisées respectent les contraintes réglementaires locales et contractuelles et font l'objet d'hypothèses stratégiques revues par la direction des entités.

Ainsi sur les entités françaises, le respect de la règle de la participation aux bénéfices minimum dans les projections est vérifié et documenté.

#### D.2.5.5 Evaluation - Options et garanties

Les contrats d'assurance vie incluent des options et garanties financières. La meilleure estimation inclut l'impact de ces options et garanties dès lors que celui-ci est matériel.

Des méthodes de simulations stochastiques sont utilisées pour cette valorisation. Les principales options valorisées par Crédit Agricole Assurances sont :

- ▶ l'option de rachat dans les contrats d'épargne ou de retraite ;
- ▶ les taux minimum garantis et les taux techniques ;
- ▶ les clauses de participations aux bénéfices contractuelles ;
- ▶ la garantie plancher des contrats en unités de comptes.

#### D.2.5.6 Evaluation - Frais

La projection des flux de trésorerie utilisée pour calculer la meilleure estimation tient compte de l'ensemble des frais suivants :

- ▶ les charges administratives ;
- ▶ les frais de gestion des investissements ;
- ▶ les frais de gestion des sinistres ;
- ▶ les frais d'acquisition.

Les frais généraux encourus pour la gestion des engagements d'assurance sont également pris en compte. Les projections de frais sont fondées sur l'hypothèse que l'entreprise souscrira de nouveaux contrats à l'avenir.

#### D.2.5.7 Evaluation - Actualisation

Le groupe Crédit Agricole Assurances utilise à des fins de valorisation des provisions techniques la courbe des taux de base sans risque, l'ajustement pour risque de crédit et la correction pour volatilité visée à l'article 77 *quinquies* de la directive 2014/51/UE modifiant la directive 2009/138/CE, qui sont communiqués par l'EIOPA. Ces éléments sont définis par devise et par pays.

L'ajustement pour risque de crédit (CRA, *credit risk adjustment*) est un ajustement qui permet de prendre en compte le risque de crédit relatif aux investissements.

La correction pour volatilité (VA, *volatility adjustment*) est une correction avec effet contra-cyclique qui permet d'ajuster la courbe des taux de base sans risque afin de réduire l'impact de la volatilité des variations des spreads des obligations d'entreprises et d'Etat sur l'évaluation des passifs techniques.

Le groupe Crédit Agricole Assurances n'utilise pas l'ajustement égalisateur (MA, *matching adjustment*) visé à l'article 77 *ter* de la directive 2014/51/UE modifiant la directive 2009/138/CE.

L'impact de l'annulation de la correction pour volatilité sur la situation financière du Groupe est détaillé dans le tableau ci-dessous :

<i>En millions d'euros</i>	Montant avec utilisation de la VA	Impact de l'annulation de la VA
Provisions techniques	343 500	728
Fonds propres de base	34 561	(351)
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	34 561	(351)
SCR	13 157	345
Ratio de solvabilité	263%	253%

La solvabilité du Groupe ne serait pas remise en cause en cas de non-utilisation de la correction pour volatilité.

## D.2.6 Mesures transitoires pour les provisions techniques

Le Groupe n'a appliqué ni la courbe des taux d'intérêt sans risque transitoire visée à l'article 308 *quater* de la directive 2014/51/UE modifiant la directive 2009/138/CE, ni la déduction transitoire visée à l'article 308 *quinquies* de la directive 2014/51/UE modifiant la directive 2009/138/CE.

## D.2.7 Principaux changements d'hypothèses utilisées dans le calcul des provisions techniques par rapport à l'exercice précédent

En 2019, au-delà de la mise à jour de certaines hypothèses pour refléter l'évolution des profils de risque de chaque entité et la prise en compte en France de l'évolution réglementaire concernant la dotation de la provision pour risque d'exigibilité, il n'y a pas eu de changement d'hypothèse matériel.

## D.2.8 Marge de risque (Risk Margin)

La marge de risque correspond au montant qui permettrait de dédommager une tierce partie qui reprendrait les engagements de Crédit Agricole Assurances pour le coût du capital immobilisé.

La marge de risque est évaluée en actualisant le coût annuel généré par l'immobilisation d'un capital équivalent au SCR de référence sur la durée de vie résiduelle des engagements utilisée pour le calcul de la meilleure estimation.

Conformément à la réglementation en vigueur, la marge de risque consolidée est déterminée comme la somme des marges de risque des entités, sans retraitement des opérations de réassurance intra-groupe (article 340 du règlement délégué).

## D.2.9 Niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques

Le calcul des provisions techniques comprend par nature un niveau d'incertitude. Les hypothèses, données et modèles à l'origine de ces incertitudes font l'objet d'une documentation et d'un suivi. De plus, des analyses de sensibilité sont réalisées pour encadrer le niveau de ces incertitudes et pour confirmer le caractère adéquat des évaluations au regard de la réglementation.

## D.3 AUTRES PASSIFS

### Tableau comparant la valorisation des autres passifs dans les états financiers et la valorisation des autres passifs à des fins de solvabilité

(en millions d'euros)	31/12/2019	
	Valeur IFRS	Valeur S2
Passifs éventuels	-	-
Provisions autres que les provisions techniques	77	94
Provisions pour retraite	88	19
Dépôts des réassureurs	1 155	1 169
Passifs d'impôts différés	425	1 308
Produits dérivés	32	32
Dettes envers des établissements de crédit	2 323	972
Dettes financières autres celles envers les établissements de crédit	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	2 253	2 208
Dettes nées d'opérations de réassurance	472	156
Autres dettes (hors assurance)	40 117	30 173
Passifs subordonnés	6 917	7 534
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	38	177
<b>Total du passif hors provisions techniques</b>	<b>53 897</b>	<b>43 842</b>

La variation du bilan IFRS au bilan Solvabilité 2 s'explique principalement par la déconsolidation de la part liée aux minoritaires du portefeuille « Actions » en unités de comptes pour -8 585 millions d'euros et par la déconsolidation des OPCV pour -1 199 millions d'euros sur le poste « Dettes envers des établissements de crédit ».

A

### D.3.1 Provisions et passifs éventuels

Les provisions autres que les provisions techniques du bilan prudentiel sont évaluées selon la même approche que celles du bilan IFRS : les provisions pour risques et charges sont comptabilisées s'il existe une obligation (juridique ou implicite), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable.

Elles sont évaluées à leur valeur économique, sur la base des flux financiers futurs probables actualisés.

Les passifs éventuels sont comptabilisés dans le bilan prudentiel dès lors qu'ils sont importants. Les passifs éventuels sont importants lorsque les informations relatives à leur taille ou à leur nature actuelle ou potentielle sont susceptibles d'influer sur la prise de décision ou le jugement des destinataires de ces informations, y compris les autorités de contrôle.

La valeur des passifs éventuels est égale à la valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs nécessaires pour régler le passif éventuel sur sa durée de vie, déterminés à partir de la courbe des taux sans risque de base.

B

C

D

E

### D.3.2 Provisions pour retraite

Crédit Agricole Assurances a retenu, pour son bilan prudentiel, une valorisation des engagements envers le personnel identique à celle effectuée en application de la norme IAS 19 dans les états financiers IFRS, puisque cette norme prévoit un mode d'évaluation cohérent avec une évaluation économique.

Les engagements comptabilisés au titre des régimes à prestations définies sont présentés nets de la juste valeur des actifs du régime.

### D.3.3 Passifs d'impôts différés

Les principes de comptabilisation et d'évaluation des impôts différés dans le bilan prudentiel sont exposés dans la section D.1.2 ci-dessus.

### D.3.4 Passifs financiers

Dans le bilan IFRS, les modalités d'évaluation des passifs financiers déterminent leur classement :

- ▶ passifs financiers évalués au coût amorti (règle générale) ;
- ▶ passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat.

Les passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat dans le bilan IFRS ne font pas l'objet d'une revalorisation dans le bilan prudentiel.

Les principales catégories de passifs financiers devant faire l'objet d'une revalorisation à la juste valeur dans le bilan prudentiel de Crédit Agricole Assurances sont les dettes subordonnées et les dettes seniors de financement, évaluées au coût amorti dans le bilan IFRS :

- ▶ dettes émises par Crédit Agricole Assurances et souscrites par Crédit Agricole S.A. ;
- ▶ dettes émises par Crédit Agricole Assurances et souscrites par des investisseurs externes au Groupe.

Le classement retenu pour ces passifs financiers dans le bilan prudentiel est le suivant :

- ▶ dettes émises par Crédit Agricole Assurances et souscrites par Crédit Agricole S.A. : instruments de dette ;
- ▶ dettes émises par Crédit Agricole Assurances et souscrites par des investisseurs externes au Groupe : instruments de capitaux propres bénéficiant, dans Solvabilité 2, de la clause transitoire permettant de les classer en fonds propres de niveau 1 en période transitoire, puis de niveau 2 au-delà de la période transitoire.

Pour les autres passifs financiers, la valeur IFRS (coût amorti du passif) est considérée comme une approximation acceptable de la valeur Solvabilité 2, dès lors que l'échéance du passif intervient dans l'année qui suit la date d'arrêté.

## D.4 MÉTHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES

---

La hiérarchie de juste valeur utilisée pour l'évaluation des instruments financiers est présentée en section D.1.4.1 ci-dessus.

La majorité des actifs financiers figurant au bilan prudentiel du groupe Crédit Agricole Assurances est évaluée selon le niveau 1 de la hiérarchie, qui correspond aux actifs financiers cotés sur un marché actif.

Les titres faisant l'objet d'une valorisation selon une méthode de valorisation alternative à l'utilisation du cours coté (méthode AVM, Alternative Valuation Method) représentent environ 20% du montant total des actifs, et sont composés majoritairement de titres intragroupes et d'immobilier.

Ne bénéficiant pas d'un marché actif, l'utilisation d'une méthode de valorisation alternative a donc été retenue et permet ainsi de minimiser l'incertitude de valorisation.

## D.5 AUTRES INFORMATIONS

---

Néant.

# E. GESTION DES FONDS PROPRES

## E.1 FONDS PROPRES

### E.1.1 Politique de gestion des fonds propres

Le groupe Crédit Agricole Assurances a mis en place une politique de gestion des fonds propres. Cette politique est déclinée au niveau de chaque filiale du groupe Crédit Agricole Assurances. Elle définit les modalités de gestion, de suivi et d'encadrement des fonds propres, ainsi que le processus de financement du groupe Crédit Agricole Assurances et de ses filiales. Cette politique est validée annuellement par le Conseil d'administration.

La politique de gestion des fonds propres du groupe Crédit Agricole Assurances s'intègre dans le cadre d'appétence au risque du groupe défini et validé par le Conseil d'administration de Crédit Agricole Assurances.

Elle a été conçue de façon à intégrer les contraintes de la réglementation applicable aux groupes d'assurance, la réglementation bancaire, la réglementation des conglomérats financiers, ainsi que les objectifs propres du groupe Crédit Agricole.

Le pilotage des fonds propres du groupe Crédit Agricole Assurances est assuré de façon à :

- ▶ Respecter les exigences réglementaires de solvabilité ;
- ▶ Participer à l'optimisation des fonds propres au niveau du groupe Crédit Agricole S.A. ;
- ▶ Assurer une allocation adéquate des fonds propres du groupe Crédit Agricole Assurances et de ses filiales.

La définition de la politique d'allocation de fonds propres est adaptée à la réalité des risques portés par l'ensemble des entités d'assurance. Le niveau de fonds propres par rapport au capital requis pour chaque entité est adapté à son profil de risque, à son activité (vie / non-vie), au niveau de maturité de son activité et à sa taille.

Chaque année, le pilotage des fonds propres se matérialise par la validation du plan de gestion du capital par le Conseil d'administration. Ce plan prévoit le calendrier et la nature des opérations financières sur l'année en cours et à horizon du plan à moyen terme (3 ans). Il s'appuie sur les plans de gestion du capital des filiales et de la consolidation des résultats de l'ORSA pour définir les éventuelles émissions de capital ou passifs subordonnés et estimer l'impact de l'arrivée à maturité des éléments de fonds propres, de la politique de dividende, de la fin des mesures transitoires et de toute autre évolution d'un élément de fonds propres.

Crédit Agricole Assurances s'assure du respect de ce plan de gestion du capital, de sa position de solvabilité par rapport à la zone définie et de la couverture permanente du besoin en capital (SCR) et du minimum de capital requis (MCR) à travers un suivi trimestriel de la solvabilité de chaque filiale, considérée séparément et du groupe.

### E.1.2 Méthode de consolidation

La solvabilité du groupe Crédit Agricole Assurances est calculée selon la méthode de consolidation visée à l'article 230 de la Directive 2009/138/CE.

### E.1.3 Fonds propres disponibles

#### E.1.3.1 Composition et évolution des fonds propres disponibles

Le groupe Crédit Agricole Assurances couvre son besoin réglementaire en capital principalement par des fonds propres de niveau 1 (84% des fonds propres disponibles).

Tous les éléments de fonds propres sont des fonds propres de base. Le groupe Crédit Agricole Assurances ne dispose pas de fonds propres auxiliaires.

Les fonds propres disponibles du groupe Crédit Agricole Assurances s'élèvent à 34 561 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Conformément à l'article 95 de la directive 2009/138/CE, les éléments de fonds propres du groupe Crédit Agricole Assurances ont été classés par niveau en fonction des caractéristiques de qualité, de subordination, d'absorption des pertes ou de maturité exposés à la section 2, chapitre IV du Règlement Délégué 2015/35.

La composition des fonds propres du groupe Crédit Agricole Assurances est la suivante :

- ▶ les fonds propres de niveau 1 non restreint s'élèvent à 27 153 millions d'euros composés principalement:
  - du capital social, entièrement libéré pour 1 490 millions d'euros, et le compte de primes d'émission lié pour 7 374 millions d'euros ;
  - de la réserve de réconciliation pour 8 337 millions d'euros (cf. détail paragraphe E.1.3.3) ;
  - des fonds excédentaires pour 10 026 millions d'euros.

A

B

C

D

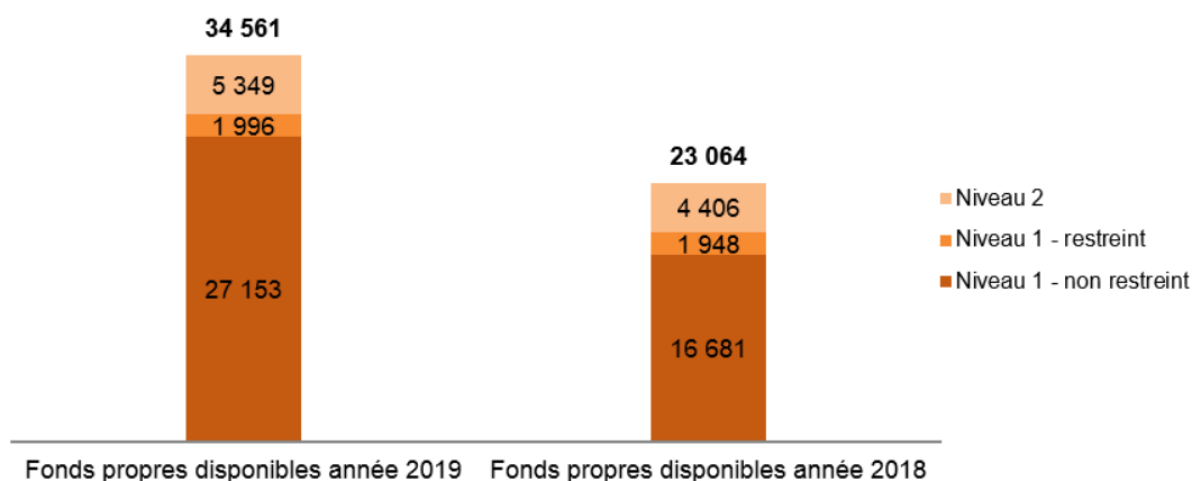
E

- ▶ les dettes subordonnées composent le niveau 1 restreint pour 1 996 millions d'euros et le niveau 2 pour 5 349 millions d'euros.
- ▶ les fonds propres de niveau 3 correspondent aux impôts différés actifs disponibles au niveau du groupe pour 64 millions d'euros.

La déduction des fonds propres non disponibles correspond aux éléments de fonds propres des filiales du groupe Crédit Agricole Assurances considérés comme non transférables ou non fongibles. La prise en compte des fonds propres des filiales jugés non disponibles par nature pour le groupe est autorisée dans la limite de la contribution de l'entité au SCR du groupe.

Aucune déduction des fonds propres n'est réalisée liée aux excédents de couverture du SCR notionnel par les fonds propres des fonds cantonnés.

Composition des fonds propres disponibles par niveau (en M€)



Les fonds propres disponibles sont en hausse de 11 497 millions d'euros par rapport à fin 2018 (+50%), avec notamment une hausse de 10 520 millions d'euros des fonds propres de niveau 1. Cette hausse est principalement liée à l'intégration des provisions pour participation aux bénéfices (PPB) admissibles des entités Vie françaises (Predica et Spirica) en fonds excédentaires. En effet, l'arrêté du 24 décembre 2019 relatif aux fonds excédentaires en assurance vie permet de qualifier la PPB en fonds excédentaires répondant aux exigences de Tier 1 pour les calculs Solvabilité 2. Aussi, l'ACPR a publié le 27 janvier 2020 des instructions pour le calcul du montant économique de fonds excédentaires issus du montant comptable de PPB admissible pour les organismes d'assurance.

La réserve de réconciliation est en hausse de 493 millions d'euros. L'évolution de la réserve de réconciliation est détaillée au paragraphe E.1.2.3 Réserve de réconciliation.

### E.1.3.2 Dettes subordonnées

La politique de gestion des fonds propres permet au groupe Crédit Agricole Assurances de souscrire des dettes subordonnées auprès de Crédit Agricole S.A. et auprès des investisseurs externes.

Au 31 décembre 2019, les dettes subordonnées du groupe Crédit Agricole Assurances sont valorisées sous Solvabilité 2 à hauteur de 7 534 millions d'euros et sont détenues par le groupe Crédit Agricole S.A. à hauteur de 47%.

Le 25 septembre 2019, Crédit Agricole Assurances a émis des titres subordonnés remboursables d'une maturité de 10 ans auprès de Crédit Agricole S.A. pour un nominal d'un milliard d'euros. Ces titres sont éligibles comme fonds propres de niveau 2 sous Solvabilité 2.

A fin 2019, la revalorisation à la juste valeur des dettes subordonnées au bilan s'élève à 542 millions d'euros, en hausse de 206 millions d'euros par rapport à 2018 en lien notamment avec la baisse des taux constatée sur l'année 2019.

Les titres subordonnés disposent des clauses contractuelles standards et ne prévoient pas de mécanisme d'absorption des pertes. Pour les dettes subordonnées dont la première date d'appel est passée, l'exercice de l'appel est possible à chaque date de paiement d'intérêts.

Les dettes éligibles dans les fonds propres Solvabilité 2 au titre des mesures transitoires représentent un montant total de 2 628 millions d'euros. Ces instruments, émis avant le 17 janvier 2015, sont inclus dans les fonds propres et classés en niveau 1 ou 2 selon des critères spécifiques pour une durée limitée à 10 ans.

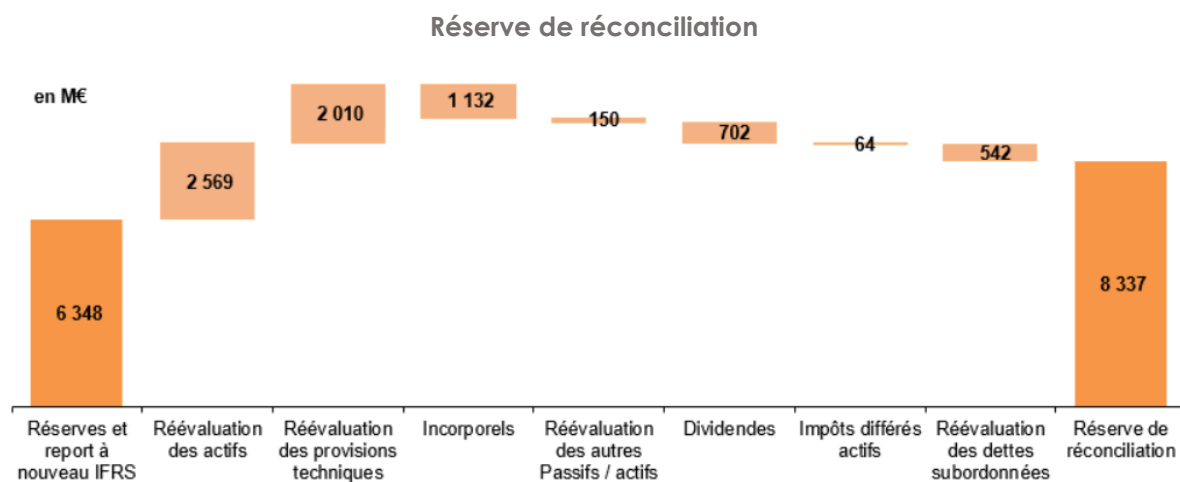


(en millions d'euros)	Emetteur 1: CAA 2: Autres	Mesure transitoire	Maturité légale	Prochaine date d'appel	Montant
Niveau 1	1		Perpétuelle	14/10/2025	803
	1		Perpétuelle	13/01/2025	1 079
	2		Perpétuelle	09/10/2020	45
	2		Perpétuelle	19/11/2020	38
	2		Perpétuelle	16/10/2020	32
Niveau 2	1		23/12/2039	23/03/2020	300
	2		20/12/2023		15
	2		12/12/2022	12/03/2020	148
	2		24/07/2023	24/01/2020	168
<b>Sous-total</b>					<b>2 628</b>
Niveau 2	1	non	Perpétuelle	13/12/2022	764
	1	non	30/06/2026		1 043
	1	non	27/09/2048	27/09/2028	1 029
	1	non	29/01/2048	29/01/2028	1 097
	1	non	25/09/2029		975
<b>Sous-total</b>					<b>4 906</b>
<b>Total Général</b>					<b>7 534</b>

La part des dettes subordonnées ne faisant pas l'objet des mesures transitoires s'élève à 4 906 millions d'euros. Elles ont été émises par Crédit Agricole Assurances et sont classées en Niveau 2. Il s'agit d'un emprunt subordonné à durée indéterminée et de quatre emprunts subordonnés remboursables dont les dates d'échéance sont prévues respectivement, le 30 juin 2026, le 27 septembre 2048, le 29 janvier 2048 et le 25 septembre 2029.

#### E.1.3.3 Réserve de réconciliation

La réserve de réconciliation est une composante significative des fonds propres, elle est constituée des éléments suivants :



La réserve de réconciliation s'élève à 8 337 millions d'euros au 31 décembre 2019. Elle est constituée des réserves consolidées IFRS (report à nouveau, réserves, résultat) pour 6 348 millions d'euros et de la réévaluation des postes sur Bilan pour 3 887 millions d'euros, qui se décompose principalement par la réévaluation :

- ▶ des placements (hors provisions techniques cédées) pour 2 569 millions d'euros ;
- ▶ des provisions techniques pour 2 010 millions d'euros ;
- ▶ des autres éléments d'actifs et de passifs pour -150 millions d'euros ;
- ▶ des dettes subordonnées pour -542 millions d'euros.

Les principales déductions sont les éliminations des incorporels pour 1 132 millions d'euros et la déduction du dividende prévisible au titre du résultat 2019 pour 702 millions d'euros.

La réserve de réconciliation augmente de 493 millions d'euros par rapport à 2018. Cette augmentation se décompose en :

- ▶ une hausse de 1 529 millions d'euros des réserves et report à nouveau IFRS net de dividendes prévisibles portée par une hausse des plus-ou-moins-values latentes comptabilisées en capitaux propres ;
- ▶ une baisse des réévaluations des postes du bilan IFRS à la valeur économique de -1 126 millions d'euros
- ▶ une hausse de 90 millions d'euros des ajustements liés à l'élimination des actifs incorporels et des fonds propres non disponibles au niveau du groupe.

#### E.1.3.4 Réconciliation avec les fonds propres en normes IFRS

Les fonds propres tels qu'ils apparaissent dans les états financiers IFRS en 2019 s'élèvent à 16 333 millions d'euros. L'excédent des actifs par rapport aux passifs tel que calculé à des fins de solvabilité s'élève à 27 918 millions d'euros. Les principales différences correspondent à :

- ▶ La déduction des dettes subordonnées classées en capitaux propres IFRS pour -1 400 millions d'euros ;
- ▶ L'annulation des immobilisations incorporelles pour -1 132 millions d'euros ;
- ▶ La mise à la juste valeur des provisions techniques pour 12 036 millions d'euros, dont 10 026 millions de prise en compte des provisions pour participation aux bénéfices (PPB) admissibles des entités Vie françaises (Predica et Spirica) en fonds excédentaires ;
- ▶ La mise à la juste valeur des dettes subordonnées pour -542 millions d'euros ;
- ▶ La mise à la juste valeur des actifs financiers et autres actifs et passifs pour 2 623 millions d'euros.

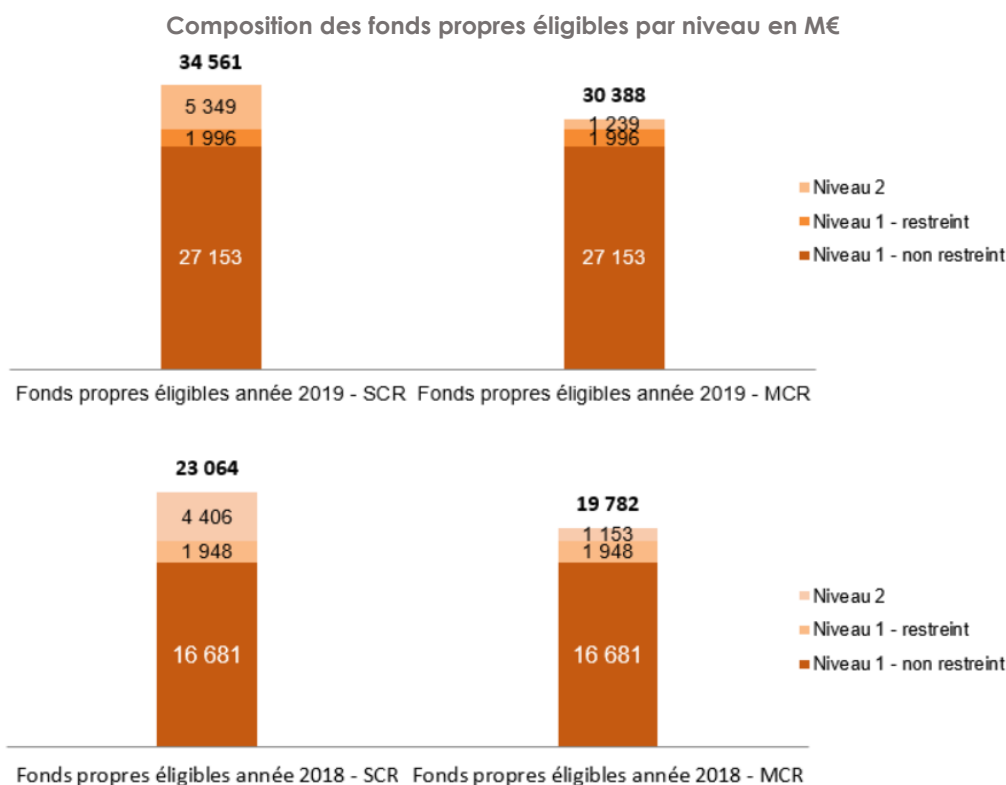
Les fonds propres disponibles comprennent en complément des excès d'actifs par rapport aux passifs, notamment les dettes subordonnées et atteignent 34 561 millions d'euros à fin 2019.

### E.1.4 Fonds propres éligibles

Les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR s'élèvent à 34 561 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR s'élèvent à 30 388 millions d'euros.

Ces fonds propres sont composés des mêmes éléments de couverture, l'écart provient des différences liées aux limites quantitatives de la réglementation. Conformément à l'article 82 des actes délégués, les fonds propres de niveau 2 sont limités à 20% du MCR et aucun élément de niveau 3 n'est éligible à la couverture du MCR.



A fin 2019, aucun écrêtement des fonds propres disponibles à la couverture du SCR n'est constaté après application des critères d'éligibilité.



## E.2 CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS (SCR)

---

L'évaluation de l'exigence en capital réglementaire (SCR) au niveau du Groupe Crédit Agricole Assurances est réalisée en appliquant la formule standard de la directive Solvabilité 2 sur la base du bilan prudentiel. Aucune mesure transitoire n'a été retenue par le groupe Crédit Agricole Assurances dans le cadre de l'évaluation du SCR.

Conformément aux valeurs fournies par l'EIOPA, la courbe des taux d'intérêt utilisée pour calculer les provisions techniques au 31 décembre 2019 prend en compte l'ajustement pour le risque de crédit (CRA de -10 bps) et l'ajustement pour volatilité (VA de +7 bps).

Ainsi, au 31 décembre 2019, le SCR de Crédit Agricole Assurances s'élève à 13 157 millions d'euros. Le minimum de capital requis (MCR) au niveau du groupe, calculé comme la somme des MCR des filiales d'assurance du périmètre prudentiel de consolidation, s'élève à 6 197 millions d'euros.

Compte tenu de la prédominance des engagements en Epargne / Retraite du groupe Crédit Agricole Assurances, le risque de marché est le risque majeur pour Crédit Agricole Assurances, représentant 65% de son exposition aux risques. Les risques de souscription sont majoritairement issus du risque de la souscription vie (14%), puis dans une moindre mesure de la souscription non-vie (6%) et de la souscription santé (5%).

Les entités du groupe Crédit Agricole Assurances étant exposées à des risques de nature différente et dans différents pays, la consolidation permet de dégager un bénéfice de diversification qui s'élève à 3 459,7 millions d'euros au 31 décembre 2019.

A

B

C

D

E

## F. ANNEXES – QRTs

La liste des QRTs suivante et applicable au groupe Crédit Agricole Assurances est fournie en annexe de ce rapport :

<b>S.02.01.02</b>	Bilan
<b>S.05.01.02</b>	Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité
<b>S.05.02.01</b>	Primes, sinistres et dépenses par pays
<b>S.22.01.22</b>	Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires
<b>S.23.01.22</b>	Fonds propres
<b>S.25.01.22</b>	Capital de solvabilité requis – pour les groupes qui utilisent la formule standard
<b>S.32.01.22</b>	Entreprises dans le périmètre du groupe



<i>En milliers d'euros</i>		Valeur Solvabilité 2
		C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	-
Actifs d'impôts différés	R0040	63 582
Excédent du régime de retraite	R0050	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	173 171
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	339 562 015
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	9 422 220
Détenctions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	18 527 363
Actions	R0100	10 389 850
Actions – cotées	R0110	10 290 654
Actions – non cotées	R0120	99 196
Obligations	R0130	242 479 531
Obligations d'État	R0140	102 099 245
Obligations d'entreprise	R0150	136 595 063
Titres structurés	R0160	3 642 351
Titres garantis	R0170	142 872
Organismes de placement collectif	R0180	56 771 082
Produits dérivés	R0190	1 932 157
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	39 811
Autres investissements	R0210	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	67 548 612
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	412 346
Avances sur police	R0240	348 781
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	63 565
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	1 923 142
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	527 189
Non-vie hors santé	R0290	509 424
Santé similaire à la non-vie	R0300	17 766
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	1 395 953
Santé similaire à la vie	R0320	616 323
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	779 630
Vie UC et indexés	R0340	-
Dépôts auprès des cédantes	R0350	581 096
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 941 715
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	55 074
Autres créances (hors assurance)	R0380	2 287 413
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	476 972
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	235 320
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>415 260 459</b>

<i>En milliers d'euros</i>		Valeur Solvabilité 2
<b>Passifs</b>		<b>C0010</b>
Provisions techniques non-vie	R0510	<b>5 865 837</b>
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	<b>4 668 085</b>
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	4 363 641
Marge de risque	R0550	304 444
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	<b>1 197 752</b>
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	1 086 069
Marge de risque	R0590	111 683
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	<b>272 054 664</b>
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	<b>2 982 150</b>
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	-
Meilleure estimation	R0630	2 589 037
Marge de risque	R0640	393 113
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	<b>269 072 514</b>
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	-
Meilleure estimation	R0670	267 635 713
Marge de risque	R0680	1 436 802
Provisions techniques UC et indexés	R0690	<b>65 579 376</b>
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	-
Meilleure estimation	R0710	<b>64 312 226</b>
Marge de risque	R0720	<b>1 267 149</b>
Passifs éventuels	R0740	-
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	<b>93 591</b>
Provisions pour retraite	R0760	<b>19 467</b>
Dépôts des réassureurs	R0770	<b>1 168 955</b>
Passifs d'impôts différés	R0780	<b>1 307 939</b>
Produits dérivés	R0790	<b>32 349</b>
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	<b>972 409</b>
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	<b>64</b>
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	<b>2 207 684</b>
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	<b>155 914</b>
Autres dettes (hors assurance)	R0840	<b>30 172 987</b>
Passifs subordonnés	R0850	<b>7 533 608</b>
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	<b>7 533 608</b>
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	<b>177 278</b>
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>387 342 122</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>27 918 337</b>

S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

## Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)

En milliers d'euros		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	
<b>Primes émises</b>											
	Brut – assurance directe	R0110	811 104	546 927	308	601 274	782 338	1 870	1 422 809	200 880	-
	Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	(2)	-	-	7 286	-	-	-	-	-
	Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
	Part des réassureurs	R0140	5 367	21 235	221	26 690	23 379	63	177 542	9 048	-
	<b>Net</b>	<b>R0200</b>	<b>805 735</b>	<b>525 691</b>	<b>87</b>	<b>581 870</b>	<b>758 959</b>	<b>1 807</b>	<b>1 245 267</b>	<b>191 832</b>	<b>-</b>
<b>Primes acquises</b>											
	Brut – assurance directe	R0210	797 836	535 372	289	585 678	758 156	1 835	1 379 428	193 571	-
	Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	(2)	-	-	7 265	-	-	-	-	-
	Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
	Part des réassureurs	R0240	5 799	17 726	221	24 138	24 658	61	174 815	8 381	-
	<b>Net</b>	<b>R0300</b>	<b>792 035</b>	<b>517 646</b>	<b>68</b>	<b>568 805</b>	<b>733 498</b>	<b>1 773</b>	<b>1 204 613</b>	<b>185 190</b>	<b>-</b>
<b>Charge des sinistres</b>											
	Brut – assurance directe	R0310	613 756	217 040	485	459 104	487 506	379	1 032 740	149 789	-
	Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	710	-	-	5 328	-	-	-	(205)	-
	Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
	Part des réassureurs	R0340	1 408	3 716	59	6 460	5 499	-	180 529	6 392	-
	<b>Net</b>	<b>R0400</b>	<b>613 059</b>	<b>213 324</b>	<b>426</b>	<b>457 972</b>	<b>482 007</b>	<b>379</b>	<b>852 211</b>	<b>143 192</b>	<b>-</b>
<b>Variation des autres provisions techniques</b>											
	Brute – assurance directe	R0410	(10)	98	(105)	6 310	(370)	-	(10 713)	(3 130)	-
	Brute – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Brute – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
	Part des réassureurs	R0440	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	<b>Nette</b>	<b>R0500</b>	<b>(10)</b>	<b>98</b>	<b>(105)</b>	<b>6 310</b>	<b>(370)</b>	<b>-</b>	<b>(10 713)</b>	<b>(3 130)</b>	<b>-</b>
	Dépenses engagées	R0550	141 329	211 639	-	159 588	175 259	905	390 035	67 788	-
	Autres dépenses	R1200									
	<b>Total des dépenses</b>	<b>R1300</b>									





		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance non-vie			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
<i>En milliers d'euros</i>		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
<b>Primes émises</b>									
Brut – assurance directe	R0110	176 362	4 595	249 636					4 798 103
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	2 180	-	477					9 940
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0140	-	829	16 471	-	-	-	-	280 845
<b>Net</b>	<b>R0200</b>	<b>178 541</b>	<b>3 766</b>	<b>233 642</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 527 198</b>
<b>Primes acquises</b>									
Brut – assurance directe	R0210	168 297	4 381	257 163					4 682 005
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	2 180	-	1 764					11 206
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0240	-	820	23 373	-	-	-	-	279 993
<b>Net</b>	<b>R0300</b>	<b>170 476</b>	<b>3 561</b>	<b>235 553</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 413 218</b>
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut – assurance directe	R0310	61 279	279	34 468					3 056 825
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	1	-	151					5 986
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0340	-	259	1 283	-	-	-	-	205 606
<b>Net</b>	<b>R0400</b>	<b>61 280</b>	<b>20</b>	<b>33 335</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 857 205</b>
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brute – assurance directe	R0410	133	-	(19)					(7 806)
Brute – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-	-	-					-
Brute – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				-	-	-	-	-
Part des réassureurs	R0440	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Nette</b>	<b>R0500</b>	<b>133</b>	<b>-</b>	<b>(19)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(7 806)</b>
Dépenses engagées	R0550	83 648	1 785	132 987	-	-	-	-	1 364 962
Autres dépenses	R1200								9 700
<b>Total des dépenses</b>	<b>R1300</b>								<b>1 374 662</b>



		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
<i>En milliers d'euros</i>		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
<b>Primes émises</b>										
Brut	R1410	1 056 520	20 907 487	7 900 961	2 147 409	-	-	22 816	20 555	32 055 748
Part des réassureurs	R1420	85 846	89 364	83	142 763	-	-	9 994	12 174	340 224
<b>Net</b>	<b>R1500</b>	<b>970 674</b>	<b>20 818 124</b>	<b>7 900 878</b>	<b>2 004 646</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>12 822</b>	<b>8 381</b>	<b>31 715 524</b>
<b>Primes acquises</b>										
Brut	R1510	1 036 081	20 907 507	7 900 961	2 056 463	-	-	22 935	20 969	31 944 917
Part des réassureurs	R1520	86 343	89 364	83	129 720	-	-	9 549	12 175	327 234
<b>Net</b>	<b>R1600</b>	<b>949 738</b>	<b>20 818 144</b>	<b>7 900 878</b>	<b>1 926 743</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>13 386</b>	<b>8 794</b>	<b>31 617 683</b>
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut	R1610	493 168	14 712 208	4 562 619	552 948	71 778	29 802	13 472	29 325	20 465 320
Part des réassureurs	R1620	24 395	91 623	-	51 021	1 824	13 139	5 663	4 628	192 293
<b>Net</b>	<b>R1700</b>	<b>468 773</b>	<b>14 620 585</b>	<b>4 562 619</b>	<b>501 927</b>	<b>69 954</b>	<b>16 663</b>	<b>7 809</b>	<b>24 697</b>	<b>20 273 027</b>
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brute - Assurance directe et réassurance acceptée	R1710	(476 000)	(16 082 364)	(9 974 355)	(15 253)	28	1 459	(41)	1 383	(26 545 143)
Part des réassureurs	R1720	(60 248)	-	-	(371)	-	-	(5 354)	(4 345)	(70 318)
<b>Nette</b>	<b>R1800</b>	<b>(415 752)</b>	<b>(16 082 364)</b>	<b>(9 974 355)</b>	<b>(14 882)</b>	<b>28</b>	<b>1 459</b>	<b>5 313</b>	<b>5 728</b>	<b>(26 474 825)</b>
Dépenses engagées	R1900	334 356	1 309 071	538 520	1 047 876	4 402	835	4 137	25 666	3 264 863
Autres dépenses	R2500									39 273
<b>Total des dépenses</b>	<b>R2600</b>									<b>3 304 136</b>

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		FR	IT	PT	DE	PL		
<i>En milliers d'euros</i>	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	
<b>Primes émises</b>								
Brut – assurance directe	R0110	487 081	4 068 854	149 628	79 260	10 765	2 239	<b>4 797 828</b>
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	-	9 463	(7)	479	5	-	<b>9 940</b>
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	-	-	-	-	-	-	<b>-</b>
Part des réassureurs	R0140	25 535	201 955	36 208	14 425	2 722	-	<b>280 845</b>
<b>Net</b>	<b>R0200</b>	<b>461 546</b>	<b>3 876 362</b>	<b>113 413</b>	<b>65 315</b>	<b>8 048</b>	<b>2 239</b>	<b>4 526 923</b>
<b>Primes acquises</b>								
Brut – assurance directe	R0210	484 669	3 954 190	146 172	75 415	15 684	5 487	<b>4 681 618</b>
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	-	9 442	47	297	1 419	-	<b>11 205</b>
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	-	-	-	-	-	-	<b>-</b>
Part des réassureurs	R0240	26 032	197 834	38 844	10 960	6 022	302	<b>279 993</b>
<b>Net</b>	<b>R0300</b>	<b>458 637</b>	<b>3 765 799</b>	<b>107 375</b>	<b>64 752</b>	<b>11 081</b>	<b>5 185</b>	<b>4 412 830</b>
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut – assurance directe	R0310	317 060	2 644 468	48 976	43 986	1 314	1 032	<b>3 056 837</b>
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-	5 835	53	93	1	-	<b>5 982</b>
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	-	-	-	-	-	-	<b>-</b>
Part des réassureurs	R0340	13 048	170 037	19 151	3 178	177	5	<b>205 597</b>
<b>Net</b>	<b>R0400</b>	<b>304 012</b>	<b>2 480 265</b>	<b>29 878</b>	<b>40 901</b>	<b>1 138</b>	<b>1 027</b>	<b>2 857 222</b>
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								
Brute – Assurance directe Variation	R0410	(4 394)	(3 085)	109	(424)	-	(14)	<b>(7 807)</b>
Brute – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-	-	-	-	-	-	<b>-</b>
Brute – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	-	-	-	-	-	-	<b>-</b>
Part des réassureurs	R0440	-	-	-	-	-	-	<b>-</b>
<b>Nette</b>	<b>R0500</b>	<b>(4 394)</b>	<b>(3 085)</b>	<b>109</b>	<b>(424)</b>	<b>-</b>	<b>(14)</b>	<b>(7 807)</b>
Dépenses engagées	R0550	159 387	1 119 940	71 456	528	9 368	3 988	<b>1 364 667</b>
Autres dépenses	R1200							<b>9 701</b>
<b>Total des dépenses</b>	<b>R1300</b>							<b>1 374 368</b>



	Pays de domiciliation	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie					Total	
		IT	LU	PL	DE	BE		
<i>En milliers d'euros</i>	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
<b>Primes émises</b>								
Brut	R1410	24 861 713	6 632 631	294 179	136 990	71 801	12 420	32 009 734
Part des réassureurs	R1420	298 410	36 496	-	1 458	2 128	-	338 492
<b>Net</b>	<b>R1500</b>	<b>24 563 303</b>	<b>6 596 134</b>	<b>294 179</b>	<b>135 532</b>	<b>69 673</b>	<b>12 420</b>	<b>31 671 241</b>
<b>Primes acquises</b>								
Brut	R1510	24 860 989	6 527 015	294 179	138 948	49 097	12 420	31 882 648
Part des réassureurs	R1520	299 005	24 195	-	1 956	745	-	325 901
<b>Net</b>	<b>R1600</b>	<b>24 561 984</b>	<b>6 502 819</b>	<b>294 179</b>	<b>136 992</b>	<b>48 352</b>	<b>12 420</b>	<b>31 556 746</b>
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut	R1610	17 390 520	2 298 681	596 973	46 509	8 759	56 610	20 398 051
Part des réassureurs	R1620	159 841	26 282	-	(114)	303	-	186 312
<b>Net</b>	<b>R1700</b>	<b>17 230 679</b>	<b>2 272 399</b>	<b>596 973</b>	<b>46 623</b>	<b>8 456</b>	<b>56 610</b>	<b>20 211 739</b>
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								
Brute	R1710	(21 306 943)	(5 065 895)	(290 725)	(42 324)	47	13 171	(26 692 669)
Part des réassureurs	R1720	(69 839)	1	-	(563)	-	-	(70 401)
<b>Nette</b>	<b>R1800</b>	<b>(21 237 104)</b>	<b>(5 065 896)</b>	<b>(290 725)</b>	<b>(41 761)</b>	<b>47</b>	<b>13 171</b>	<b>(26 622 268)</b>
Dépenses engagées	R1900	2 681 086	460 120	15 310	43 339	40 907	6 863	3 247 625
Autres dépenses	R2500							99 181
<b>Total des dépenses</b>	<b>R2600</b>							<b>3 346 806</b>

## S.22.01.22 Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact de la mesure transitoire sur les provisions techniques	Impact de la mesure transitoire sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
<i>En milliers d'euros</i>		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	343 499 877	-	-	728 352	-
Fonds propres de base	R0020	34 561 289	-	-	(350 718)	-
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	34 561 289	-	-	(350 718)	-
SCR	R0090	13 156 895	-	-	345 158	-



		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	1 490 404	1 490 404		-	
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe	R0020	-	-		-	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	7 374 441	7 374 441		-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	-	-		-	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	-		-	-	-
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060	-		-	-	-
Fonds excédentaires	R0070	10 025 775	10 025 775			
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	R0080	-	-			
Actions de préférence	R0090	-		-	-	-
Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe	R0100	-		-	-	-
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	-		-	-	-
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120	-		-	-	-
Réserve de réconciliation	R0130	8 336 917	8 336 917			
Passifs subordonnés	R0140	7 533 608		1 996 212	5 537 396	-
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0150	188 700		-	188 700	-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	63 582		-	-	63 582
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe	R0170	-				
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	-	-	-	-	-
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190	-	-	-	-	-
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	R0200	(74 738)	(74 739)	-	-	1
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210	-	-	-	-	-

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<i>En milliers d'euros</i>						
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité 2</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	-	-			
<b>Deductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	-	-	-	-	-
dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240	-	-	-	-	
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0250	-	-	-	-	-
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260	-	-	-	-	-
Total des éléments de fonds propres non disponibles	R0270	188 700	-	-	188 700	-
Total déductions	R0280	188 700	-	-	188 700	-
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>R0290</b>	<b>34 561 289</b>	<b>27 152 798</b>	<b>1 996 212</b>	<b>5 348 696</b>	<b>63 583</b>
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	-			-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	-			-	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	-			-	-
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	-			-	-
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	-			-	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	-			-	-
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	-			-	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	-			-	-
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	R0380	-			-	-
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	-			-	-
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>	<b>-</b>			<b>-</b>	<b>-</b>



		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<i>En milliers d'euros</i>						
<b>Fonds propres d'autres secteurs financiers</b>						
Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0410	-	-	-	-	-
Institution de retraite professionnelle	R0420	-	-	-	-	-
Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0430	-	-	-	-	-
Total fonds propres d'autres secteurs financiers	R0440	-	-	-	-	-
<b>Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode.</b>						
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes	R0450	-	-	-	-	-
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe	R0460	-	-	-	-	-
Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0520	34 561 289	27 152 798	1 996 212	5 348 696	63 583
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0530	34 497 706	27 152 798	1 996 212	5 348 696	-
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0560	34 561 289	27 152 798	1 996 212	5 348 696	63 583
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0570	30 388 407	27 152 798	1 996 212	1 239 397	-
<b>Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée</b>	R0610	<b>6 196 986</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée</b>	R0650	<b>490%</b>				
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0660	34 561 289	27 152 798	1 996 212	5 348 696	63 583
Capital de solvabilité requis du groupe	R0680	13 156 895				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0690	263%				



<i>En milliers d'euros</i>		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	27 918 337
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	-
Dividendes prévisibles et distribution	R0720	701 956
Autres éléments de Fonds Propres de Base	R0730	18 879 464
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	-
Autres Fonds Propres non disponibles	R0750	-
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760	<b>8 336 917</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)- activités vie	R0770	1 639 544
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	44 466
<b>Total EPIFP</b>	<b>R0790</b>	<b>1 684 010</b>



## S.25.01.22 Capital de solvabilité requis — pour les groupes qui utilisent la formule standard

<i>En milliers d'euros</i>		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	30 321 831	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	313 390	
Risque de souscription en vie	R0030	2 799 061	-
Risque de souscription en santé	R0040	905 857	-
Risque de souscription en non-vie	R0050	1 250 631	-
Diversification	R0060	(3 781 129)	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-	
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>31 809 641</b>	

### Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Risque opérationnel	R0130	1 474 265
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	(17 863 667)
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	(2 550 500)
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	-
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	13 156 895
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	-
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>13 156 895</b>

### Autres informations sur le SCR

Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	15 151 664
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	287 156
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	-
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	-

### *En milliers d'euros*

		Capital de solvabilité requis net
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0470	6 196 986

### Informations sur les autres entités

Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	-
Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510	-
Institutions de retraite professionnelle	R0520	-
capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	R0530	-
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	R0540	-
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	-

### SCR Global

SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	R0560	-
Capital de solvabilité requis	R0570	13 156 895

**S.32.01.22 Entreprises dans le périmètre du groupe**

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	96950018S1XWUGVC0E95	PREDICA	4	Société Anonyme	2 - non mutuelle	ACPR (FR)
France	969500P5DCT4287UVL36	PACIFICA	2	Société Anonyme	2 - non mutuelle	ACPR (FR)
France	SYRPI2D1O9WRTS2WX210	Crédit Agricole Créditeur Insurance (CACI)	5	Société Anonyme	2 - non mutuelle	ACPR (FR)
Portugal	549300HM15U8TGYXFP61	GNB SEGUROS (Anciennement BES SEGUROS)	2	Société Anonyme	2 - non mutuelle	ISP (PT)
Luxembourg	222100RHVHGHNBQ4VV91	Crédit Agricole Life Insurance Europe	1	Société Anonyme	2 - non mutuelle	COMMASSU (LU)
France	969500K2MUPSI57XK083	Crédit Agricole Assurances (CAA)	5	Société Anonyme	2 - non mutuelle	ACPR (FR)
France	969500PIORK1D12IOW02	Médicale de France	2	Société Anonyme	2 - non mutuelle	ACPR (FR)
Italie	815600712E1764BEF578	Crédit Agricole Vita S.p.A.	1	Société en commandite par actions	2 - non mutuelle	ISVAP (IT)
France	969500LEVPKC11SD5J61	FINAREF RISQUES DIVERS	2	Société Anonyme	2 - non mutuelle	ACPR (FR)
France	969500MC6XO8B7VJKB56	FINAREF VIE	1	Société Anonyme	2 - non mutuelle	ACPR (FR)
Irlande	635400V9R7Z62LMOVS66	CACI Reinsurance Ltd.	2	Société Anonyme	2 - non mutuelle	IFSRA (IE)
Irlande	IE52095	SPACE HOLDING (IRELAND) LIMITED	5	Société Anonyme	2 - non mutuelle	IFSRA (IE)
Luxembourg	LU52096	SPACE LUX	5	Société Anonyme	2 - non mutuelle	COMMASSU (LU)
Irlande	635400L1YTYKYSKSZB41	CACI LIFE LIMITED	1	Société Anonyme	2 - non mutuelle	IFSRA (IE)
Irlande	635400THEYDAIONRRP31	CACI NON LIFE LIMITED	2	Société Anonyme	2 - non mutuelle	IFSRA (IE)
Japon	353800EVW071PLMT2X95	CALI JAPAN	1	Corporation Limited	2 - non mutuelle	FSA (JP)
Grèce	549300PBNQ5382X7W827	Crédit Agricole Life	1	Société Anonyme	2 - non mutuelle	BOG (GR)
Italie	815600A7946313257924	CA ASSICURAZIONI	2	Société en commandite par actions	2 - non mutuelle	ISVAP (IT)
France	969500IXARMKRMXEO315	Spirica	1	Société Anonyme	2 - non mutuelle	ACPR (FR)
France	FR26290	ASSUR&ME	99	Société par Actions Simplifiée	2 - non mutuelle	-
France	969500FBH6PTJWMD9L44	Via Vita	10	Société par Actions Simplifiée	2 - non mutuelle	-
France	969500I1EJGUAT223F44	RAMSAY – GENERALE DE SANTE	99	Société par Actions Simplifiée	2 - non mutuelle	-
France	FR62128	INFRA FOCH TOPCO	99	Société par Actions Simplifiée	2 - non mutuelle	-
France	969500ICGCY1PD6OT783	ALTAREA	99	Société en Commandite par Actions	2 - non mutuelle	-
France	969500WEPS61H6TJM037	KORIAN	99	Société Anonyme	2 - non mutuelle	-
France	969500JTN8BU5BW6UW36	FREY	99	Société Anonyme	2 - non mutuelle	-
France	FR24273	SA RESICO	99	Société par Actions Simplifiée	2 - non mutuelle	-
France	FR62120	PREDIPARK	99	Société par Actions Simplifiée	2 - non mutuelle	-
France	FR08545	FONCIERE HYPERSUD	99	Société Anonyme	2 - non mutuelle	-
France	FR15325	CREDIT AGRICOLE ASSURANCES SOLUTIONS	99	Société par Actions Simplifiée	2 - non mutuelle	-
France	969500UDH342QLTE1M42	ICADE	99	Société Anonyme	2 - non mutuelle	-
France	969500C2C11L0PTGRH11	PATRIMOINE ET COMMERCE	99	Société en Commandite par Actions	2 - non mutuelle	-



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	FR28995	IRIS HOLDING FRANCE	99	Société par Actions Simplifiée	2 - non mutuelle	-
France	FR63015	SH PREDICA ENERGIES DURABLES SAS	99	Société par Actions Simplifiée	2 - non mutuelle	-
France	FR29354	HOLDING EUROMARSEILLE	99	Société par Actions Simplifiée	2 - non mutuelle	-
France	FR24567	EUROMARSEILLE 1	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24568	EUROMARSEILLE 2	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR27728	SAS PARHOLDING	99	Société par Actions Simplifiée	2 - non mutuelle	-
France	FR61703	PREDICA ENERGIE DURABLE	99	Société par Actions Simplifiée	2 - non mutuelle	-
France	FR62960	SAS CRISTAL	99	Société par Actions Simplifiée	2 - non mutuelle	-
France	FR64385	ARCAPARK SAS	99	Société par Actions Simplifiée	2 - non mutuelle	-
France	FR66085	PREDIRUNGIS	99	Société par Actions Simplifiée	2 - non mutuelle	-
France	LU25022	PRED INFR SA	99	Société Anonyme Holding Luxembourg (LU)	2 - non mutuelle	-
France	ES63960	VAUGIRARD INFRA SLU	99	Sociedad Limitada (ES)	2 - non mutuelle	-
France	FR29358	ALTA VAI	99	Société par Actions Simplifiée	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	LU01018	VAUGIRARD AUTOVIA SLU	99	Société à responsabilité limitée	2 - non mutuelle	-
France	9695001W4CDHTCMKYY42	OPTALIME FCP 3DEC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	9695005XNRMMFURVAS58	CA MASTER PATRIMOINE FCP 3DEC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	9695006ZFR8PJSFZSI39	CA MASTER EUROPE	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500BB8XBCEI5Q3E46	VENDOME INV.FCP 3DEC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500OGV0USMHRZL725	LCL ACTIONS EMERGENTS	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	9695007D45KSFTPUL759	LCL ACTIONS DEVELOPPEMENT DURABL	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	9695006XGRZJ8K9LHW08	LCL ACTIONS IMMOBILIER EUROPE	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500H6YIHML1A8AC55	LCL ACTIONS USA (USA)	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500WH6UMILGDZR298	GRD IFC 97 FCP	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500ZXBXTUDCG1485	ACTIONS 50 FCP 3DEC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500ZH3LF0A0E3GK72	GRD FCR 99 FCP	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500HYWM3ZULLKBM15	OBJECTIF PRUDENCE FCP	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500SNQN3DQ2Z99861	OBJECTIF DYNAMISME FCP	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	96950059WACY7UVQT910	GRD CAR 39 FCP	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	9695007RL56GV3MHR244	OBJECTIF MEDIAN FCP	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500L75HQJWKBE7582	ANTINEA FCP	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	9695006J550U3B45JX37	M.D.F.89 FCP	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500MG2URA10Z9W465	AMUNDI PULSACTIONS	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	9695005W2PGCJTYGQ602	LCL ALLOCATION DYNAMIQUE 3D FCP	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500NAC9SN8NVR7435	ATOUT VERT HORIZON FCP 3 DEC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	969500RNDLMMW12LN84	ATOUT FRANCE C FCP 3DEC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	9695005JI9Z2BWCMB29	ATOUT EUROPE C FCP 3DEC	99	SICAV	2 - non mutuelle	-
France	969500OM9E60PSNCW211	CPR CONSO ACTIONNAIRE FCP P	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500I0FYDV680RBN96	RSD 2006 FCP 3DEC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	9695004IZBN4VVQP0W72	LCL MGEST FL.0-100	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500YXHRYBDYZ1T612	LCL MGEST 60 3DEC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500IC0Q16ZMFAO855	DANONE COMMUNITIES INVESTI RESPO	99	SICAV	2 - non mutuelle	-
France	969500HNYKENNA109H05	ATOUT PREM S ACTIONS 3DEC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500RFVZZ96ML02P14	AMUNDI AFD AV DURABL P1 FCP 3DEC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500273NZT7CU5RH14	RAVIE FCP 5DEC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500D4F9NOEPYAH921	ECOFI MULTI OPPORTUN.FCP 3DEC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500PU9S5XM9WAMC09	LCL FLEX 30	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500PVU760PYAA8824	CPR SILVER AGE P 3DEC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	FR29590	CPR REFL.RESP.0-100 P FCP 3DEC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	FR63237	CPR REFL RESP 0-100 I 3DEC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	FR30631	SONANCE VIE 3DEC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500QUPHT9D6L8DU44	INDOSUEZ CAP EMERG.C FCP 3DEC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	FR30228	LCL FO.SE.FR.AV(AV11) FCP 3DEC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500OZG2C3630XSE80	SONANCE VIE 2 FCP 3DEC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500IMVOKP73ZPYP80	SONANCE VIE 3 3DEC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	FR62062	OPCIMMO PREM SPPICAV 5DEC	99	Sté Plt prépondérance immobilière capital variable	2 - non mutuelle	-
France	FR62061	OPCIMMO LCL SPPICAV 5DEC	99	Sté Plt prépondérance immobilière capital variable	2 - non mutuelle	-
France	FR63234	CPR REFLEX STRATEDIS 0-100 P 3D	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	-
France	FR28508	CPR REF.ST.EP.R.0-100 FCP 3DEC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500NAH63Z9YCQZZ12	SONANCE VIE 4 FCP	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	FR62942	AMUN.TRES.EONIA ISR E FCP 3DEC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500NKEM4APIW8B451	AMUNDI PATRIMOINE C 3DEC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500TTQVMZZRQ0NO16	SONANCE VIE 5 FCP 3DEC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500NVP24DJSG53573	SONANCE VIE 6 FCP	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	FR61533	SOLIDARITE INITIATIS SANTE	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500BSKLP4T28YRC10	AMUNDI SONANCE VIE 7 3DEC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	9695005RD23ELT702392	AMUNDI SONANCE VIE N8 3DEC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500398HDRC7OS1238	ARC FLEXIBOND D	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500U0GPFZE2E19F59	AMUNDI GBL MACRO MULTI ASSET P	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	969500VWLUF2XSWG64	SONANCE VIE 9	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500PT9U5RPM6VDR81	ACTICCIA VIE	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500KUDYLRLG234P98	LCL DEVELOPPEMENT PME 3DEC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	9695001VHXU2GSEJP652	ACTICCIA VIE N2 C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500EH32LDT6NBME75	ACTICCIA VIE 3	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	LU62064	AMUNDI EMERG.INTERNAL DEM.AHEC	99	SICAV	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	222100YTW62AGYBTTC41	AF INDEX EQ USA A4	99	Fonds Commun de Titrisation	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	2221000CD5HRISG4GK83	AF INDEX EQ JAPANA	99	SICAV	2 - non mutuelle	-
France	969500GLZSLAOCJ3QR88	UNIPIERRE ASSURANCE ( SCPI )	99	Société Civile de Placement Immobilier	2 - non mutuelle	-
France	FR16040	SCI VICQ D'AZIR VELLEFAUX	99	Société Civile Immobilière de placement	2 - non mutuelle	-
France	969500BVVMFY2KR7588	AMUNDI TRANSM PAT C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500V02BSZSILJW82	TRIANANCE 6 ANS	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	9695005O2L3TH27H1O57	ACTICCIA VIE N4	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500BQZCPK4SJVH76	AMUNDI ACTIONS FRANCE C 3DEC	99	SICAV	2 - non mutuelle	-
France	969500VPJSTABBIGPI79	LCL TRIPLE TEMPO AV (FEV.2015)	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500NG5XQYAHSYW646	AMUNDI VALEURS DURAB	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500EMUY3Q5KSLIY14	CPR OBLIG 12 M.P 3D	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500E6D9UXNGZW7H23	AMUNDI HORIZON 3D	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500JHMO5LWYNR1K46	ACTICCIA VIE 90 C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500CDUOXA95WDCE78	LCL ACTIONS EURO C	99	SICAV	2 - non mutuelle	-
France	FR63448	LCL PREMIUM VIE 2015	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	9695001YZKZC1ISCAC45	AXA EUR.SM.CAP E 3D	99	SICAV	2 - non mutuelle	-
France	9695001PT4PFKHZUHW89	AMUNDI OBLIG EURO C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	9695008OY8ZORCCBAD19	CPR RENAI.JAP.-P-3D	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500X6V7BD8QY6QJ80	AM AC FR ISR PC 3D	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500WG649PTCPPLZ66	BNP PAR.CRED.ERSC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500UJEG55OIBPQJ82	LCL 6 HORIZ. AV 0615	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500ZDR3ZVGFIRHL54	INDOS.EURO.PAT.PD 3D	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	9695004X72P02LAF3B55	CPR CROIS.REA.-P	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500Q0B0PZGJWLF150	AM.AC.MINER.-P-3D	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	9695008Q0AXFH7B2T758	ACTICCIA VIE 90 N2	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500MFEFTP8K8MCT24	ACTICCIA VIE 90 N3 C	99	Fonds d'investissement à vocation générale	2 - non mutuelle	-
France	969500A9HZ957VF5BT62	LCL INVEST.EQ C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	9695007B3H19MO2FZ223	LCL INVEST.PRUD.3D	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500G7AFP5DPIT6M11	CPR GLO SILVER AGE P	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	9695008FQWLEE007OV97	ACTICCIA VIE 90 N4	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	FR64164	SOLIDARITE AMUNDI P	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500VLPNGHPJ5HMQ88	LCL L.GR.B.AV 17 C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	96950094Z94PO0MXNG79	LCL TRP HOZ AV 0117	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500WQNYZ4UMM9FH29	ACTICCIA VIE 90 N6 C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500330KT1OF1LPB48	LCL 3 TEMPO AV 11/16	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	9695003MPNV2HNQNK034	AMUN TRESO CT PC 3D	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	9695007MO3XKUQT5UF67	LCL TRIPLE TE AV OC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	9695009UFX6E638WLE27	INDOSUEZ ALLOCATION	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500IBZ4MHAAXA5G06	LCL OPTIM II VIE 17	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500N2BVV30NJOZE89	LCL AUTOCALL VIE 17	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500LRQBQQQ8H9S651	LCL DOUBLE HORIZON A	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500GFAJ5BCSWU4Q33	TRIANANCE 6 ANS N 4	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	9695002NXA8C2DHU4L81	LCL AC MONDE	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500BSRMBWGT4H5318	AMUN.ACT.REST.P-C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	FR65066	AMUNDI KBI ACTIONS C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500HEAL94Z0AMWF36	LCL ACT RES NATUREL	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500TT01TZD6QEXQ88	LCL ACT.E-U ISR 3D	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500SP2L2B17L7GD31	INDO ALLOC MANDAT C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500SLQNCJM7ITD493	LCL TRI ESC AV 0118	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500LR33UZ6LC9KG82	TRIANANCE 6 ANS 5 C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	529900CA12DQSLAWW128	A FD EQ E CON AE(C)	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	LU65988	A FD EQ E FOC AE (C)	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500IEHSH1YWRJNL53	AMUNDI ALLOCATION C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	9695003E67H329IT4213	PORTF DET FI EUR AC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500N5YU9JI2TASS90	BFT SEL RDT 23 PC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500CEBFPKG7CZXM33	BFT STATERE P (C)	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	96950036QHLQHQCZ777	CPR FOCUS INF.-P-3D	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	FR64771	EXAN.PLEI.FD P	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500KTNR4SZMVIVF33	AMUNDIOBLIGMONDEP	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	FR65194	AMUNDI KBI ACTION PC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	FR66223	AMUNDI-CSH IN-PC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	96950067IV0RRBQYV116	BFT FRAN FUT-C SI.3D	99	SICAV	2 - non mutuelle	-





Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	969500BDZ40WMMHSA64	AM.AC.USA ISR P 3D	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	9695009P8DZUJLQ30C97	AM.ACT.EMER.-P-3D	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500IHWAC6K8X0S852	AM.RDT PLUS -P-3D	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500B6U2O7DPOGRP97	TRIANANCE 6 ANS N3	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500Z9QH8AOLHP5689	RETAH PART C	99	Fonds Commun de Créances	2 - non mutuelle	-
France	9695002DGWH8DR1GP602	TRIANANCE 6 ANS N6	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	9695008K2U4EMS9B5O45	TRIANANCE 6 ANS N7 C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	1BXU0IWD1I54BQDOY676	AMUNDI B GL AGG AEC	99	SICAV	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	5299001U32I47NNNRS39	AFCPRGLLIFEAE	99	SICAV	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	222100CLMMVM6D5EUX04	AIMSCIWOAE	99	SICAV	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	222100ABBIBM1BE8222	AMUNDI BGE B AEC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	549300VKLJMG9YV6H184	INDOSUEZ EURO DIV G	99	SICAV	2 - non mutuelle	-
France	969500YAAQABI64V5W27	LCL AC.MDE HS EU.3D	99	SICAV	2 - non mutuelle	-
France	969500GCNKY1VO87GJ10	LCL ACTIONS EURO FUT	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	FR64773	FONDS AV ECHUS FIA B	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500H89CJZ4I84QW88	TRIANANCE 6 ANS N2 C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500XTNC8INHWJ8V45	EPARINTER EURO BD	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	5493003YKTGCYJW6KE31	PORT.METAUX PREC.A-C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	5493006HZ712S2SDW81	TRIANANCE 6 ANS N8 C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500O4Y5DF3ZHYY959	TRIANANCE 6 ANS N 9	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	549300HJDMO1LRN7KX18	JPM US SEL EQ PLS-CA EUR HD	99	SICAV	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	54930064HSVH1U6XPR55	INDO-FII EUR CP-IEUR	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	222100LU67GQT03SEE74	CPRGLODISOPARAC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	549300GSNDOLOIIVWK17	CPR-CLIM ACT-AEURA	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	549300XNSHIM2WL4TM69	CPR I-SM B C-AEURA	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500FINMF5JTKWF42	SCPI LFP MULTIMMO	99	Fonds Professionnel de Capital Investissement	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	549300YV0FRW7N2G5V44	INDOSUEZ NAVIGATOR G	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	549300RXDVRP16RPTZ95	INDO-GBL TR-PE	99	SICAV	2 - non mutuelle	-
France	969500R8GXRYDJ1FAF03	CPR EUR.HI.DIV.P 3D	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	549300NHETJ8TZESYV60	JPMORGAN F-US GROWTH-C AHD	99	SICAV	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	529900LFY58YVU1ISY58	78752 AEURHC	99	SICAV	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	549300ICWRHFZD5W6646	JPMORGAN F-JPM US VALUE-CEHA	99	SICAV	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	549300ZIW4AJ7HC8UX68	FRANKLIN DIVER-DYN-I ACC EU	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	549300YW5ULEDIKFWO84	BA-FII EUR EQ O-GEUR	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	969500JPNDFR1QS00D13	HYMNOS P 3D	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	549300B1R0N20X3Z5K83	AMUNDI GLO M/A CONS-M2 EUR C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500GTT6H284SY4U88	CHORELIA N5 PART C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	549300OD7WDES3BYBD54	AMUNDI GLB MUL-ASSET-M2EURC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500AT2IAVN8ZCM559	LCL OBL.CREDIT EURO	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	LU05744	AMUNDI-VOLATILITY WRLD-OUSDC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500EZ0VZZE428PT36	CHORELIA PART C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	9695005LKT9XEATWBA30	LCF CREDIT ERSC 3D	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	9695009AF8R1H7DB7Z77	AM.AC.EU.ISR-P-3D	99	SICAV	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	549300HHP1HFPO4I5V06	FE AMUNDI INC BLDR-IHE C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	LU05749	INDOSUEZSWZOPG	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	9695002QW846T0A11652	CHORELIA N3 PART C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500P1LSL2K1VUBZ92	LCL ACT.OR MONDE	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500LJVYK4E5XFFU85	TRIAN 6 ANS N10 C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	549300ZLQH1YQKFE5F22	JPM US EQY ALL CAP-C HDG	99	SICAV	2 - non mutuelle	-
France	9695000RMCQKE9TW3O31	CHORELIA N2 PART C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500RXCP71811EW467	HASTINGS PATRIM AC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	549300A75JSDJHNO0S41	FRANKLIN GLB MLT-AS IN-IAEUR	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	222100X10NWGMIJQ5D49	AMUNDI-EUR EQ GREEN IM-IEURC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	549300DSBX32ZWWU0652	CHORELIA N4 PART C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500BH5PCVT7O8ER52	CADEISDA 2DEC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	222100C0Q8DZ0ONZYS48	0057514 AUC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	LU05761	AMUNDI-VOLATILITY WRLD-IUSDC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	549300R5QSNNNJBY1T17	5922 AEURHC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	529900B6SPNCKKWSKB87	AMUNDI-GL INFLAT BD-MEURC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500UR8HS1YKHRY277	CHORELIA N6 PART C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	529900K18AF4GJLJFT38	EXANE 1 OVERDR CC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	2138009MVIN8M388KU32	IGSF-GBL GOLD FD-I C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500HXPBDZEUYF530	AMUNDI AC.FONC.PC 3D	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500YB0BD8SMGUNN73	Predica OPCI Bureau	99	Sté Plt prépondérance immobilière capital variable	2 - non mutuelle	-
France	969500X953OH4P96UM23	Predica OPCI Habitation	99	Sté Plt prépondérance immobilière capital variable	2 - non mutuelle	-
France	969500S88EZ9QOGX053	Predica OPCI Commerces	99	Sté Plt prépondérance immobilière capital variable	2 - non mutuelle	-
France	969500G43Q4BXYKA5119	OPCI Camp Invest	99	Sté Plt prépondérance immobilière capital variable	2 - non mutuelle	-



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	9695003BX8IQ11OF0V08	OPCI Iris Invest 2010	99	Sté Plt prépondérance immobilière capital variable	2 - non mutuelle	-
France	969500VLQDRZ4MWAXU77	OPCI MESSIDOR	99	Sté Plt prépondérance immobilière capital variable	2 - non mutuelle	-
France	96950093O82E5U6EVQ24	OPCI eco campus	99	Sté Plt prépondérance immobilière capital variable	2 - non mutuelle	-
France	9695003FWJEACHEZAM06	OPCI MASSY BUREAUX	99	Sté Plt prépondérance immobilière capital variable	2 - non mutuelle	-
Italie	5493007GIWMXBUIUDV23	Nexus1	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	96950031FWQBQWIP8O10	FEDERVAL	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500KR9ZAI2QYC3057	G R D 2	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500JTL6C3US7YY803	G R D 3	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	549300B2HMXCN3ALDX72	G R D 5	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500IMWOSRCVHBT090	G R D 7	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500MJA0GK5IGSQA39	GRD 10 FCP	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500UC11N35F2O1613	GRD 12 FCP	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500FX35E1K9LAOZ90	GRD 14 FCP (ex-FEDERMONDE)	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500VBT1PDYBKVRK67	GRD 17 FCP	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500DY80CZU4UPV904	GRD 19 FCP	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500UBO3R03ZD3MO07	GRD 20 FCP	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500293AF6M2ZQ1K38	GRD11 FCP	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	9695000PJNH8JENNGV92	PREDIQUANT A1	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500CBSEYHOODAEX29	PREDIQUANT A3	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	96950076DDJMEUC7IT94	AMUNDI GRD 22 FCP	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	9695000TBVXDAT1E2Y90	GRD 13 FCP	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500OTEYC2JAJWU467	GRD 21 FCP	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	9695006NDT1W9KHH7W87	BTF OPPORTUNITE	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	9695000TH136W4F61T50	CA-EDRAM OPPORTUNITES FCP 3DEC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	FR63236	FCPR CAA COMP TER PART A3	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	-
France	FR63235	FCPR CAA COMPART BIS PART A2	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	-
France	FR29352	FCPR CAA COMPARTIMENT 1 PART A1	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	-
France	969500TD5CLSIQTP723	FCPR PREDICA 2005 PART A	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	-
France	9695008W0YF6ZB8SMF55	FCPR PREDICA 2006 PART A	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	-
France	FR25497	FCPR PREDICA 2007 A 3DEC	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	-
France	FR63222	FCPR PREDICA 2007 C2	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	-
France	969500A328K3U7R30218	FCPR PREDICA 2008 A1	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	-

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	969500CUL7JC30CH3E67	FCPR PREDICA 2008 COMP BIS A2	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	-
France	9695000O5D2PBGXE5Z40	FCPR PREDICA 2008 COMP TER A3	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	-
France	FR30291	FCPR PREDICA SECONDAIRES II A	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	-
France	969500JQYLW7WFEY461	FCPR PREDICA SECONDAIRES II B	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	-
France	969500CZMVFIZ1LGGY08	G R D 8	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	549300OWPQYL379VRI74	G R D 9	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	FR28118	PREDICA 2010 parts A1	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	-
France	FR63225	PREDICA 2010 parts A2	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	-
France	FR63226	PREDICA 2010 parts A3	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	-
France	96950004LCN6INOM4B50	PREDICA INFR 2006-2007 A FCPR	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	-
France	FR28147	PREDICA SECONDAIRES I A1	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	-
France	FR63233	PREDICA SECONDAIRES I B1	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	-
France	969500AX4UE0IZKB7A10	PREDIQUANT OPPORTUNITES FCP	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	FR60492	FCPR UI CAP SANTE A	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	-
France	969500KSS7JL5OT9YK90	CAA FRANCE CROISSANCE 2 A FCPR	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	-
France	9695003ZJVP01SOGX170	CAA PRIV.FINANC.COMP.1 A1 FIC	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	-
France	9695002AN22N4N9J3W58	CAA PRIV.FINANC.COMP.2 A2 FIC	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	-
France	FR61247	FCPR UI CAP AGRO	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	-
France	969500PL1DJ2GHZ1GQ15	FCPR CAA 2013	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	-
France	9695005MBDD36G2TI827	CAA 2013 FCPR B1	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	-
France	969500KJOFEZXN91W056	CAA 2013 FCPR C1	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	-
France	9695001FQ4KWJ9FIDB84	CAA 2013 FCPR D1	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	-
France	FR61562	PREDICA SECONDAIRES III	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	-
France	969500EGYZGGG4XPSJ37	OBJECTIF LONG TERME FCP	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	9695006MAAJ33BBUDU37	CAA 2013 COMPARTIMENT 5 A5	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	-
France	FR62157	CAA 2014 COMPARTIMENT 1 PART A1	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	-
France	FR63228	CAA 2014 INVESTISSEMENT PART A3	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	-
France	FR63383	CAA 2015 CPT 1	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	FR63384	CAA 2015 CPT 2	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	FR63764	F CORE EU CR 19 MM	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	FR61563	CAA 2013-2	99	Fonds Commun de Titrisation	2 - non mutuelle	-
France	FR61665	CAA 2013-3	99	Fonds Commun de Titrisation	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	LU61682	LRP - CPT JANVIER 2013 0.30 13-21 11/01A	99	Fonds Commun de Titrisation	2 - non mutuelle	-



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	FR62127	FCT CAREPTA - COMPARTIMENT 2014-1	99	Fonds Commun de Titrisation	2 - non mutuelle	-
France	FR62911	FCT CAREPTA - COMPARTIMENT 2014-2	99	Fonds Commun de Titrisation	2 - non mutuelle	-
France	9695006D8J5NRN45X413	FCT MID CAP 2 05/12/22	99	Fonds Commun de Titrisation	2 - non mutuelle	-
Irlande	IE63529	CORSAIR 1.5255% 25/04/35	99	Special Purpose Vehicle - Fonds commun de Créances	2 - non mutuelle	-
France	969500YXPJFQ9O2BYW56	AGRICOLE RIVAGE DETTE	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	FR63730	CAREPTA RE-2015 -1	99	Fonds Commun de Titrisation	2 - non mutuelle	-
France	FR63609	ARTEMID	99	Fonds Commun de Titrisation	2 - non mutuelle	-
France	FR63769	CA VITA PRIVATE EQUITY CHOISE PARTS PART A	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2 - non mutuelle	-
France	969500LMQP2N5TEXA285	CA VITA INFRASTRUCTURE CHOISE FIPS c.I. A	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2 - non mutuelle	-
France	FR64140	IAA CROISSANCE INTERNATIONALE	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2 - non mutuelle	-
France	FR64137	FCT CAREPTA COMPARTIMENT RE-2016 -1	99	Fonds Commun de Titrisation	2 - non mutuelle	-
France	9695007B3RKLN3MLR268	CAA 2016	99	Fonds Professionnel de Capital Investissement	2 - non mutuelle	-
France	969500UX6JF9N65VNT33	CAA INFRASTRUCTURE	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2 - non mutuelle	-
France	IT64111	CA VITA PRIVATE DEBT CHOICE FIPS cl.A	99	Fonds Commun de Placement à Risques	2 - non mutuelle	-
France	FR64185	CAA SECONDAIRE IV	99	Fonds Professionnel de Capital Investissement	2 - non mutuelle	-
France	FR64187	FCT BRIDGE 2016-1	99	Fonds Commun de Titrisation	2 - non mutuelle	-
France	969500YAYZ1LZTK2HA93	FCT CAREPTA 2-2016	99	Fonds Commun de Titrisation	2 - non mutuelle	-
France	FR64392	CAREPTA R 2016	99	Fonds Commun de Titrisation	2 - non mutuelle	-
France	969500E9837WEB4RC674	FPCI Cogeneration France I	99	Fonds Professionnel de Capital Investissement	2 - non mutuelle	-
France	9695003Q05SU0F0FL820	Prediquant Eurocroissance A2	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
Irlande	IE64500	CORS FIN 1.52 10-38	99	Special Purpose Vehicle - Fonds commun de Créances	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	LU64511	PURPLE PR 1.36 10-38	99	Special Purpose Vehicle - Fonds commun de Créances	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	IE63703	CORS FIN 251038	99	Fonds Commun de Créances	2 - non mutuelle	-
Irlande	IE64514	CORS FINA FLR 10-38 serie 145	99	Special Purpose Vehicle - Fonds commun de Créances	2 - non mutuelle	-
Irlande	IE64512	CORS FINA FLR 10-38 serie 146	99	Special Purpose Vehicle - Fonds commun de Créances	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	LU64515	PURP PR 1.093 10-38	99	Special Purpose Vehicle - Fonds commun de Créances	2 - non mutuelle	-
France	969500W74NU7V8KRHV32	CAA INFRASTRUCTURE 2017	99	Fonds Professionnel de Capital Investissement	2 - non mutuelle	-
France	969500GUOSX2LAZ26567	CAA PE 2017 (CAA PRIVATE EQUITY 2017)	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2 - non mutuelle	-
France	969500OV0V76R5DBAS59	CAA PE 2017 BIS (CAA PRIVATE EQUITY 2017 BIS)	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2 - non mutuelle	-

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	969500ZJA5HXGNC1O247	CAA PE 2017 France INVESTISSEMENT (CAA PRIVATE EQUITY 2017 MEZZANINE)	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2 - non mutuelle	-
France	96950014PS7AYRW18O62	CAA PE 2017 MEZZANINE (CAA PRIVATE EQUITY 2017 MEZZANINE)	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2 - non mutuelle	-
France	969500D8HFDLMSZG7N33	CAA PE 2017 TER CONSO (CAA PRIVATE EQUITY 2017 TER)	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2 - non mutuelle	-
France	969500UW35DFZAUMVE58	GRD 44	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500ZJ333L3FVN6T05	GRD 44 N2	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	96950002LRAA9VWV4706	GRD 54	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	FR64733	UI CAP SANTE 2	99	Fonds Professionnel de Capital Investissement	2 - non mutuelle	-
France	969500Y85LR1PJZR5M39	CAA PR FI II C1 A1	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500L481XEWWH1B735	Effithermie	99	Fonds Professionnel de Capital Investissement	2 - non mutuelle	-
France	FR65030	FCT CAA 2017-1	99	Fonds Commun de Titrisation	2 - non mutuelle	-
France	969500YV414TPPIVYJ95	Prediquant Premium	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500NM5JB2NCO7XB12	PREDIQUANT A2	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	96950095MMS157U3D496	GRD 18 FCP	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	96950011QRN3QZERC787	GRD44 n°3	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500UPU9Z1435VDX79	CAA INFRASTRUCTURE 2018 - COMPARTIMENT 1	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2 - non mutuelle	-
France	FR65935	COMPARTIMENT DS3 - IMMOBILIER VAUGIRARD	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	9695004TZS11DGLLTK31	CAA PRIVATE EQUITY 2018 - COMPARTIMENT FRANCE INVESTISSEMENT	99	Fonds Professionnel de Capital Investissement	2 - non mutuelle	-
France	FR65796	COMPARTIMENT DS3 - VAUGIRARD	99	Fonds Commun de Titrisation	2 - non mutuelle	-
France	969500T80J4O4PJ38I05	CAA PRIVATE EQUITY 2018 - COMPARTIMENT 1	99	Fonds Professionnel de Capital Investissement	2 - non mutuelle	-
France	FR66170	AM DESE FIII DS3IMDI	99	Fonds Commun de Titrisation	2 - non mutuelle	-
France	969500BSJAY8K2HYRR02	CNP ACP 10 FCP	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500K5LR6NVTSWED53	BFT VALUE PREM OP CD	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500KWTNY17905DC63	PREDIQUANT A5	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500KP361LUUFQLK59	FDC A3 P	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500Z521OZKH9ZQG71	FDA 18 -O- 3D	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500VSUWI8AMAFUP49	OPCI GHD	99	Sté Plt prépondérance immobilière capital variable	2 - non mutuelle	-
France	969500NIWL9FB00BB439	BFT CREDIT OPPORTUNITES -I-C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	549300ACCSNZLO524T26	GRD 44 N4 PART CD	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	FR05774	CAA PE 2019 CPT 1 A1	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	FR05773	CAA PE 19 CPT BIS A2	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	FR05772	CAA PE 19 CPT TER A3	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	FR05771	CAA INFRASTRU.2019 A	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	549300FJP9G8S3T0EQ34	APLEGROSENIEUHD	99	SICAV	2 - non mutuelle	-
France	FR66218	LF PRE ZCP 12 99 LIB	99	Fonds Commun de Titrisation	2 - non mutuelle	-
France	969500J4INRCPZH5U098	GRD 44 N5	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
Irlande	IE63528	PREMIUM GREEN 1.24% 25/04/35	99	Special Purpose Vehicle - Fonds commun de Créances	2 - non mutuelle	-
Irlande	IE61692	PREMIUM GREEN TV 26/07/22	99	Fonds Commun de Créances	2 - non mutuelle	-
Irlande	IE61670	PREMIUM GREEN 4.7% EMTN 08/08/21	99	Fonds Commun de Créances	2 - non mutuelle	-
Irlande	IE61668	PREMIUM GREEN 4.54%06-13.06.21	99	Fonds Commun de Créances	2 - non mutuelle	-
Irlande	IE61673	PREMIUM GREE TV 22	99	Fonds Commun de Créances	2 - non mutuelle	-
Irlande	IE61669	PREMIUM GREEN 4.5575%21 EMTN	99	Fonds Commun de Créances	2 - non mutuelle	-
Irlande	IE61678	PREMIUM GR 0% 28	99	Fonds Commun de Créances	2 - non mutuelle	-
Irlande	IE61667	PREMIUM GREEN 4.56%06-21	99	Fonds Commun de Créances	2 - non mutuelle	-
Irlande	IE61666	PREMIUM GREEN 4.52%06-21 EMTN	99	Fonds Commun de Créances	2 - non mutuelle	-
Irlande	IE61676	PREMIUM GREEN TV 06/22	99	Fonds Commun de Créances	2 - non mutuelle	-
Irlande	IE61677	PREMIUM GREEN TV 07/22	99	Fonds Commun de Créances	2 - non mutuelle	-
Irlande	IE61679	PREMIUM GREEN 4.72%12-250927	99	Fonds Commun de Créances	2 - non mutuelle	-
Irlande	IE61680	PREMIUM GREEN TV2027	99	Fonds Commun de Créances	2 - non mutuelle	-
Irlande	IE61693	PREMIUM GREEN TV 07-22	99	Fonds Commun de Créances	2 - non mutuelle	-
Irlande	IE61675	PREMIUM GREEN TV23/05/2022 EMTN	99	Fonds Commun de Créances	2 - non mutuelle	-
Irlande	IE61694	PREMIUM GREEN PLC 4.30%2021	99	Fonds Commun de Créances	2 - non mutuelle	-
Irlande	IE61671	PREMIUM GREEN4.33%06-29/10/21	99	Fonds Commun de Créances	2 - non mutuelle	-
Irlande	IE64510	PREM GRE 1.53 04-35	99	Special Purpose Vehicle - Fonds commun de Créances	2 - non mutuelle	-
Irlande	IE63701	PREM GRE 1.55 07-40	99	Fonds Commun de Créances	2 - non mutuelle	-
Irlande	IE64686	PREM GRE 0.51 10-38	99	Special Purpose Vehicle - Fonds commun de Créances	2 - non mutuelle	-
Irlande	IE64513	PREGREEN 0.63 10/25/38 Corp	99	Special Purpose Vehicle - Fonds commun de Créances	2 - non mutuelle	-
Irlande	IE64516	PREGREEN 1.095 10/25/38 Corp	99	Special Purpose Vehicle - Fonds commun de Créances	2 - non mutuelle	-
France	FR16011	SCI FEDERLONDRES	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR16017	SCI FEDERALE PEREIRE VICTOIRE	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR16018	SCI FEDERALE VILLIERS	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR16022	SCI FEDERPIERRE	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR22175	SCI VALHUBERT	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR22185	SCI PORTE DES LILAS - FRERES FLAVIEN	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR22186	SCI MEDI BUREAUX	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	FR22187	SCI BMEDIC HABITATION	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR22189	SCI IMEFA 1	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR22192	SCI IMEFA 4	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR22193	SCI IMEFA 5	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR22194	SCI IMEFA 6	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR22198	SCI IMEFA 11	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR22200	SCI IMEFA 13	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR22203	SCI IMEFA 17	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR22204	SCI IMEFA 18	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR22206	SCI IMEFA 20	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR22212	SCI IMEFA 32	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR22213	SCI IMEFA 33	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR22214	SCI IMEFA 34	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR22215	SCI IMEFA 35	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR16042	SCI FEDERLOG	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24244	SCI IMEFA 36	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24245	SCI IMEFA 37	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24246	SCI IMEFA 38	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24247	SCI IMEFA 39	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24249	SCI IMEFA 42	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24250	SCI IMEFA 43	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24251	SCI IMEFA 44	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24254	SCI IMEFA 47	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24255	SCI IMEFA 48	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24258	SCI IMEFA 51	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24259	SCI IMEFA 52	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24261	SCI IMEFA 54	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24262	SCI IMEFA 57	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24263	SCI IMEFA 58	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24264	SCI IMEFA 60	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24265	SCI IMEFA 61	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24266	SCI IMEFA 62	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24267	SCI IMEFA 63	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24268	SCI IMEFA 64	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24270	SCI IMEFA 67	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	FR24271	SCI IMEFA 68	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24272	SCI IMEFA 69	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24274	SCI IMEFA 72	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24275	SCI IMEFA 73	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24276	SCI IMEFA 74	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24277	SCI IMEFA 76	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24278	SCI IMEFA 77	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24279	SCI IMEFA 78	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24280	SCI IMEFA 79	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24281	SCI IMEFA 80	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24283	SCI IMEFA 82	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24285	SCI IMEFA 84	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24286	SCI IMEFA 85	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24288	SCI IMEFA 89	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24289	SCI IMEFA 91	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24290	SCI IMEFA 92	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24293	SCI IMEFA 96	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24294	SCI IMEFA 100	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24295	SCI IMEFA 101	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24296	SCI IMEFA 102	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24297	SCI IMEFA 103	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24298	SCI IMEFA 104	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24299	SCI IMEFA 105	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24301	SCI IMEFA 107	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24302	SCI IMEFA 108	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24303	SCI IMEFA 109	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24304	SCI IMEFA 110	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24305	SCI IMEFA 112	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24306	SCI IMEFA 113	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24308	SCI IMEFA 115	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24309	SCI IMEFA 116	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24310	SCI IMEFA 117	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24311	SCI IMEFA 118	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24315	SCI IMEFA 128	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24316	SCI IMEFA 126	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-





Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	FR24317	SCI IMEFA 121	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24319	SCI IMEFA 120	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24321	SCI IMEFA 122	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24322	SCI IMEFA 123	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24326	SCI IMEFA 129	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24328	SCI IMEFA 131	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24329	SCI IMEFA 132	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR16030	SCI GRENIER VELLEF	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR08549	SCI LE VILLAGE VICTOR HUGO	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR22207	SCI IMEFA 22	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24284	SCI IMEFA 83	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR22208	SCI IMEFA 25	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24334	SCI IMEFA 140	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR22195	SCI IMEFA 8	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR22202	SCI IMEFA 16	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR62130	SCI CAMPUS MEDICIS ST DENIS	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR62133	SCI CAMPUS RIMBAUD ST DENIS	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR22191	SCI IMEFA 3	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR22199	SCI IMEFA 12	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24282	SCI IMEFA 81	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR62958	SCI IMEFA 148	99	Société Civile	2 - non mutuelle	-
France	FR63103	SCI IMEFA 156	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR63097	SCI IMEFA 150	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR63102	SCI IMEFA 155	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR63557	SCI IMEFA 158	99	Société Civile	2 - non mutuelle	-
France	FR63558	SCI IMEFA 159	99	Société Civile	2 - non mutuelle	-
France	FR63568	SCI IMEFA 164	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR08725	SCI Pacifica Hugo	99	Société Civile	2 - non mutuelle	-
France	FR64121	SCI IMEFA 171	99	Société Civile	2 - non mutuelle	-
France	FR63803	SCI IMEFA 170	99	Société Civile	2 - non mutuelle	-
France	FR63801	SCI IMEFA 169	99	Société Civile	2 - non mutuelle	-
France	FR63800	HDP La Halle Boca (anciennement SCI IMEFA 168)	99	Société Civile	2 - non mutuelle	-
France	FR63797	HDP Bureaux (anciennement SCI IMEFA 166)	99	Société Civile	2 - non mutuelle	-
France	FR63104	SCI IMEFA 157	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR63798	HDP Hôtel (SCI IMEFA 167)	99	Société Civile	2 - non mutuelle	-



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	FR64106	SCI IMEFA 172	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR22197	SCI IMEFA 10	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR22196	SCI IMEFA 9	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR22190	SCI IMEFA 2	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR64122	SCI IMEFA 173	99	Société Civile	2 - non mutuelle	-
France	FR64123	SCI IMEFA 174	99	Société Civile	2 - non mutuelle	-
France	FR64124	SCI IMEFA 175	99	Société Civile	2 - non mutuelle	-
France	FR64125	SCI IMEFA 176	99	Société Civile	2 - non mutuelle	-
France	FR63095	SCI IMEFA 149	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR64126	IMEFA 177	99	Société Civile	2 - non mutuelle	-
France	FR64127	IMEFA 178	99	Société Civile	2 - non mutuelle	-
France	FR64128	IMEFA 179	99	Société Civile	2 - non mutuelle	-
France	FR30684	SCI Holding Dahlia	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24314	DS Campus	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR62959	Issy Pont	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR64928	SCI Vaugirard 36-44	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR08679	B IMMOBILIER	99	Société Anonyme	2 - non mutuelle	-
France	FR22172	SCI 1 TERRASSE BELLINI	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR22174	SCI WASHINGTON	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR22176	SOCIETE CIVILE FONDIS	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR60500	SCI RUE DU BAC	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR60499	SCI TOUR MERLE	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR28132	SCI CARPE DIEM	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR63559	SCI WAGRAM 22/30	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR22182	SCI ILOT 13	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR63962	SCI FREY RETAIL VILLAGE	99	Société Civile	2 - non mutuelle	-
France	FR65046	SCI HEART OF LA DEFENSE	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR30679	UAF LIFE PATRIMOINE	99	Société Anonyme	2 - non mutuelle	-
France	213800E3JUSKI6SNH535	ADL PARTICIPATIONS	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	222100KJTDDL52QSHW55	CPR INVEST DEFENSIVE-R CAP	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	222100OML913DS6CCD52	CPR INVEST-DYNAMIC-R ACC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	222100UNVFMGHI5DQJ57	AMUNDI-M/A CONS-M EUR C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
Pologne	259400IDRH0AFY9CPR67	CDT AGRI. TU SA	99	Société Anonyme	2 - non mutuelle	-
France	529900FXM41XSCUSGH04	ARGAN	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	529900YRTRK94MJYXUO62	AFCASHUSD J2	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
Luxembourg	5493003A9VYWE9LSBQ19	PREDICARE SARL	99	Société à responsabilité limitée	2 - non mutuelle	-
France	54930094VNHIGGH2XB11	MIRABAUD CONV BD EUR	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	549300AQX29WB53WRF33	GEMS P LOW VOL R	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	549300GR296YJ5DZ9M61	HSBC GLOBAL-INFLAT LK BD-IHE	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	549300GRL1F9671VH742	EDRF-EURSYN-R-EUR	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	549300H8H5RL01BPIR06	JPMF INV-JAPAN ST VAL-CH EUR	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	549300I9QGXC4U81ZY46	FTIF-FRKN EUR DVD-IACCE	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	549300NVPKHQ4GBEVO50	CPR INVEST MEGATRENDS-R ACC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	549300OAMLYTV5YWVM61	MAN CG I EUR C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	549300R8GKFRQRTOV52	CPR INVEST REACTIVE-RACC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	549300UWEKCHQNE88693	AMUNDI-GLOBAL PRSP-M EUR C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	894500AJ31JXMWVPFZ95	F I VENTURE FCPR	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	9695002F62F5T271Y176	FDC SILVER AGE C/D	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	9695003CKZVSMLZV7W31	GRD ACT.ZONE EURO	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	9695003E4MMA10IBTR26	GECINA NOMINATIVE	99	Société Anonyme	2 - non mutuelle	-
France	9695003KAG4F10ZQNT96	LOUVOIS PLACEMENT	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	96950052ECKLOA6EHC05	DE VRIES	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	9695006E6KI2YYXM7L58	FDA 2 3D	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	9695006KNS0U1WJK9N48	OPCIMMO -OPC.VIE-5D	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	9695007BOTIA95HEUA84	AMUNDI KBI AQUA C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	96950089LLO7CF864737	FDC A1 -O- 3D	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	9695008WROW43ZUUEE92	FDC A2 -P- 3D	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	96950098MV6OXMNMDJ92	ACTICCIA VIE 90 N 8	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500AVODZ5UV874P48	FDC PREDIQ.OPP.O 3D	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500B0S40FTUVKD182	FONCIERE LYONNAISE	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500B2QVAVN7FRYO90	FDA 17 O	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500BQ17ZLAGFNE838	ACTICCIA VIE 90 N5	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500D688JIO5UESX62	CA GRANDS CRUS	99	Société Anonyme	2 - non mutuelle	-
France	969500EJEGFF1JM2QC40	AMUNDI ACT. OR P C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500GQTQ5Y4WY6O050	CAA COMMERCES 2	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500HRW2W6V6R7TL66	FDA RE -O- 3D	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500J2RDYILVNG7358	SAS VIAREN	99	Société par Actions Simplifiée	2 - non mutuelle	-
France	969500JH2VQHTX8EU033	AMUNDI EDR SELECTION	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500JUJ97K0FI27Y85	AMUNDI TRANSM. IMMO.	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500LQEDOECEGOQL03	FDA 14 PART O	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	969500LVOAFYYDA6RQ10	SEMMARIS	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500M5K22JQ64PAG87	LITHOS O	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500OTIP19G40VDC54	PREDICA ISR EUR.3D	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500R2G4TYJSA4VQ57	ACTICCIA VIE 90 N7 C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500S78AOSW8IA9I54	SAS PREIM HEALTHCARE	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500SEVNO9GQMB9U06	PREDICA ISR MDE 3D	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500TPSPH20FNQBX96	INVEST LATIT MDE I	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500V216U5FVKE4F10	CAA P.EQ.18 CPBIS A2	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500VM67KML7JUOR63	FDA 7 O 3D	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500WINE90D94G7X04	AMUN PROT SOLID 3D	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500XAUGOCYBY4XB39	FDC PREMIUM	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500XE3X4ETZMLLJ51	CARIDOR	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	969500YLLNN3TK3JSF66	FDA 21 -O- 3D	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
Belgique	BE63044	TULIPE HOLDING BELGIQUE SA	99	Société Anonyme	2 - non mutuelle	-
Belgique	BE63045	NARCISSE HOLDING BELGIQUE SA	99	Société Anonyme	2 - non mutuelle	-
Belgique	BE63832	FONCIERE BRUGGE STATION	99	Société anonyme	2 - non mutuelle	-
Belgique	BE63833	FONCIERE BRUXELLES AEROPORT	99	Société anonyme	2 - non mutuelle	-
Belgique	BE63835	FONCIERE BRUXELLES GARE CENTRALE	99	Société anonyme	2 - non mutuelle	-
Belgique	BE63836	FONCIERE BRUXELLES SUD	99	Société anonyme	2 - non mutuelle	-
Belgique	BE63837	FONCIERE BRUXELLES TOUR NOIRE	99	Société anonyme	2 - non mutuelle	-
Belgique	BE63838	IRIS TREFONDS	99	Société anonyme	2 - non mutuelle	-
Belgique	BE63839	FONCIERE LIEGE	99	Société anonyme	2 - non mutuelle	-
Belgique	BE63840	FONCIERE LOUVAIN CENTRE	99	Société anonyme	2 - non mutuelle	-
Belgique	BE63841	FONCIERE LOUVAIN	99	Société anonyme	2 - non mutuelle	-
Belgique	BE63842	FONCIERE MALINES	99	Société anonyme	2 - non mutuelle	-
Belgique	BE63843	FONCIERE NAMUR	99	Société anonyme	2 - non mutuelle	-
Belgique	BE66169	FLUXDUNE	99	Société anonyme	2 - non mutuelle	-
Bahamas	BS64216	BRANCH INVESTMENTS INTERNATIONAL INC.	99	INTERNATIONAL BUSINESS COMPANY Bahamas	2 - non mutuelle	-
Allemagne	DE63046	IRIS INVESTOR HOLDING GMBH	99	Gesellschaft mit beschränkter Haftung	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	E6V8KQRNE1375WJXO562	SCHRODER ISF ALT RSK PR-EHCA	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
Espagne	ES27665	METEORE ALCALA SL	99	Société à responsabilité limitée	2 - non mutuelle	-
Espagne	ES66958	TUNELS DE BARCELONA	99	Société anonyme	2 - non mutuelle	-
France	FR08546	SAS OFELIA	99	Société par Actions Simplifiée	2 - non mutuelle	-
France	FR16001	PREVISEO OBSEQUES (EX-FEDER 02)	99	Société Anonyme	2 - non mutuelle	-

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	FR16023	FEDERPIERRE CAPUCINES	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR16024	FEDERPIERRE CAULAINCOURT	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR16028	FEDERPIERRE MICHAL	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR16029	FEDERPIERRE UNIVERSITE	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR16033	LONGCHAMP MONTEVIDEO	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR16041	VICQ NEUILLY	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR20237	ASSERCAR	99	Société par Actions Simplifiée	2 - non mutuelle	-
France	FR22171	SCI SEGUR 2	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR22173	SCI SEGUR	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR22178	SCI FEDERIMMO	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR22188	SCI MONTPARNASSE COTENTIN	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24252	SCI IMEFA 45	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24256	SCI IMEFA 49	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24257	SCI IMEFA 50	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24260	SCI IMEFA 53	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24269	SCI IMEFA 66	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24312	SCI NEW VELIZY	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR24342	SCI IMEFA VELIZY	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR28110	ARM (SAS)	99	Société par Actions Simplifiée	2 - non mutuelle	-
France	FR29357	CAA RESIDENCES SENIORS	99	Société par Actions Simplifiée	2 - non mutuelle	-
France	FR29367	OPCI RIVER OUEST	99	Sté Plt prépondérance immobilière capital variable	2 - non mutuelle	-
France	FR29497	ISR COURTAGE	99	Société Anonyme	2 - non mutuelle	-
France	FR30741	EFFI INVEST II	99	Société en Commandite par Actions	2 - non mutuelle	-
France	FR61538	ECHQUIER VALUE FCP 3DEC	99	SICAV	2 - non mutuelle	-
France	FR61717	SCI 11 PLACE DE L'EUROPE	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR61887	PREDIREC FILO	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	FR62692	SAS LOUVRESSES DEVELOPMENT	99	Société par Actions Simplifiée	2 - non mutuelle	-
France	FR63009	SABLES D'OLONNE	99	Société Anonyme	2 - non mutuelle	-
France	FR63098	SCI IMEFA 151	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR63099	SCI IMEFA 152	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR63100	SCI IMEFA 153	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR63101	SCI HOLDING STRATEGIE	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR63113	TIGF HOLDING	99	Société par Actions Simplifiée	2 - non mutuelle	-
France	FR64129	PACIFICA GRESILLONS	99	Société Civile	2 - non mutuelle	-



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
France	FR64136	FEDERATION INDEPENDANTE DU PATRIMOINE	99	Société par Actions Simplifiée	2 - non mutuelle	-
France	FR64390	FDC T1 FCP 3 DEC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	FR64429	LA MEDICALE COURTAGE	99	Société par Actions Simplifiée	2 - non mutuelle	-
France	FR64489	BEST BUS MODELS ID	99	SICAV	2 - non mutuelle	-
France	FR64944	SCI IMEFA 181	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR64945	SCI IMEFA 182	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR64946	SCI IMEFA 183	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR64947	SCI IMEFA 184	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR64948	SNC MARSEILLE MICHELET	99	Société en Nom Collectif	2 - non mutuelle	-
France	FR64949	SCI IMEFA 186	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR64950	SCI IMEFA 187	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR64951	SCI IMEFA 188	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR64952	SCI IMEFA 189	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR64953	SCI IMEFA 190	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR65100	EFFITHERMIE FINANCE	99	Société par Actions Simplifiée Unipersonnel	2 - non mutuelle	-
France	FR65102	BOLETUS FINANCE	99	Société par Actions Simplifiée Unipersonnel	2 - non mutuelle	-
France	FR65527	F CORE EU CRED 19 S	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	FR65960	SAS VILLE DU BOIS INVEST	99	Société par Actions Simplifiée	2 - non mutuelle	-
France	FR65984	FR0013231008 LCL BDP MONETAR B C	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	FR66096	STOCKLY	99	Société par Actions Simplifiée	2 - non mutuelle	-
France	FR66123	HAAS EPAR PATR I	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	FR66148	LCL PREM VIE T 2017	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	FR66171	SCI ALTA CARRE DE SOIE	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR66174	CAA PRIVATE EQUITY 208 - COMPARTIMENT TER	99	Fonds Professionnel de Capital Investissement	2 - non mutuelle	-
France	FR66529	CASSINI SAS	99	Société par Actions Simplifiée	2 - non mutuelle	-
France	FR66538	BC 44	99	Société par Actions Simplifiée	2 - non mutuelle	-
France	FR66628	DS3 - MILAN	99	Fonds Commun de Titrisation	2 - non mutuelle	-
France	FR66630	AMUNDI PRIVATE DEBT FUNDS	99	Fonds Commun de Titrisation	2 - non mutuelle	-
France	FR66670	PREDIWATT	99	Société par Actions Simplifiée	2 - non mutuelle	-
France	FR66713	TANGRAM	99	SICAV	2 - non mutuelle	-
France	FR66719	SCI ACADEMIE MONTROUGE	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	FR66899	LCL PME EX N3 B FCPR	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	FR66932	EDR SICAV-EQ EUR SOL O-EUR	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	FZFDHYAVG90JPXU00773	SCHRODER INTL EURPN L/C-CAC	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
Grèce	GR27666	METEORE GREECE SA	99	Société Anonyme	2 - non mutuelle	-
Irlande	IE66942	MUZINICH SHDUR-HIYLD-HD-EU-I	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
Italie	IT27667	METEORE ITALY SRL	99	Société à responsabilité limitée	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	LU63382	CAVOUR AERO SA	99	Société anonyme	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	LU65459	AF BD EURO CORPORATE	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	LU66122	HUB@LUXEMBOURG	99	Société anonyme	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	LU66135	NORDEA 1 US CORP BND-HAI EUR	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	LU66136	AMUNDI-BD EURO INFLATION-XEC	99	SICAV	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	LU66137	UBS LUX BND-C EUROPE EUR-A1I	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	LU66138	EDMOND DE ROTH-EUR CON-O EUR	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	LU66185	LU0211301337 AXA IM FIIS-US CO INT B-AHED	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	LU66613	ARCHMORE-IN.DE.PL.II-S-F III EUR DIS	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	LU66614	ARCHMORE SCSP-IN.DE.PL.II-S-F IV EUR	99	Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	LU66716	LUXEMBOURG INVESTMENT COMPANY 296 SARL	99	Société à responsabilité limitée	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	LU66844	AMUNDI-EM MKT HRD CR B-IEURA	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	LU66849	AMUNDI-EURO H/Y S/T BD-IEADD	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	LU66859	MFS MER-EMERG MARK DB-IH2EUR	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	LU66861	PICTET EUR SHRTRM HI YD-IIIE	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	LU66885	CYCLINVOPRTBEUR	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	LU66887	CYCLOPE INVES.OPP.	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	LU66900	NEXT ESTATE INC.FD III S.C.S.SIC.-FIS-A	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	LU66914	IDP II CAA Sub-Fund III-IV	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	N00155	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA SEINE	99	Société Civile Immobilière	2 - non mutuelle	-
France	SC/0000989354	DIAPRE	99	Société à responsabilité limitée	2 - non mutuelle	-
France	SC/0001127816	SAS GHD OPCO HOTEL	99	Société par Actions Simplifiée	2 - non mutuelle	-
Luxembourg	SC/0001241900	EUROPEAN MOTORWAY INVESTMENTS 1	99	Fonds Commun de Placement	2 - non mutuelle	-
France	SC/0001327952	OPTISANTIS SAS	99	Société par Actions Simplifiée	2 - non mutuelle	-





Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	96950018S1XWUGVC0E95	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
France	969500P5DCT4287UJL36	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
France	SYRPI2D1O9WRTS2WX210	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
Portugal	549300HM15U8TGYXFP61	75%	75%	75%	-	1	75%	1	-	1
Luxembourg	222100RHVHGHNBQ4VV91	94%	94%	94%	-	1	94%	1	-	1
France	969500K2MUPSI57XK083	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
France	969500PIORK1D12IOW02	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
Italie	815600712E1764BEF578	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
France	969500LEVPKCI1SD5J61	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
France	969500MC6XO8B7VJKB56	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
Irlande	635400V9R7Z62LMOVS66	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
Irlande	IE52095	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
Luxembourg	LU52096	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
Irlande	635400L1YTYKYSKSZB41	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
Irlande	635400THEYDAIONRRP31	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
Japon	353800EVW07IPLMT2X95	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
Grèce	549300PBNQ5382X7W827	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
Italie	815600A7946313257924	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
France	969500IXARMKRMXEO315	100%	100%	100%	-	1	100%	1	-	1
France	FR26290	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	3
France	969500FBH6PTJWMD9L44	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	3
France	969500I1EJGUAT223F44	40%	0%	40%	-	2	40%	1	-	10
France	FR62128	37%	0%	37%	-	2	37%	1	-	10
France	969500ICGCY1PD6OT783	25%	0%	25%	-	2	25%	1	-	10
France	969500WEPS61H6TJM037	24%	0%	24%	-	2	24%	1	-	10
France	969500JTN8BU5BW6UW36	19%	0%	19%	-	2	19%	1	-	10
France	FR24273	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR62120	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR08545	51%	0%	51%	-	1	51%	1	-	10
France	FR15325	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500UDH342QLTE1M42	19%	0%	19%	-	2	19%	1	-	10



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	969500C2C11L0PTGRH11	20%	0%	20%	-	2	20%	1	-	10
France	FR28995	80%	0%	80%	-	1	80%	1	-	10
France	FR63015	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR29354	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24567	50%	0%	50%	-	2	50%	1	-	10
France	FR24568	50%	0%	50%	-	2	50%	1	-	10
France	FR27728	50%	0%	50%	-	2	50%	1	-	10
France	FR61703	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR62960	46%	0%	46%	-	2	46%	1	-	10
France	FR64385	50%	0%	50%	-	2	50%	1	-	10
France	FR66085	85%	0%	85%	-	1	85%	1	-	10
France	LU25022	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	ES63960	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR29358	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
Luxembourg	LU01018	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	9695001W4CDHTCMKYY42	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	9695005XNRMMFURVAS58	98%	0%	98%	-	1	98%	1	-	10
France	9695006ZFR8PJSFZSI39	47%	0%	47%	-	2	47%	1	-	10
France	969500BB8XBCEI5Q3E46	91%	0%	91%	-	1	91%	1	-	10
France	969500OGV0USMHRZL725	54%	0%	54%	-	1	54%	1	-	10
France	9695007D45KSFTPUL759	71%	0%	71%	-	1	71%	1	-	10
France	9695006XGRZJ8K9LHW08	49%	0%	49%	-	2	49%	1	-	10
France	969500H6YIHML1A8AC55	86%	0%	86%	-	1	86%	1	-	10
France	969500WH6UMILGDZR298	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500ZXBXTUDCG1485	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500ZH3LF0A0E3GK72	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500HYWM3ZULLKBM15	80%	0%	80%	-	1	80%	1	-	10
France	969500SNQN3DQ2Z99861	98%	0%	98%	-	1	98%	1	-	10
France	96950059WACY7UVQT910	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	9695007RL56GV3MHR244	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500L75HQJWKBE7582	55%	0%	55%	-	1	55%	1	-	10



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	9695006J550U3B45JX37	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500MG2URA10Z9W465	58%	0%	58%	-	1	58%	1	-	10
France	9695005W2PGCJTYGQ602	95%	0%	95%	-	1	95%	1	-	10
France	969500NAC9SN8NVR7435	35%	0%	35%	-	2	35%	1	-	10
France	969500RNDSLMMW12LN84	42%	0%	42%	-	2	42%	1	-	10
France	9695005JI9Z2BWCFFMB29	82%	0%	82%	-	1	82%	1	-	10
France	969500OM9E60PSNCW211	52%	0%	52%	-	1	52%	1	-	10
France	969500IOFYDV680RBN96	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	9695004IZBN4VVQP0W72	92%	0%	92%	-	1	92%	1	-	10
France	969500YXHRBYDYZ1T612	88%	0%	88%	-	1	88%	1	-	10
France	969500IC0Q16ZMFAO855	74%	0%	74%	-	1	74%	1	-	10
France	969500HNYKENNA1O9H05	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500RFVZZ96ML02P14	78%	0%	78%	-	1	78%	1	-	10
France	969500273NZT7CU5RH14	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500D4F9NOEPYAH921	83%	0%	83%	-	1	83%	1	-	10
France	969500PU9S5XM9WAMC09	46%	0%	46%	-	2	46%	1	-	10
France	969500PVU760PYAA8824	53%	0%	53%	-	1	53%	1	-	10
France	FR29590	86%	0%	86%	-	1	86%	1	-	10
France	FR63237	97%	0%	97%	-	1	97%	1	-	10
France	FR30631	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500QUPHT9D6L8DU44	81%	0%	81%	-	1	81%	1	-	10
France	FR30228	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500OZG2C3630XSE80	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500IMVOKP73ZPYP80	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR62062	95%	0%	95%	-	1	95%	1	-	10
France	FR62061	97%	0%	97%	-	1	97%	1	-	10
France	FR63234	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR28508	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500NAH63Z9YCQZZ12	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR62942	85%	0%	85%	-	1	85%	1	-	10
France	969500NKEM4APIW8B451	85%	0%	85%	-	1	85%	1	-	10

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	969500TTQVMZZRQ0NO16	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500NVP24DJSG53573	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR61533	82%	0%	82%	-	1	82%	1	-	10
France	969500BSKLP4T28YRC10	97%	0%	97%	-	1	97%	1	-	10
France	9695005RD23ELT702392	99%	0%	99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500398HDRC7OS1238	50%	0%	50%	-	2	50%	1	-	10
France	969500U0GPFZE2E19F59	70%	0%	70%	-	1	70%	1	-	10
France	969500VWLUF12XSWG64	98%	0%	98%	-	1	98%	1	-	10
France	969500PT9U5RPM6VDR81	99%	0%	99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500KUDYLRLG234P98	68%	0%	68%	-	1	68%	1	-	10
France	9695001VHXU2GSEJP652	99%	0%	99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500EH32LDT6NBME75	99%	0%	99%	-	1	99%	1	-	10
Luxembourg	LU62064	37%	0%	37%	-	2	37%	1	-	10
Luxembourg	222100YTW62AGYBTT41	70%	0%	70%	-	1	70%	1	-	10
Luxembourg	2221000CD5HRISG4GK83	18%	0%	18%	-	2	18%	1	-	10
France	969500GLZSLAOCJ3QR88	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR16040	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500BVVMFYN2KR7588	98%	0%	98%	-	1	98%	1	-	10
France	969500V0BSZSILJW82	62%	0%	62%	-	1	62%	1	-	10
France	9695005O2L3TH27H1O57	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500BQZCPK4SJVH76	57%	0%	57%	-	1	57%	1	-	10
France	969500VPJSTABBIGPI79	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500NG5XQYAHSYW646	68%	0%	68%	-	1	68%	1	-	10
France	969500EMUY3Q5KSLIY14	91%	0%	91%	-	1	91%	1	-	10
France	969500E6D9UXNGZW7H23	66%	0%	66%	-	1	66%	1	-	10
France	969500JHMO5LWYNR1K46	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500CDUOXA95WDCE78	64%	0%	64%	-	1	64%	1	-	10
France	FR63448	98%	0%	98%	-	1	98%	1	-	10
France	9695001YZKZC1ISCAC45	82%	0%	82%	-	1	82%	1	-	10
France	9695001PT4PFKHZUHW89	48%	0%	48%	-	2	48%	1	-	10
France	9695008OY8ZORCCBAD19	66%	0%	66%	-	1	66%	1	-	10



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	969500X6V7BD8QY6QJ80	58%	0%	58%	-	1	58%	1	-	10
France	969500WG649PTCPPLZ66	61%	0%	61%	-	1	61%	1	-	10
France	969500UJEG55OIBPQJ82	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500ZDR3ZVGFIRHL54	43%	0%	43%	-	2	43%	1	-	10
France	9695004X72P02LAF3B55	39%	0%	39%	-	2	39%	1	-	10
France	969500Q0B0PZGJWLFI50	74%	0%	74%	-	1	74%	1	-	10
France	9695008Q0AXFH7B2T758	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500MFEFTP8K8MCT24	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500A9HZ957VF5BT62	93%	0%	93%	-	1	93%	1	-	10
France	9695007B3H19MO2FZ223	92%	0%	92%	-	1	92%	1	-	10
France	969500G7AFP5DPIT6M11	97%	0%	97%	-	1	97%	1	-	10
France	9695008FQWLEE007OV97	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR64164	69%	0%	69%	-	1	69%	1	-	10
France	969500VLPNGHPJ5HMQ88	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	96950094Z94POOMXNG79	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500WQNYZ4UMM9FH29	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500330KT1OF1LPB48	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	9695003MPNV2HNNKQK034	86%	0%	86%	-	1	86%	1	-	10
France	9695007MO3XKUQT5UF67	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	9695009UFX6E638WLE27	82%	0%	82%	-	1	82%	1	-	10
France	969500IBZ4MHAAXA5G06	97%	0%	97%	-	1	97%	1	-	10
France	969500N2BVV30NJOZE89	97%	0%	97%	-	1	97%	1	-	10
France	969500LRQBQQQ8H9S651	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500GFAJ5BCSWU4Q33	75%	0%	75%	-	1	75%	1	-	10
France	9695002NXA8C2DHU4L81	52%	0%	52%	-	1	52%	1	-	10
France	969500BSRMBWGT4H5318	71%	0%	71%	-	1	71%	1	-	10
France	FR65066	25%	0%	25%	-	2	25%	1	-	10
France	969500HEAL94Z0AMWF36	45%	0%	45%	-	2	45%	1	-	10
France	969500TT01TZD6QEXQ88	56%	0%	56%	-	1	56%	1	-	10
France	969500SP2L2B17L7GD31	2%	0%	2%	-	2	2%	1	-	10
France	969500SLQNCJM7ITD493	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	969500LR33UZ6LC9KG82	79%	0%	79%	-	1	79%	1	-	10
France	529900CA12DQSLAWW128	58%	0%	58%	-	1	58%	1	-	10
France	LU65988	76%	0%	76%	-	1	76%	1	-	10
France	969500IEHSH1YWRJNL53	98%	0%	98%	-	1	98%	1	-	10
France	9695003E67H329IT4213	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500N5YU9JI2TASS90	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500CEBFPKG7CZXM33	44%	0%	44%	-	2	44%	1	-	10
France	96950036QHLQHQCZ777	20%	0%	20%	-	2	20%	1	-	10
France	FR64771	4%	0%	4%	-	2	4%	1	-	10
France	969500KTNR4SZMVIVF33	68%	0%	68%	-	1	68%	1	-	10
France	FR65194	87%	0%	87%	-	1	87%	1	-	10
France	FR66223	76%	0%	76%	-	1	76%	1	-	10
France	96950067IV0RRBQYV116	49%	0%	49%	-	2	49%	1	-	10
France	969500BDZ40WMMHSA64	54%	0%	54%	-	1	54%	1	-	10
France	9695009P8DZUJLQ30C97	43%	0%	43%	-	2	43%	1	-	10
France	969500IHWAC6K8X0S852	41%	0%	41%	-	2	41%	1	-	10
France	969500B6U2O7DPOGRP97	71%	0%	71%	-	1	71%	1	-	10
France	969500Z9QH8AOLHP5689	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	9695002DGWH8DR1GP602	85%	0%	85%	-	1	85%	1	-	10
France	9695008K2U4EMS9B5O45	82%	0%	82%	-	1	82%	1	-	10
Luxembourg	1BXU0IWD1I54BQDOY676	55%	0%	55%	-	1	55%	1	-	10
Luxembourg	5299001U32I47NNNRS39	47%	0%	47%	-	2	47%	1	-	10
Luxembourg	222100CLMMVM6D5EUX04	31%	0%	31%	-	2	31%	1	-	10
Luxembourg	222100ABBIBM1BE8222	44%	0%	44%	-	2	44%	1	-	10
Luxembourg	549300VKLJMG9YV6H184	76%	0%	76%	-	1	76%	1	-	10
France	969500YAAQABI64V5W27	41%	0%	41%	-	2	41%	1	-	10
France	969500GCNKY1VO87GJ10	74%	0%	74%	-	1	74%	1	-	10
France	FR64773	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500H89CJZ4I84QW88	75%	0%	75%	-	1	75%	1	-	10
France	969500XTNC8INHWWJ8V45	45%	0%	45%	-	2	45%	1	-	10
France	5493003YKTGCYJW6KE31	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	5493006HZ712SZ2SDW81	87%	0%	87%	-	1	87%	1	-	10
France	969500O4Y5DF3ZHYV959	80%	0%	80%	-	1	80%	1	-	10
Luxembourg	549300HJDMO1LRN7KX18	57%	0%	57%	-	1	57%	1	-	10
Luxembourg	54930064HSVH1U6XPR55	52%	0%	52%	-	1	52%	1	-	10
Luxembourg	222100LU67GQT03SEE74	47%	0%	47%	-	2	47%	1	-	10
Luxembourg	549300GSNDOLOIIVWK17	53%	0%	53%	-	1	53%	1	-	10
Luxembourg	549300XNSHIM2WL4TM69	61%	0%	61%	-	1	61%	1	-	10
France	969500FINMF5IJTKWF42	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
Luxembourg	549300YV0FRW7N2G5V44	41%	0%	41%	-	2	41%	1	-	10
Luxembourg	549300RDXDVRP16RPTZ95	41%	0%	41%	-	2	41%	1	-	10
France	969500R8GXRYDJ1FAF03	43%	0%	43%	-	2	43%	1	-	10
Luxembourg	549300NHETJ8TZESYV60	49%	0%	49%	-	2	49%	1	-	10
Luxembourg	529900LFY58YVU11SY58	40%	0%	40%	-	2	40%	1	-	10
Luxembourg	549300ICWRHFZD5W6646	59%	0%	59%	-	1	59%	1	-	10
Luxembourg	549300ZIW4AJ7HC8UX68	50%	0%	50%	-	1	50%	1	-	10
Luxembourg	549300YW5ULEDIKFWO84	51%	0%	51%	-	1	51%	1	-	10
France	969500JPNDFR1QS00D13	46%	0%	46%	-	2	46%	1	-	10
Luxembourg	549300B1R0N20X3Z5K83	66%	0%	66%	-	1	66%	1	-	10
France	969500GTT6H284SY4U88	78%	0%	78%	-	1	78%	1	-	10
Luxembourg	549300OD7WDES3BYBD54	68%	0%	68%	-	1	68%	1	-	10
France	969500AT2IAVN8ZCM559	81%	0%	81%	-	1	81%	1	-	10
Luxembourg	LU05744	64%	0%	64%	-	1	64%	1	-	10
France	969500EZ0VZZE428PT36	85%	0%	85%	-	1	85%	1	-	10
France	9695005LKT9XEATWBA30	55%	0%	55%	-	1	55%	1	-	10
France	9695009AF8R1H7DB7Z77	44%	0%	44%	-	2	44%	1	-	10
Luxembourg	549300HHP1HFPO4I5V06	78%	0%	78%	-	1	78%	1	-	10
Luxembourg	LU05749	51%	0%	51%	-	1	51%	1	-	10
France	9695002QW846T0A11652	86%	0%	86%	-	1	86%	1	-	10
France	969500P1LSL2K1VUBZ92	47%	0%	47%	-	2	47%	1	-	10
France	969500LJVYK4E5XFFU85	63%	0%	63%	-	1	63%	1	-	10
Luxembourg	549300ZLQH1YQKFE5F22	89%	0%	89%	-	1	89%	1	-	10



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	9695000RMCQKE9TW3O31	88%	0%	88%	-	1	88%	1	-	10
France	969500RXCP71811EW467	41%	0%	41%	-	2	41%	1	-	10
Luxembourg	549300A75JSDJHNO0S41	75%	0%	75%	-	1	75%	1	-	10
Luxembourg	222100XI0NWGMIJQ5D49	80%	0%	80%	-	1	80%	1	-	10
France	549300DSBX32ZWWU0652	89%	0%	89%	-	1	89%	1	-	10
France	969500BH5PCVT7O8ER52	40%	0%	40%	-	2	40%	1	-	10
Luxembourg	222100C0Q8DZ0ONZYS48	58%	0%	58%	-	1	58%	1	-	10
Luxembourg	LU05761	70%	0%	70%	-	1	70%	1	-	10
Luxembourg	549300R5QSNNNJBY1T17	52%	0%	52%	-	1	52%	1	-	10
Luxembourg	529900B6SPNCCKWSKB87	60%	0%	60%	-	1	60%	1	-	10
France	969500UR8HS1YKHRY277	59%	0%	59%	-	1	59%	1	-	10
Luxembourg	529900KI8AF4GJLJFT38	64%	0%	64%	-	1	64%	1	-	10
Luxembourg	2138009MVIN8M388KU32	46%	0%	46%	-	2	46%	1	-	10
France	969500HXPBDZEUYF530	56%	0%	56%	-	1	56%	1	-	10
France	969500YB0BD8SMGUNN73	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500X953OH4P96UM23	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500S88EZ9QOGX053	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500G43Q4BXYKA5119	80%	0%	80%	-	1	80%	1	-	10
France	9695003BX8IQ11OF0V08	80%	0%	80%	-	1	80%	1	-	10
France	969500VLQDRZ4MWAXU77	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	96950093O82E5U6EVQ24	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	9695003FWJEACHEZAM06	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
Italie	5493007GIWMXBEIUDV23	99%	0%	99%	-	1	99%	1	-	10
France	96950031FWQBQWIP8O10	98%	0%	98%	-	1	98%	1	-	10
France	969500KR9ZAI2QYC3057	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500JTL6C3US7YY803	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	549300B2HMXCN3ALDX72	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500IMWOSRCVHBT090	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500MJA0GK5IGSQA39	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500UC11N35F2O1613	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500FX35E1K9LAOZ90	98%	0%	98%	-	1	98%	1	-	10

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	969500VBT1PDYBKVRK67	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500DY80CZU4UPV904	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500UBO3R03ZD3MO07	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500293AF6M2ZQ1K38	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	9695000PJNH8JENNGV92	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500CBSEYHOODAEX29	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	96950076DDJMEUC7IT94	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	9695000TBVXDAT1E2Y90	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500OTEYC2JAJWU467	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	9695006NDT1W9KHH7W87	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	9695000TH136W4F61T50	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR63236	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR63235	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR29352	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500TD5CLSIIQTP723	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	9695008W0YF6ZB8SMF55	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR25497	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR63222	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500A328K3U7R30218	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500CUL7JC30CH3E67	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	9695000O5D2PBGXE5Z40	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR30291	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500JQQYLW7WFEY461	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500CZMVFIZ1LGGY08	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	549300OWPQYL379VRI74	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR28118	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR63225	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR63226	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	96950004LCN6INOM4B50	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR28147	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR63233	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10





Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	969500AX4UE0IZKB7A10	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR60492	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500KSS7JL5OT9YK90	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	9695003ZJVP01SOGX170	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	9695002AN22N4N9J3W58	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR61247	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500PL1DJ2GHZ1GQ15	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	9695005MBDD36G2TI827	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500KJOFEZXN91W056	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	9695001FQ4KWJ9FIDB84	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR61562	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500EGYZGGG4XPSJ37	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	9695006MAAJ33BBUDU37	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR62157	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR63228	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR63383	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR63384	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR63764	44%	0%	44%	-	2	44%	1	-	10
France	FR61563	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR61665	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
Luxembourg	LU61682	84%	0%	84%	-	1	84%	1	-	10
France	FR62127	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR62911	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	9695006D8J5NRN45X413	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
Irlande	IE63529	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500YXPJFQ9O2BYW56	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR63730	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR63609	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR63769	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500LMQP2N5TEXA285	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR64140	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	FR64137	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	9695007B3RKLN3MLR268	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500UX6JF9N65VNT33	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	IT64111	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR64185	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR64187	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500YAYZ1LZTK2HA93	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR64392	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500E9837WEB4RC674	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	9695003Q05SU0F0FL820	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
Irlande	IE64500	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
Luxembourg	LU64511	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
Luxembourg	IE63703	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
Irlande	IE64514	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
Irlande	IE64512	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
Luxembourg	LU64515	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500W74NU7V8KRHV32	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500GUOSX2LAZ26567	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500OV0V76R5DBAS59	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500ZJA5HXGNC1O247	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	96950014PS7AYRW18O62	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500D8HFDLMSZG7N33	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500UW35DFZAUMVE58	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500ZJ333L3FVN6T05	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	96950002LRAA9VWV4706	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR64733	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500Y85LR1PJZR5M39	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500L481XEWWH1B735	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR65030	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500YV414TPPIVYJ95	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500NM5JB2NCO7XB12	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	96950095MMS157U3D496	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	96950011QRN3QZERC787	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500UPU9Z1435VDX79	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR65935	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	9695004TZS11DGLLTK31	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR65796	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500T80J4O4PJ38I05	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR66170	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500BSJAY8K2HYRR02	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500K5LR6NVTSWED53	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500KWTNY17905DC63	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500KP361LUUFQLK59	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500Z521OZKH9ZQG71	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500VSUWI8AMAFUP49	90%	0%	90%	-	1	90%	1	-	10
France	969500NIWL9FB0OBB439	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	549300ACCSNZLO524T26	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR05774	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR05773	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR05772	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR05771	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	549300FJP9G8S3T0EQ34	51%	0%	51%	-	1	51%	1	-	10
France	FR66218	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500J4INRCPZH5U098	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
Irlande	IE63528	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
Irlande	IE61692	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
Irlande	IE61670	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
Irlande	IE61668	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
Irlande	IE61673	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
Irlande	IE61669	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
Irlande	IE61678	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
Irlande	IE61667	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
Irlande	IE61666	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
Irlande	IE61676	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
Irlande	IE61677	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
Irlande	IE61679	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
Irlande	IE61680	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
Irlande	IE61693	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
Irlande	IE61675	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
Irlande	IE61694	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
Irlande	IE61671	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
Irlande	IE64510	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
Irlande	IE63701	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
Irlande	IE64686	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
Irlande	IE64513	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
Irlande	IE64516	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR16011	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR16017	99%	0%	99%	-	1	99%	1	-	10
France	FR16018	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR16022	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR22175	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR22185	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR22186	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR22187	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR22189	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR22192	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR22193	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR22194	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR22198	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR22200	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR22203	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR22204	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR22206	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	FR22212	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR22213	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR22214	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR22215	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR16042	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24244	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24245	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24246	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24247	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24249	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24250	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24251	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24254	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24255	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24258	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24259	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24261	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24262	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24263	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24264	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24265	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24266	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24267	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24268	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24270	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24271	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24272	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24274	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24275	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24276	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24277	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	FR24278	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24279	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24280	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24281	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24283	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24285	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24286	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24288	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24289	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24290	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24293	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24294	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24295	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24296	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24297	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24298	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24299	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24301	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24302	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24303	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24304	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24305	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24306	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24308	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24309	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24310	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24311	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24315	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24316	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24317	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24319	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	FR24321	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24322	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24326	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24328	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24329	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR16030	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR08549	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR22207	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24284	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR22208	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24334	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR22195	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR22202	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR62130	70%	0%	70%	-	1	70%	1	-	10
France	FR62133	70%	0%	70%	-	1	70%	1	-	10
France	FR22191	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR22199	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24282	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR62958	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR63103	90%	0%	90%	-	1	90%	1	-	10
France	FR63097	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR63102	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR63557	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR63558	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR63568	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR08725	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR64121	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR63803	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR63801	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR63800	95%	0%	95%	-	1	95%	1	-	10
France	FR63797	95%	0%	95%	-	1	95%	1	-	10

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	FR63104	90%	0%	90%	-	1	90%	1	-	10
France	FR63798	95%	0%	95%	-	1	95%	1	-	10
France	FR64106	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR22197	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR22196	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR22190	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR64122	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR64123	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR64124	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR64125	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR63095	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR64126	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR64127	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR64128	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR30684	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24314	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR62959	75%	0%	75%	-	1	75%	1	-	10
France	FR64928	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR08679	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR22172	33%	0%	33%	-	2	33%	1	-	10
France	FR22174	34%	0%	34%	-	2	34%	1	-	10
France	FR22176	25%	0%	25%	-	2	25%	1	-	10
France	FR60500	50%	0%	50%	-	2	50%	1	-	10
France	FR60499	50%	0%	50%	-	2	50%	1	-	10
France	FR28132	50%	0%	50%	-	2	50%	1	-	10
France	FR63559	50%	0%	50%	-	2	50%	1	-	10
France	FR22182	50%	0%	50%	-	2	50%	1	-	10
France	FR63962	48%	0%	48%	-	2	48%	1	-	10
France	FR65046	33%	0%	33%	-	2	33%	1	-	10
France	FR30679	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	213800E3JUSKI6SNH535	25%	0%	25%	-	2	25%	1	-	10





Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
Luxembourg	222100KJTDDL52QSHW55	99%	0%	99%	-	1	99%	1	-	10
Luxembourg	222100OML913DS6CCD52	95%	0%	95%	-	1	95%	1	-	10
Luxembourg	222100UNVFMGHI5DQJ57	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
Pologne	259400IDRH0AFY9CPR67	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	529900FXM41XSCUSGH04	17%	0%	17%	-	2	17%	1	-	10
Luxembourg	529900YRTK94MJYXUO62	98%	0%	98%	-	1	98%	1	-	10
Luxembourg	5493003A9VYWE9LSBQ19	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	54930094VNHIGGH2XB11	64%	0%	64%	-	1	64%	1	-	10
Luxembourg	549300AQX29WB53WRF33	86%	0%	86%	-	1	86%	1	-	10
Luxembourg	549300GR296YJ5DZ9M61	55%	0%	55%	-	1	55%	1	-	10
Luxembourg	549300GRL1F9671VH742	68%	0%	68%	-	1	68%	1	-	10
Luxembourg	549300H8H5RL01BPIR06	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
Luxembourg	549300I9QGXC4U81ZY46	86%	0%	86%	-	1	86%	1	-	10
Luxembourg	549300NVPKHQ4GBEVO50	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
Luxembourg	549300OAMLYTV5YVVM61	41%	0%	41%	-	2	41%	1	-	10
Luxembourg	549300R8GKFRQRTOZV52	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
Luxembourg	549300UWEKCHQNE88693	99%	0%	99%	-	1	99%	1	-	10
France	894500AJ31JXMWVPFZ95	45%	0%	45%	-	2	45%	1	-	10
France	9695002F62F5T271Y176	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	9695003CKZVSMLZV7W31	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	9695003E4MMA10IBTR26	14%	0%	14%	-	2	14%	1	-	10
France	9695003KAG4F10ZQNT96	70%	0%	70%	-	1	70%	1	-	10
France	96950052ECKLOA6EHC05	67%	0%	67%	-	1	67%	1	-	10
France	9695006E6KI2YYXM7L58	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	9695006KNS0U1WJK9N48	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	9695007BOTIA95HEUA84	94%	0%	94%	-	1	94%	1	-	10
France	96950089LLO7CF864737	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	9695008WROW43ZUUEE92	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	96950098MV6OXMNMDJ92	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500AVODZ5UV874P48	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500B0S40FTUVKD182	13%	0%	13%	-	2	13%	1	-	10

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	969500B2QVAVN7FRYO90	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500BQ17ZLAGFNE838	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500D688JIO5UESX62	22%	0%	22%	-	2	22%	1	-	10
France	969500EJEGFF1JM2QC40	65%	0%	65%	-	1	65%	1	-	10
France	969500GQTQ5Y4WY6O050	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500HRW2W6V6R7TL66	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500J2RDYILVNG7358	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500JH2VQHTX8EU033	99%	0%	99%	-	1	99%	1	-	10
France	969500JUJ97K0FI27Y85	91%	0%	91%	-	1	91%	1	-	10
France	969500LQEDOECEGOQL03	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500LVOAFYYDA6RQ10	33%	0%	33%	-	2	33%	1	-	10
France	969500M5K22JQ64PAG87	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500OTIP19G40VDC54	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500R2G4TYJSA4VQ57	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500S78AOSW8IA9I54	21%	0%	21%	-	2	21%	1	-	10
France	969500SEVNO9GQMB9U06	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500TPSPH20FNQBX96	44%	0%	44%	-	2	44%	1	-	10
France	969500V216U5FVKE4F10	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500VM67KML7JUOR63	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500WINE90D94G7X04	96%	0%	96%	-	1	96%	1	-	10
France	969500XAUGOCYBY4XB39	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	969500XE3X4ETZMLLJ51	98%	0%	98%	-	1	98%	1	-	10
France	969500YLLNN3TK3JSF66	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
Belgique	BE63044	80%	0%	80%	-	1	80%	1	-	10
Belgique	BE63045	80%	0%	80%	-	1	80%	1	-	10
Belgique	BE63832	80%	0%	80%	-	1	80%	1	-	10
Belgique	BE63833	80%	0%	80%	-	1	80%	1	-	10
Belgique	BE63835	80%	0%	80%	-	1	80%	1	-	10
Belgique	BE63836	80%	0%	80%	-	1	80%	1	-	10
Belgique	BE63837	80%	0%	80%	-	1	80%	1	-	10
Belgique	BE63838	80%	0%	80%	-	1	80%	1	-	10



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
Belgique	BE63839	80%	0%	80%	-	1	80%	1	-	10
Belgique	BE63840	80%	0%	80%	-	1	80%	1	-	10
Belgique	BE63841	80%	0%	80%	-	1	80%	1	-	10
Belgique	BE63842	80%	0%	80%	-	1	80%	1	-	10
Belgique	BE63843	80%	0%	80%	-	1	80%	1	-	10
Belgique	BE66169	25%	0%	25%	-	2	25%	1	-	10
Bahamas	BS64216	94%	0%	94%	-	1	94%	1	-	10
Allemagne	DE63046	80%	0%	80%	-	1	80%	1	-	10
Luxembourg	E6V8KQRNE1375WJXO562	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
Espagne	ES27665	51%	0%	51%	-	1	51%	1	-	10
Espagne	ES66958	50%	0%	50%	-	2	50%	1	-	10
France	FR08546	33%	0%	33%	-	2	33%	1	-	10
France	FR16001	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR16023	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR16024	99%	0%	99%	-	1	99%	1	-	10
France	FR16028	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR16029	99%	0%	99%	-	1	99%	1	-	10
France	FR16033	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR16041	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR20237	51%	0%	51%	-	1	51%	1	-	10
France	FR22171	24%	0%	24%	-	2	24%	1	-	10
France	FR22173	36%	0%	36%	-	2	36%	1	-	10
France	FR22178	40%	0%	40%	-	2	40%	1	-	10
France	FR22188	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24252	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24256	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24257	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24260	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24269	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24312	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR24342	56%	0%	56%	-	1	56%	1	-	10

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	FR28110	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR29357	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR29367	40%	0%	40%	-	2	40%	1	-	10
France	FR29497	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR30741	30%	0%	30%	-	2	30%	1	-	10
France	FR61538	92%	0%	92%	-	1	92%	1	-	10
France	FR61717	50%	0%	50%	-	2	50%	1	-	10
France	FR61887	50%	0%	50%	-	2	50%	1	-	10
France	FR62692	21%	0%	21%	-	2	21%	1	-	10
France	FR63009	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR63098	90%	0%	90%	-	1	90%	1	-	10
France	FR63099	90%	0%	90%	-	1	90%	1	-	10
France	FR63100	90%	0%	90%	-	1	90%	1	-	10
France	FR63101	78%	0%	78%	-	1	78%	1	-	10
France	FR63113	10%	0%	10%	-	2	10%	1	-	10
France	FR64129	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR64136	55%	0%	55%	-	1	55%	1	-	10
France	FR64390	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR64429	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR64489	49%	0%	49%	-	2	49%	1	-	10
France	FR64944	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR64945	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR64946	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR64947	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR64948	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR64949	99%	0%	99%	-	1	99%	1	-	10
France	FR64950	99%	0%	99%	-	1	99%	1	-	10
France	FR64951	99%	0%	99%	-	1	99%	1	-	10
France	FR64952	99%	0%	99%	-	1	99%	1	-	10
France	FR64953	99%	0%	99%	-	1	99%	1	-	10
France	FR65100	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10



Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
France	FR65102	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR65527	47%	0%	47%	-	2	47%	1	-	10
France	FR65960	49%	0%	49%	-	2	49%	1	-	10
France	FR65984	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR66096	25%	0%	25%	-	2	25%	1	-	10
France	FR66123	66%	0%	66%	-	1	66%	1	-	10
France	FR66148	98%	0%	98%	-	1	98%	1	-	10
France	FR66171	50%	0%	50%	-	2	50%	1	-	10
France	FR66174	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR66529	49%	0%	49%	-	2	49%	1	-	10
France	FR66538	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR66628	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR66630	44%	0%	44%	-	2	44%	1	-	10
France	FR66670	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR66713	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR66719	50%	0%	50%	-	2	50%	1	-	10
France	FR66899	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	FR66932	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
Luxembourg	FZFDHYAVG9OJPXU00773	91%	0%	91%	-	1	91%	1	-	10
Grèce	GR27666	51%	0%	51%	-	1	51%	1	-	10
Irlande	IE66942	85%	0%	85%	-	1	85%	1	-	10
Italie	IT27667	51%	0%	51%	-	1	51%	1	-	10
Luxembourg	LU63382	40%	0%	40%	-	2	40%	1	-	10
Luxembourg	LU65459	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
Luxembourg	LU66122	19%	0%	19%	-	2	19%	1	-	10
Luxembourg	LU66135	99%	0%	99%	-	1	99%	1	-	10
Luxembourg	LU66136	99%	0%	99%	-	1	99%	1	-	10
Luxembourg	LU66137	41%	0%	41%	-	2	41%	1	-	10
Luxembourg	LU66138	56%	0%	56%	-	1	56%	1	-	10
Luxembourg	LU66185	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
Luxembourg	LU66613	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
Luxembourg	LU66614	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
Luxembourg	LU66716	50%	0%	50%	-	2	50%	1	-	10
Luxembourg	LU66844	86%	0%	86%	-	1	86%	1	-	10
Luxembourg	LU66849	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
Luxembourg	LU66859	93%	0%	93%	-	1	93%	1	-	10
Luxembourg	LU66861	59%	0%	59%	-	1	59%	1	-	10
Luxembourg	LU66885	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
Luxembourg	LU66887	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
Luxembourg	LU66900	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
Luxembourg	LU66914	86%	0%	86%	-	1	86%	1	-	10
France	N00155	18%	0%	18%	-	2	18%	1	-	10
France	SC/0000989354	100%	0%	100%	-	1	100%	1	-	10
France	SC/0001127816	90%	0%	90%	-	1	90%	1	-	10
Luxembourg	SC/0001241900	60%	0%	60%	-	1	60%	1	-	10
France	SC/0001327952	77%	0%	77%	-	1	77%	1	-	10



<b>Type d'entreprise</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 - Entreprise d'assurance vie</li> <li>2 - Entreprise d'assurance non-vie</li> <li>3 - Entreprise de réassurance</li> <li>4 - Entreprise multibranches</li> <li>5 - Société holding d'assurance au sens de l'article 212, paragraphe 1, point f), de la directive 2009/138/CE</li> <li>6 - Société holding mixte d'assurance au sens de l'article 212, paragraphe 1, point g), de la directive 2009/138/CE</li> <li>7 - Compagnie financière holding mixte au sens de l'article 212, paragraphe 1, point h), de la directive 2009/138/CE</li> <li>8 - Établissement de crédit, entreprise d'investissement ou établissement financier</li> <li>9 - Institution de retraite professionnelle</li> <li>10 - Entreprise de services auxiliaires au sens de l'article 1er, point 53, du règlement (UE) 2015/35</li> <li>11 - Entreprise non réglementée exerçant des activités financières au sens de l'article 1er, point 52, du règlement (UE) 2015/35</li> <li>12 - Véhicule de titrisation agréé en vertu de l'article 211 de la directive 2009/138/CE</li> <li>13 - Véhicule de titrisation autre qu'agréé en vertu de l'article 211 de la directive 2009/138/CE</li> <li>14 - Société de gestion d'OPCVM au sens de l'article 1er, point 54, du règlement (UE) 2015/35</li> <li>15 - Gestionnaire de fonds d'investissement alternatif au sens de l'article 1er, point 55, du règlement (UE) 2015/35</li> <li>99 - Autre</li> </ul>
<b>Catégorie (mutuelle/non mutuelle)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 - Mutuelle</li> <li>2 - Non mutuelle</li> </ul>
<b>Degré d'influence</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 - Dominante</li> <li>2 - Significative</li> </ul>
<b>Inclusion dans le contrôle du groupe</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 - Incluse dans le contrôle du groupe</li> <li>2 - Non incluse dans le contrôle du groupe (article 214, paragraphe 2, point a))</li> <li>3 - Non incluse dans le contrôle du groupe (article 214, paragraphe 2, point b))</li> <li>4 - Non incluse dans le contrôle du groupe (article 214, paragraphe 2, point c))</li> </ul>
<b>Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 - Première méthode: consolidation intégrale</li> <li>2 - Première méthode: consolidation proportionnelle</li> <li>3 - Première méthode: méthode de la mise en équivalence corrigée</li> <li>4 - Première méthode: règles sectorielles</li> <li>5 - Seconde méthode: Solvabilité II</li> <li>6 - Seconde méthode: autres règles sectorielles</li> <li>7 - Seconde méthode: règles locales</li> <li>8 - Déduction de la participation conformément à l'article 229 de la directive 2009/138/CE</li> <li>9 - Non-inclusion dans le contrôle de groupe conformément à l'article 214 de la directive 2009/138/CE</li> <li>10 - Autre méthode</li> </ul>





Crédit Agricole Assurances, société anonyme au capital de 1 490 403 670 euros  
Siège social : 50-56, rue de la Procession 75015 Paris – RCS Paris 451 746 077

[www.ca-assurances.com](http://www.ca-assurances.com)